



Réalisation d'un dossier
d'examen au cas par cas -
Projet immobilier de Cuttoli-
Corticchiato (20)_SAS Di
Stintu

Décembre 2022

Annexe 7
Note environnementale

Citation recommandée	Biotope, 2022, Annexe 7 - Note environnementale réalisation d'un projet immobilier à Cuttoli-Corticchiato – (2A), 106 pages hors annexes.	
Version/Indice	V02	
Date	13/12/2022	
Nom de fichier	CERFA_Annexe7_CORSEA_ProjetImmob_Cuttoli	
N° de contrat	2022627	
Maître d'ouvrage	SAS DI-STINTU	
Interlocuteur	Herve CORDEMILY Responsable	Contact Tel : 06 24 53 14 19 Mail hervecordemily@gmail.com
Biotope, Responsable du projet	Juliette DEJEAN LARUE	Contact tel : 07 48 83 25 52 Mail : jdejeanlarue@biotope.fr
Biotope, rédacteurs	Juliette DEJEAN LARUE Thomas ARMAND Solène LEJEUNE	
Biotope, Responsable de qualité	Delphine GONCALVES	Contact : dgoncalves@biotope.fr

Sommaire

1	Contexte réglementaire	7
2	Description du projet et de l'aire d'étude	9
1	Description du projet	10
1.1	Localisation	10
1.2	Principe Général	12
1.3	Description du mode opératoire	14
2	Présentation des aires d'étude	15
3	Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement	17
1	Milieu physique	18
1.1	Contexte topographique	18
1.2	Sols	20
1.3	Eaux souterraines et superficielles	25
2	Risques majeurs	31
3	Milieu naturel	34
3.1	Espaces naturels d'intérêt	34
3.2	Continuités écologiques	38
3.3	Pré-diagnostic écologique	40
4	Milieu humain	55
4.2	Occupation du sol et usage(s)	60
4.3	Réseaux et équipements	62
4.4	Urbanisme	68
4.5	Santé – Cadre de vie	74
5	Patrimoine et paysage	76
6	Boisements	82
4	Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet	87
1	Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement	88
1.1	Le milieu physique	88
1.2	Les risques majeurs	90
1.3	Le milieu naturel	91
1.4	Incidences sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000	99

1.5	Le patrimoine et le paysage	99
1.6	Le milieu humain	99
1.7	Les boisements	100
2	Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'utilisation	101
2.1	Le milieu physique	101
2.2	Les risques	102
2.3	Le milieu naturel	102
2.4	Le milieu humain	103
2.5	Le patrimoine et le paysage	103
3	Conclusions	104

Liste des tableaux

Tableau 1: Référencement des risques majeurs sur la commune d'Ajaccio (sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Corse du Sud et Géorisques). TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation, version 2 (millésime 2020).	31
Tableau 2 : Espaces inventoriés concernant le patrimoine naturel à proximité du projet	35
Tableau 3 : Bilan des données disponibles, Biotope 2022	40
Tableau 4: évolution de la population depuis 1968 (source INSEE)	55
Tableau 5: Evolution de la population et de sa densité sur la commune de Cuttoli-Corticchiato comparée à la communauté d'agglomération du pays ajaccien	56
Tableau 6 : Expertise boisement, Biotope 2019.	82
Tableau 7 : Enjeux boisement, Biotope 2019.	84

Liste des illustrations

Figure 1: Localisation du projet au niveau du territoire ajaccien, BIOTOPE 2022	10
Figure 2: Localisation des aires d'étude rapprochée et éloignée	11
Figure 3: Localisation du projet au niveau du lieudit « Diciello » (Source : Géoportail).	11
Figure 4: Plan de masse du projet	13
Figure 5: plan de masse projet initial	13
Figure 6: Légende carte géologique de l'aire d'étude	22
Figure 7: Dépôts sauvages sur l'aire d'étude rapprochée	24

Figure 8: Masses d'eau souterraines de l'aire d'étude, biotope 2022.	25
Figure 9: Points d'eau de la base BSS, Source : Infoterre.	26
Figure 10 : Réseau hydrographiques au droit du projet (source : Géoportail).	28
Figure 11: zones de baignade, source AE, EDL du bassin de Corse	29
Figure 12: Zoom sur les écoulements à partir de la carte topographique de l'IGN. Source: Géoportail	30
Figure 13: Zonage d'inventaire - BIOTOPE 2022	35
Figure 14: Aire de répartition de la Tortue d'Hermann, Dreal 2022.	37
Figure 15: Continuité écologique - BIOTOPE 2022	39
Figure 16 : Carte des habitats, Biotope 2022	43
Figure 17: Population par grandes tranches d'âges (Source Insee 2022)	56
Figure 18: Evolution du type de résidence principale depuis 1919 . Source Insee 2022.	57
Figure 19: Projet Zone d'activité économique et pôle d'échange multimodal de Mezzana, source site internet Versini architectes associés, 2022	58
Figure 20 : Occupation du sol au droit de l'aire d'étude (source : Géoportail, CORINE LAND COVER, 2018).	60
Figure 21 : Extrait du Recensement Général Parcellaire de 2021 (source : RGP 2021).	61
Figure 22: Padduc sur l'aire d'étude éloignée	61
Figure 23: Réseau viaire de la zone d'étude	62
Figure 24: Gare de Mezzana et emplacement du futur pôle multimodal, biotope 2022	63
Figure 25: chemin d'accès aux parcelles mitoyenne nord du projet	63
Figure 26: parcelles cadastrales, source Geoportail	64
Figure 27: routes à proximité de l'aire d'étude immédiate, source Geoportail	64
Figure 28: Gare de Mezzana à 500m de l'aire d'étude.	64
Figure 29: servitude de dégagement de l'aéroport d'Ajaccio, source Dreal 2022.	65
Figure 30: carte d'aptitude des sols à l'assainissement, source annexes R123-13, R123-14 et servitudes du PLU	66
Figure 31: réseau électrique dans la zone d'étude immédiate, source opendata- corse, EDF	67
Figure 32: Équipements en place autour de l'aire d'étude (source : Géoportail de l'IGN)	67
Figure 33: Extrait du zonage du PLU de Cuttoli au droit du projet d'aménagement, source Geoportail de l'urbanisme	69
Figure 34: servitude aérienne liée à l'aéroport d'Ajaccio, et servitude liée au plan de prévention des risques inondation, source Géoportail de l'urbanisme.	73

Figure 35: pollution de l'air par le dioxyde d'azote sur le territoire d'Ajaccio, source qualitatif Corse	74
Figure 36: bruit induit par la RT20, source Dreal 2022	75
Figure 37: bruit induit par l'aéroport d'Ajaccio, source Dreal 2022.	75
Figure 38: Zone de sensibilité archéologique au sein de l'aire d'étude	76
Figure 39: Extrait de l'atlas paysager de Corse	78
Figure 40: Vue de l'aire d'étude depuis le centre de formation AFPA de Sarrola Carcopino	78
Figure 41: Vue de l'aire d'étude depuis Saint Pierre de Cardo	79
Figure 42: Vue depuis l'aire d'étude (proche RD1) vers la plaine, les zones urbanisées à proximité de la RT20, et les reliefs du mont Gozzi.	79
Figure 43: Vue des zones urbanisées de Effrico et de Baléone au sud-ouest de la zone d'étude en direction d'Ajaccio.	80
Figure 44: Sites industriels de Ponte Bellu au sud est de la zone d'étude	80
Figure 45: vue de la gare depuis la D1, emplacement de la futur gare multimodale.	81
Figure 46 : schéma type d'implantation des aménagements (source : annexe du PLU de 2006).	88
Figure 47 : Caractéristique d'une haie champêtre.	92
Figure 48 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.	93
Figure 49 : Schéma d'une clôture « anti-tortue »	95



Contexte réglementaire

1 Contexte réglementaire

La société SAS DI-STINTU développe un projet immobilier sur la commune de Cuttoli-Corticchiato, au lieu-dit « Dicciepo », à l'entrée Ouest de la commune.

Le projet consiste à aménager une parcelle d'une surface totale de près de 2.39 ha en 10 lots ;

- 7 lots de maisons individuelles sur des surfaces allant de 1300 m² à 2000 m² environ
- 3 lots sur des surfaces allant de 2000 m² à 3200 m² environ avec un habitat collectif comprenant environ 8 T3 et 4 T4
- une réserve foncière supérieure à 2750 m² non aménagée

L'accès envisagé emprunte l'accès existant permettant l'accès les parcelles AA21 et AA22 à la RD1, il sera prolongé pour desservir les différents lots.

D'un point de vue réglementation environnementale, le projet, **conformément à l'annexe de l'article R.122-2, est concerné par une catégorie :**

47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols : le projet amènera **au défrichement d'environ 2.4 ha** (Cf. Chapitre boisements). Dans ce cadre, compte tenu des surfaces potentiellement concernées, il entre dans le cadre de la catégorie 47-a) *Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et est soumis à la réalisation d'un cas par cas au titre de cette catégorie.*

*Notons que le projet n'entre pas dans la catégorie des travaux, construction et opération d'aménagement nécessitant la réalisation d'un cas par cas (catégorie 39- a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m²). En effet : le projet implique la création d'une surface de plancher de l'ordre de 2000 m², soit inférieure à 10 000 m².*

Le projet est également concerné par un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) au titre du code de l'environnement.

Le projet étant bordé sur 3 côtés par de nombreuses maisons, une large proportion de la zone projet est soumise à l'obligation de débroussaillage au titre des articles L131-10 et suivants du code forestier, précisé par arrêté préfectoral 2012-338--4 du 3 déc. 2012.

Le projet est soumis à une autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-3 du code forestier. Le décret n° 2016-1110 a été pris pour l'application de l'ordonnance n° 2016-1058 dont l'article 6 prévoit que « Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent : - aux projets relevant d'un examen au cas par cas pour lesquels la demande d'examen au cas par cas est déposée à compter du 1er janvier 2017 ».

Notons que l'aire d'étude n'intercepte aucun site Natura 2000.

Le présent document est joint au dossier du cas par cas (*Annexe 7*). Il s'agit d'une note de présentation des enjeux environnementaux (Note environnementale). Il a pour objectif de décrire les contraintes environnementales détectées, les incidences potentielles et les mesures de protection et de prévention intégrées au projet en lien avec les contraintes identifiées.



Description du projet et de l'aire d'étude

2 Description du projet et de l'aire d'étude

1 Description du projet

1.1 Localisation

Le projet se situe sur la commune de Cuttoli- Corticchiato en Corse du Sud (2A), au sein de la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.

Plus précisément, il prend place au niveau du lieu-dit « Dicieppo », en bordure Sud Est de la commune de Cuttoli-Corticchiato, un secteur en partie urbanisé de la commune par des zones résidentielles.

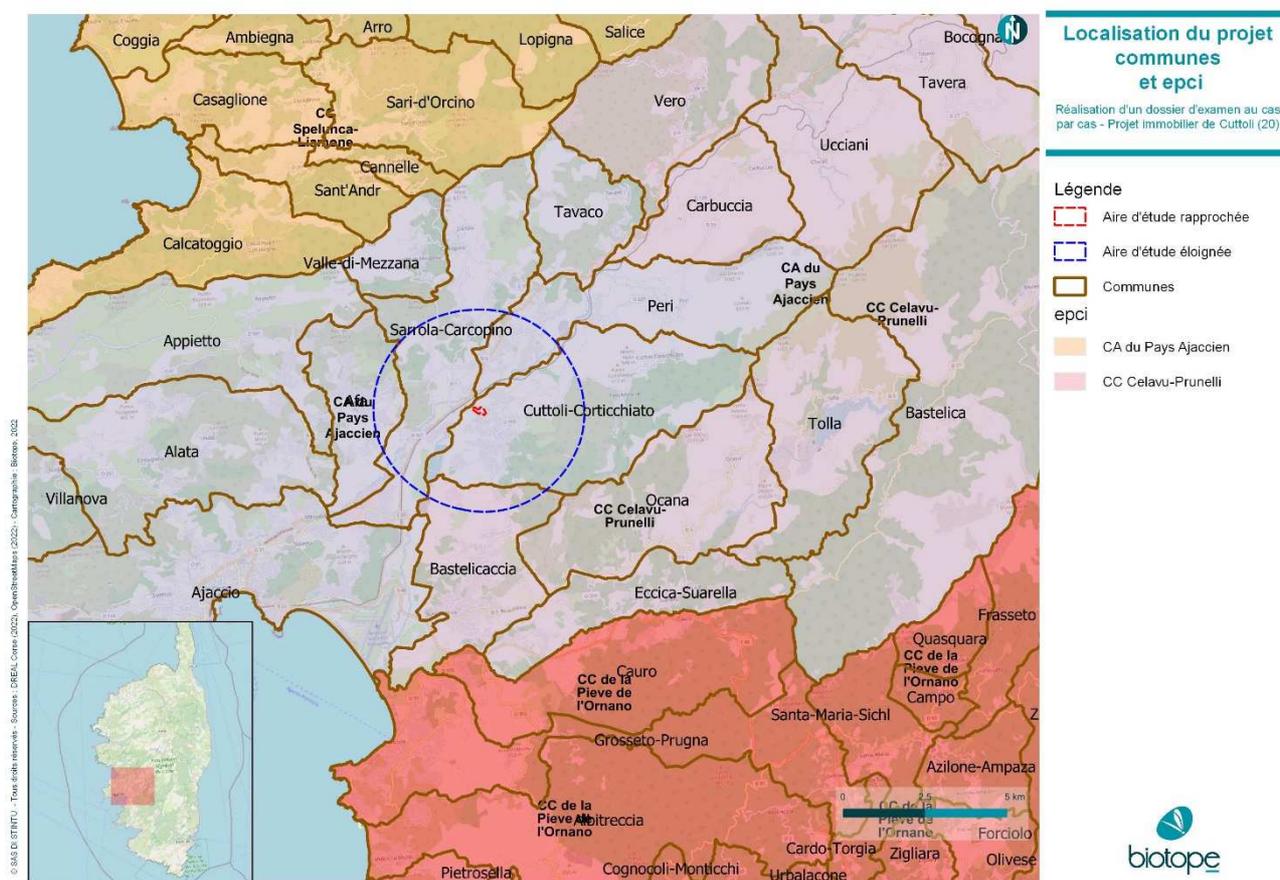


Figure 1: Localisation du projet au niveau du territoire ajaccien, BIOTOPE 2022

2 Description du projet et de l'aire d'étude

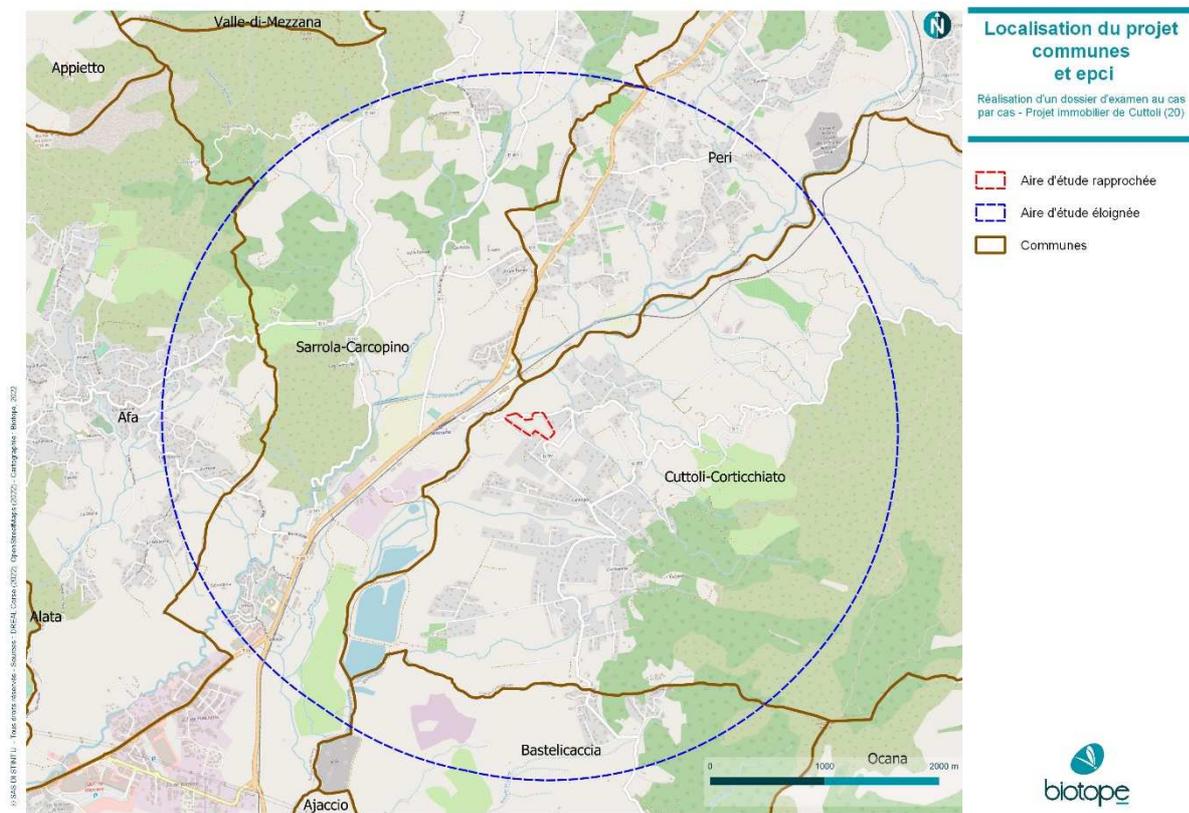


Figure 2: Localisation des aires d'étude rapprochée et éloignée

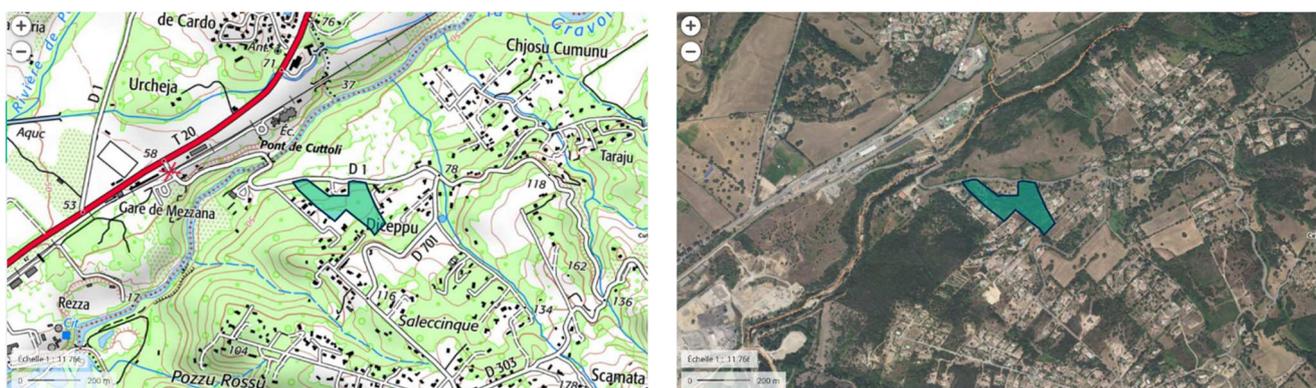


Figure 3: Localisation du projet au niveau du lieu-dit « Diceppo » (Source : Géoportail).

2 Description du projet et de l'aire d'étude

1.2 Principe Général

1.2.1 Aménagements envisagés

Le projet porté par la SAS DI-STINTU consiste à aménager une parcelle (AA20) d'une surface totale de 2.39 ha en 10 lots ;

- 7 lots de maisons individuelles sur des surfaces allant de 1300 m² à 2000 m² environ (lots 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9),
- 3 lots sur des surfaces allant de 2000 m² à 3200 m² environ avec un habitat collectif comprenant au global 8 T3 et 4 T4 (lots 1, 3, 11),
- une réserve foncière de 2750 m² non aménagée.

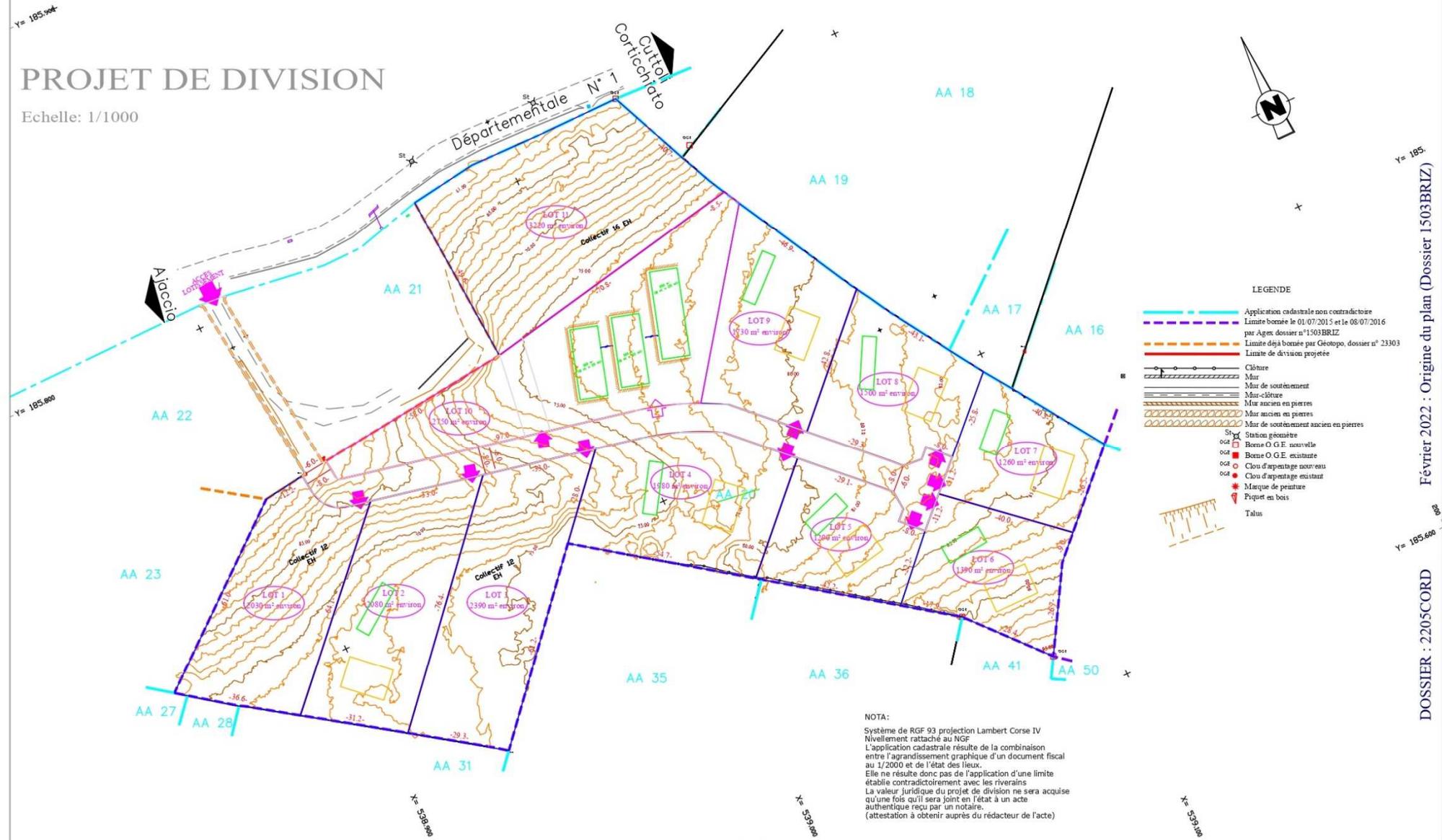
Le plan de masse est reporté en page suivante.

L'accès aux parcelles est prévu par prolongation de l'accès existant aux parcelles AA 21 et AA 22 depuis le RD1 (Route reliant Cuttoli-Corticchiato à la Route territoriale au niveau de Mezzana). Une aire de retournement est prévue à l'extrémité de la voie interne.

TIRAGE PROVISOIRE
 TRANSMIS POUR INFORMATION
 NE DOIT PAS ETRE JOINT A
 UN ACTE AUTHENTIQUE

PROJET DE DIVISION

Echelle: 1/1000



NOTA:
 Système de RGF 93 projection Lambert Corse IV
 Nivellement rattaché au NGF
 L'application cadastrale résulte de la combinaison
 entre l'agrandissement graphique d'un document fiscal
 au 1/2000 et de l'état des lieux.
 Elle ne résulte donc pas de l'application d'une limite
 établie contradictoirement avec les riverains
 La valeur juridique du projet de division ne sera acquise
 qu'une fois qu'il sera joint en l'état à un acte
 authentique reçu par un notaire.
 (attestation à obtenir auprès du rédacteur de l'acte)

Février 2022 : Origine du plan (Dossier 1503BRIZ)
 DOSSIER : 2205CORD

Figure 4: Plan de masse du projet

1.2.2 Gestion des eaux et réseaux

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales n'est pas définie à ce stade du projet.

Le projet s'oriente vers une gestion pluviale à la parcelle (puits d'infiltration ou autre technique) y compris de la récupération des EP pour l'arrosage des jardins.

Ces dispositions seront étudiées dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Gestion des eaux usées

La gestion des eaux usées n'est pas définie à ce stade du projet.

Le projet s'oriente vers un assainissement non collectif pour chaque lot individuel si le sol est suffisamment perméable (fosse toute eaux ou filière agréée avec infiltration dans le sol via un épandage).

Pour les lots collectifs, une réflexion sera menée pour utiliser une partie de l'emprise foncière pour mettre en place de l'épandage.

Ces dispositions seront étudiées dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Autres réseaux

La présence de réseaux à proximité permettra le raccordement aux réseaux eau potable (AEP), électricité (BT) et télécommunication.

1.3 Description du mode opératoire

1.3.1 En phase travaux

Le mode opératoire en phase travaux n'est pas défini à ce stade de l'étude.

1.3.2 En phase d'utilisation

Les modalités d'entretien en phase utilisation ne sont pas définies à ce stade du projet.

2 Description du projet et de l'aire d'étude

2 Présentation des aires d'étude

Les travaux envisagés pour la mise en œuvre de l'ensemble résidentiel porteront sur la construction de plusieurs bâtiments ainsi que des maisons individuelles, avec une voirie d'accès et de desserte.

Deux périmètres sont pris en considération dans la présente note :

- Une **aire d'étude rapprochée**, d'une surface de 5.3 ha, qui intègre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être indirectement affectés par les aménagements. Dans le cas présent, cette zone correspond à l'emprise du projet augmenté d'une parcelle (AA23 qui n'est pas intégrée au projet immobilier) avec une bande tampon de 20 m ;
- Une **aire d'étude éloignée**, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits : liés à des pollutions, aux poussières, au dérangement, etc. Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée pour ce projet s'étend sur un rayon maximum de 3 km autour du tracé. Cette aire est considérée pour appréhender les enjeux du territoire dans lequel s'insère le projet : zone d'influence immédiate, aspects paysagers, milieux naturels proches, patrimoine culturel, usages et fonctionnalité du secteur.

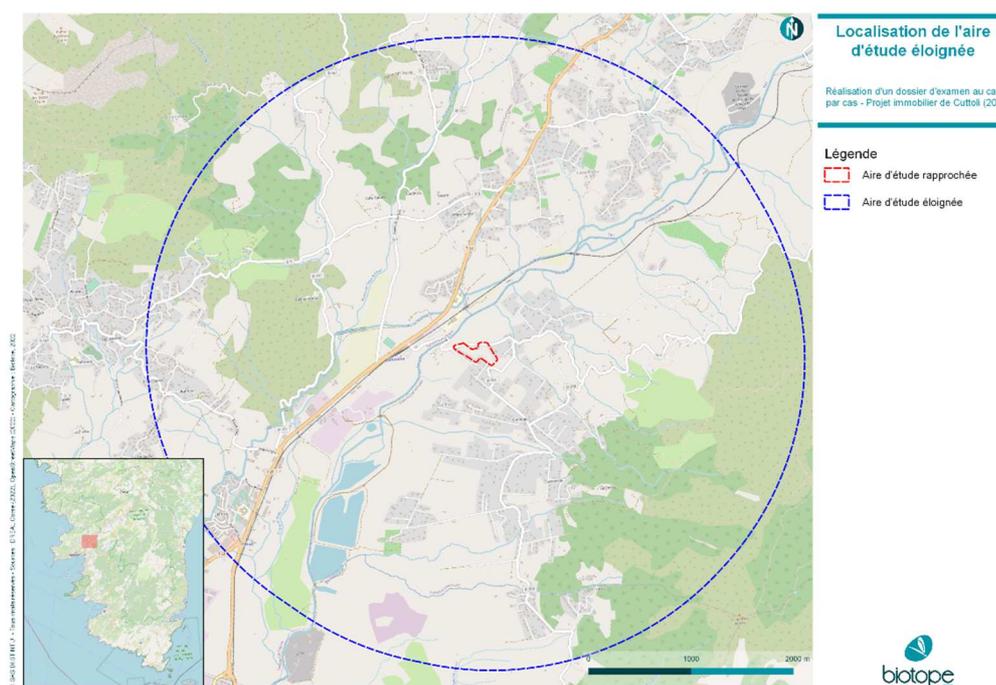


Figure 4: Localisation des aires d'étude, BIOTOPE 2022

2 Description du projet et de l'aire d'étude

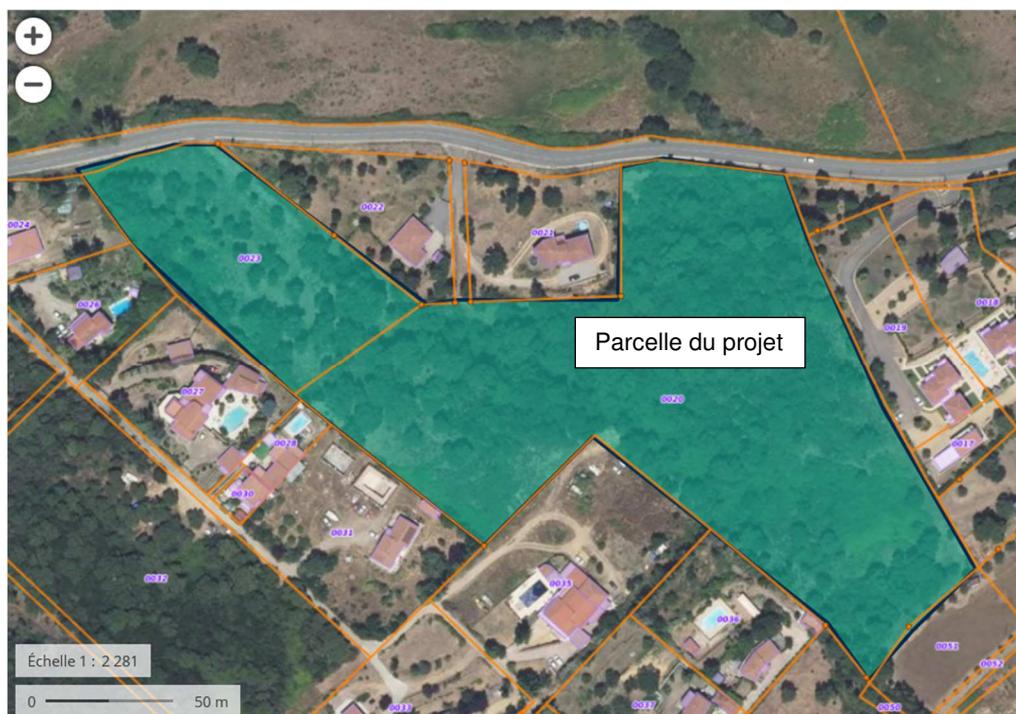


Figure 5 : localisation des parcelles insérées dans l'aire d'étude immédiate (source Geoportail)

Le projet immobilier ne concerne que la parcelle centrale AA20.



Analyse de l'état initial du
prévisibles site et de son
environnement

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

1 Milieu physique

Sources : Géoportail ; BRGM carte géologique d'Ajaccio ; Notice géologique SARROLA-CARCOPINO ; SDAGE Corse ; BD BASIAS ; BD BASOL ; PLU 2006.

L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisé sur la base des données bibliographiques disponibles.

1.1 Contexte topographique

Commune du bassin de vie d'Ajaccio, Cutili-Corticchiato s'étend entre la plaine et les versants sud du San Petru, sur la rive gauche de la Gravona avec plus de 3037 hectares, dominée par la Punta di l'Alcudina à 1313 m et s'étalant vers la plaine de la Gravona à 35 m.d'altitude, la commune présente de forts dénivelés et des formes de reliefs variées.

Le projet se situe sur les flancs du San Petru, à la limite avec la plaine. L'altitude varie de 60 à 90m. Les pentes peuvent être localement fortes sur le versant sud de San Petru.

Une majeure partie du site présente des pentes supérieures à 10% (Source : données BCAE pour Géoportail) avec localement des pentes qui peuvent aller pour les pentes les plus fortes à plus de 50 %. La déclivité naturelle du site est donc faible à importante, de l'ordre de 5° à 50° et peut être divisée en plusieurs secteurs :

- La partie Nord (aval) présente une déclivité importante orientée Nord avec une pente pouvant atteindre 50%
- La partie centrale présente une forte déclivité, moyenne de 16%, allant jusqu'à 55%
- La partie Sud Est (amont) présente une déclivité faible, inférieure à 10%, ainsi qu'une petite surface dans la zone Ouest.

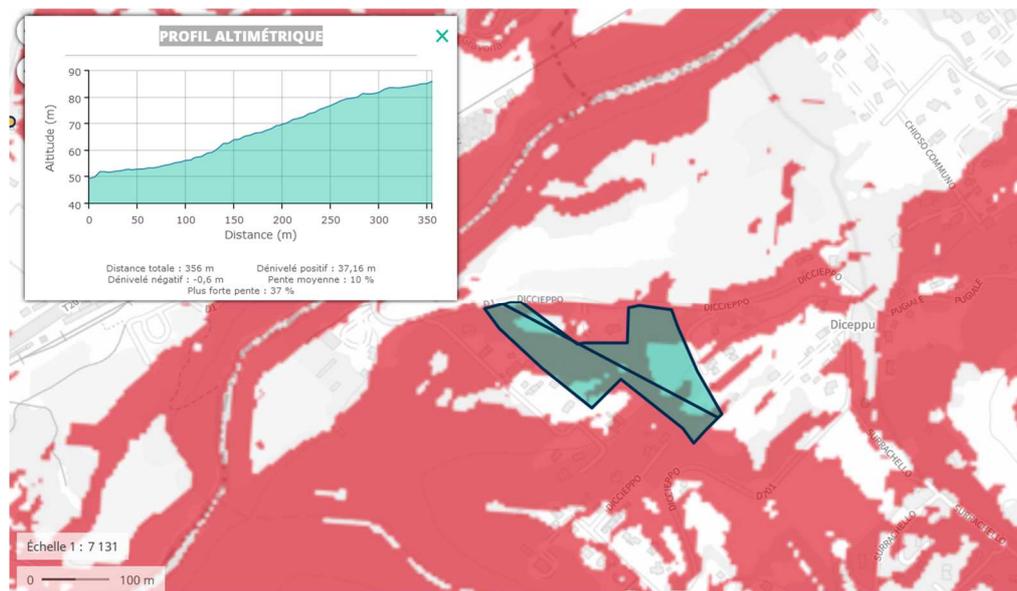


Figure 6 : Carte des pentes pour l'agriculture (Source : Géoportail)

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

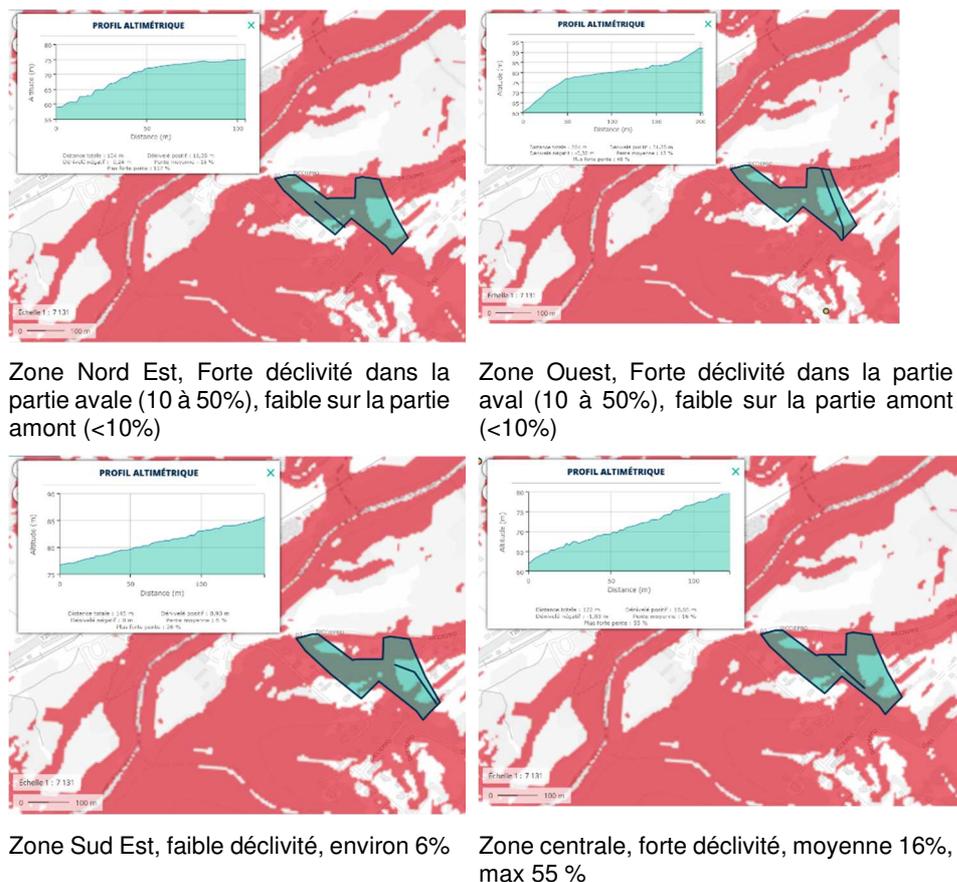


Figure 7 : Profils altimétriques (source : Géoportail)

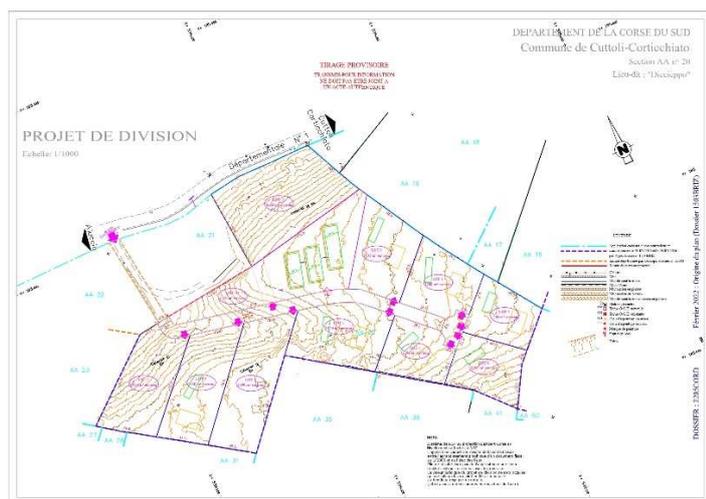


Figure 8 : Fond topographique du projet (Source : SAS di Stintu), présenté à plus grande échelle en page 13.

Le site présente une topographie marquée.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

1.2 Sols

1.2.1 Contexte géologique et pédologique

Le territoire de Cuttoli-Corticchiato s'inscrit dans un système de la Corse hercynienne. Il est composé essentiellement de roches magmatiques (formation interne) et orthométamorphiques (géotectonique) qui caractérisent les massifs principaux de San Petru et Aragnascu, les vallées d'effondrement de Valle Piana au nord et de Ficajola au sud. Le travail de l'érosion a arénisé la roche en place pour modeler les piedmonts les cônes de déjection et tabliers d'éboulis sur les versants ; les moraines et terrasses fluvio-glaciaires dans la plaine et sur les rives de la Gravona.

La rivière de la Gravona s'est installée sur une zone de fractures d'importance régionale qui forme la faille de la Gravona ; elle entaille sa vallée actuelle dans des leucomonzogranites résistants à l'érosion, ce qui donne lieu à la formation de gorges assez profondes alors qu'elle est habituellement depuis le pont d'Ucciani dans une plaine alluviale large.

Il est probable que le cours d'eau de la paléo Gravona se situait un peu à l'Est du cours actuel et avait creusé un lit profond dans les argiles alors que la mer avait envahi le lit de la Gravona probablement jusqu'au pont d'Ucciani (source légende carte géologique BRGM, description formation quaternaire pliocène).

Le projet se situe à la limite entre des terrains marqués par la dynamique sédimentaire fluvatile ou torrentielle de la Gravona, et des terrains d'origine magmatique retravaillés.

La géologie de l'aire d'étude rapprochée est composée à la fois de roches magmatiques (granodiorite en orange clair sur la carte), de limons de fond de vallée (orange foncé) et d'alluvions fluviales de lit majeur et très basse terrasse (bleu).

Alluvions fluviales et torrentielles :les cours inférieurs de la Gravona et du Liamone occupent une basse plaine remblayée par des alluvions récentes. Le long de ces cours d'eau sont étagés plusieurs niveaux de terrasses, formant des surfaces discontinues.

Ces roches sédimentaires résultant des dépôts fluvio- glaciaires contemporains sont présentes sur l'aire d'étude immédiate et rapprochée (couches Fy). Des alluvions et marnes sableuses se sont accumulées sur plusieurs dizaines de mètres par endroits, présentant des sols imperméables.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Carte géologique sur l'aire d'étude éloignée

Réalisation d'un dossier d'examen au cas
par cas - Projet immobilier de Cuttoli (20)

-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude rapprochée
-  Alluvions fluviatiles anciennes, à paléosol orange (haute terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
-  Alluvions fluviatiles assez anciennes, à paléosol orange (moyenne terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
-  Alluvions fluviatiles grises, très récentes (lit majeur et très basse terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
-  Alluvions fluviatiles récentes, à paléosol brun (basse terrasse) / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
-  Alluvions fluviatiles très anciennes, à paléosol orange-rouge / Formations quaternaires / Alluvions fluviatiles
-  Alluvions torrentielles à matériel colluvial assez anciennes, à paléosol orange / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Alluvions torrentielles à matériel colluvial indifférenciées / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Alluvions torrentielles anciennes, à paléosol orange / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Alluvions torrentielles assez anciennes, à paléosol orange / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Alluvions torrentielles récentes, à paléosol brun / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Alluvions torrentielles très anciennes, à paléosol orange / Formations quaternaires / Cônes de déjection
-  Colluvions à matériel granitique / Formations quaternaires / Colluvions
-  Eboulis indifférenciés / Formations quaternaires / Eboulis
-  Filons basiques doléritiques / Corse autochtone et parautochtone / Systèmes filoniens
-  Filons de quartz / Corse autochtone et parautochtone / Systèmes filoniens
-  Filons de roches acides indifférenciées calco-alcalines / Corse autochtone et parautochtone / Systèmes filoniens
-  Gabbrs et diorites / Corse autochtone et parautochtone / Complexes basiques
-  Granodiorites à biotite-amphibole et à enclaves (type Zigliara-Cinarca) / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2A / Complexe de Corse Centrale
-  Granodiorites à biotite-amphibole, à gros grain et enclaves (type Batellicaccia) / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2A / Complexe d'Ajaccio / Intrusion de Listincone - Bastelicaccia
-  Leucomonzogranites à biotite / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2B / Complexe de Cauro - Bastelica
-  Leucomonzogranites à biotite / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2B / Complexe de Sant'Eliseo - Ajaccio
-  Limons de fond de vallée / Formations quaternaires / Limons
-  Monzogranites à biotite / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2A / Complexe de Corse Centrale / Intrusion de Tiuccia-Piana
-  Monzogranites à biotite et gros grain (type Ajaccio - Molini) / Corse autochtone et parautochtone / Association calco-alcaline intrusive U2A / Complexe d'Ajaccio / Intrusion de Molini - Ajaccio
-  Monzonites quartziques mésocrates à biotite et rares monzogranites de l'unité composite d'Omigna - San Bastiano / Corse autochtone et parautochtone / Association magnésio-potassique intrusive U1 / Groupe de l'Ile Rousse - Cargese - Ajaccio
-  Pliocène indifférencié / Formations post-nappes / Bassins intérieurs / Pliocène



Figure 6: Légende carte géologique de l'aire d'étude

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Au sein de l'aire d'étude, le sous-sol est composé d'un substrat de roches dures magmatiques plus ou moins arénisées non affleurantes, recouvertes de roches sédimentaires limons ou alluvions présentant des sols imperméables.

1.2.2 Qualité des sols

La base de données BASOL référence 2 sites distants de 1.5 et 3km de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit respectivement d'une décharge sauvage (SSP0005874) et d'une décharge ouverte (SSP0006218), sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Aucun de ces sites n'impacte l'aire d'étude.

La base de données BASIAS référence 17 sites industriels dans l'aire d'étude élargie. Quatorze d'entre eux se situent en rive droite de la Gravona. Il s'agit de stations-service, de carrières, centre de stockage tri traitement valorisation de déchets, d'entreprises de travaux publics. Les risques ne concernent pas l'aire d'étude. En amont du site, à plus de 2km de celui-ci, une ancienne décharge et un abattoir sont susceptibles de générer des pollutions, mais sans risque qu'elles n'atteignent l'aire d'étude rapprochée.

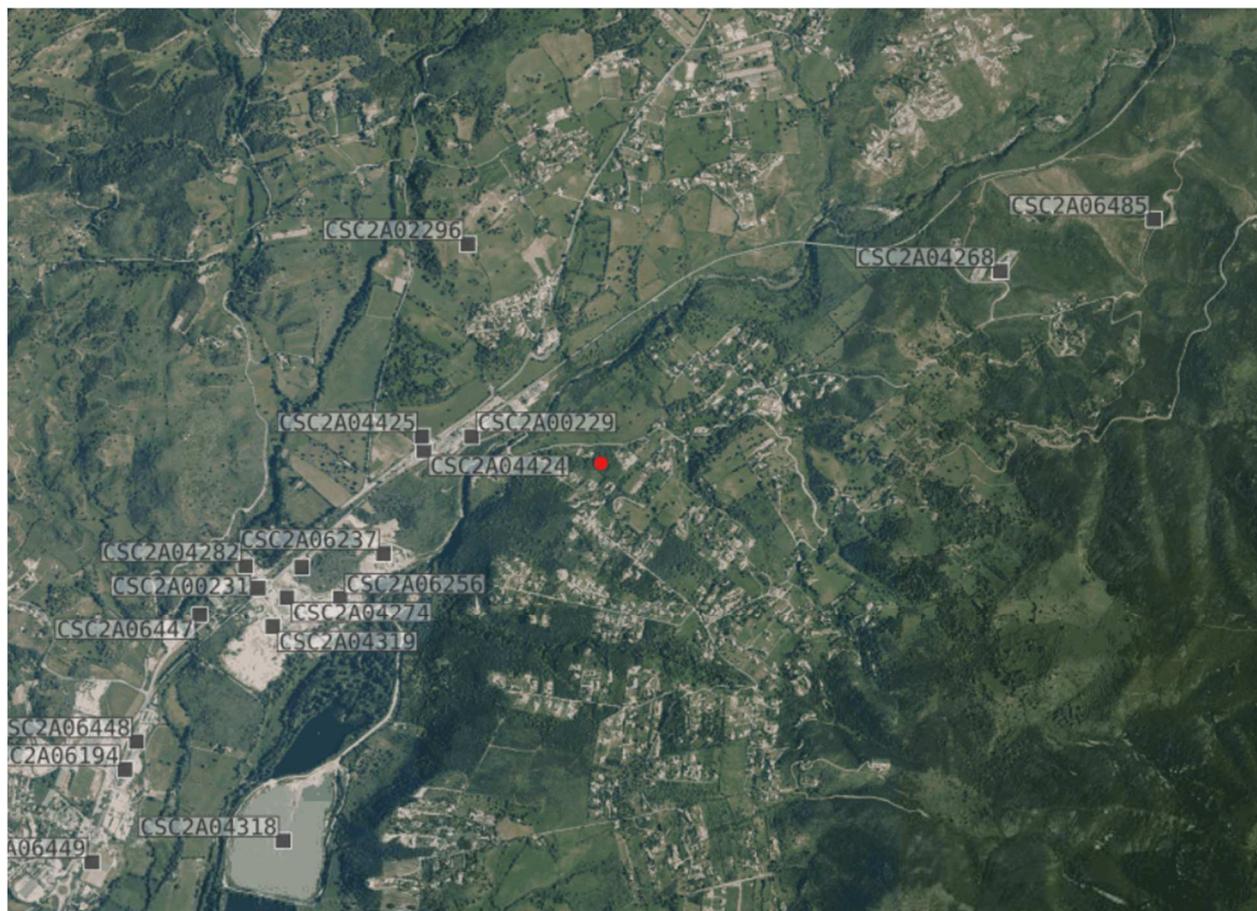


Figure 10 : Localisation des sites industriels (source : Infoterre)

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

En revanche, la visite de site a mis en évidence la présence de quelques dépôts sauvages de déchets sur l'aire d'étude.



Figure 7: Dépôts sauvages sur l'aire d'étude rapprochée

Le secteur n'est pas concerné par une pollution connue. La présence de dépôts sauvages de déchets constitue en revanche une source potentielle de contamination.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

1.3 Eaux souterraines et superficielles

1.3.1 Eaux souterraines

L'aire d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau souterraine « **Socle granitique du nord-ouest de la Corse** » **FR-EG-619** (données 2016). Cette masse d'eau superficielle fait 1 750 km² est de type « socle » (socle granitique). Elle présente des écoulements essentiellement libres par son réseau de fissures. Sa nappe d'eau est majoritairement libre. Elle intègre le bassin-versant de la Gravona, le ruisseau de Saint-Antoine et le ruisseau d'Arbitrone. Les roches du socle granitique ne sont pas aquifères à l'exception de la partie superficielle (100 premiers mètres environ sous la surface du sol) qui a été soumise à des processus d'altération supergènes.

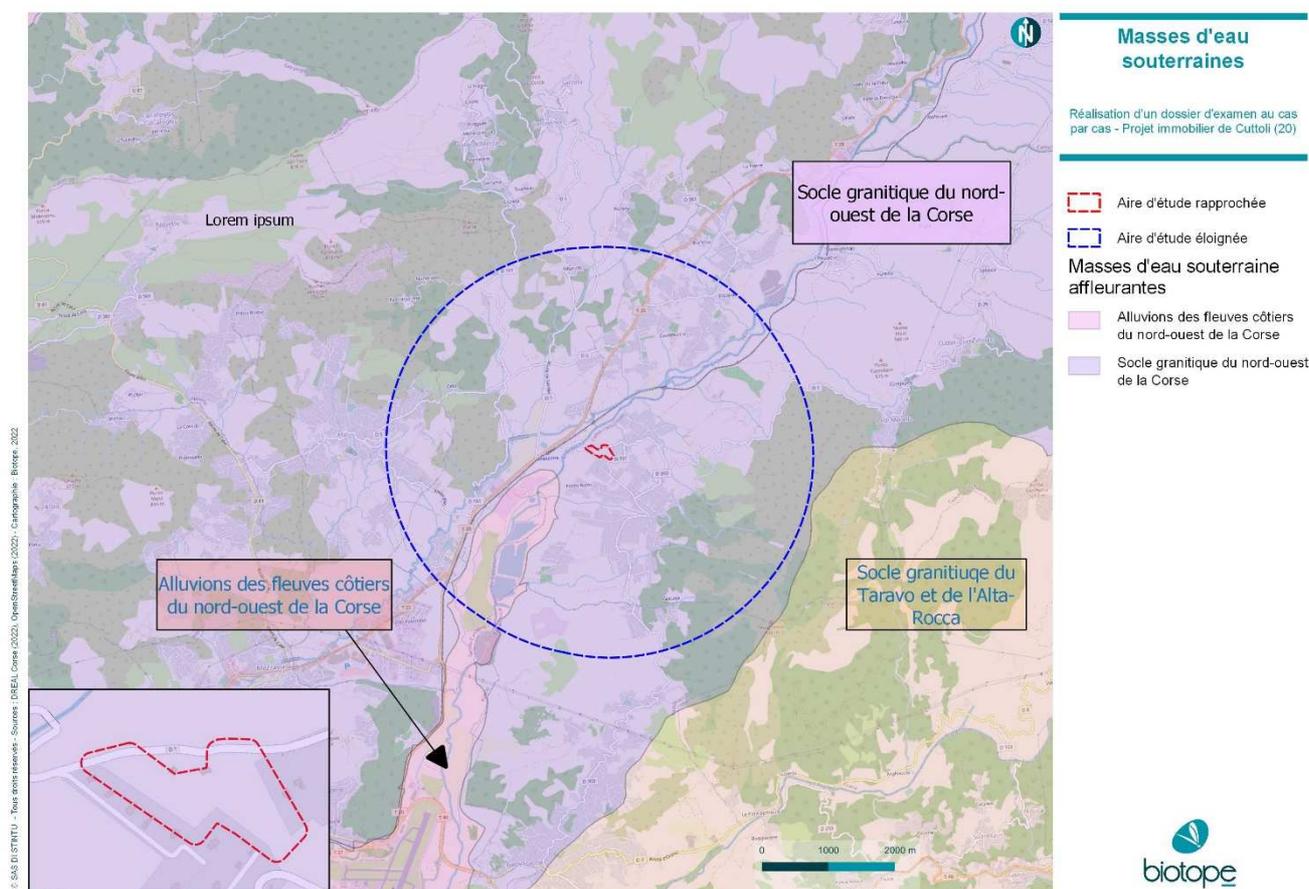


Figure 8: Masses d'eau souterraines de l'aire d'étude, biotope 2022.

Hormis les sources thermo-minérales servant à l'alimentation en eau potable, les eaux souterraines issues des formations granitiques sont peu minéralisées. L'alimentation de la nappe se fait par les précipitations et les infiltrations des rivières. Lorsque la roche fissurée ne présente pas de couverture (altérites ou alluvions), la ressource est vulnérable aux pressions anthropiques extérieures qui sont néanmoins considérées comme faibles.

La roche présente une double porosité de fracture et de fissure. Lorsque la roche ne présente pas de couverture (altérites ou alluvions) la ressource est vulnérable aux pressions extérieures.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Un point d'eau (BSS002NDNY) est identifié pour la masse d'eau socle granitique du nord-ouest de la Corse. Aucune donnée de profondeur, quantité ou qualité d'eau n'est précisée. Il s'agit d'un point de captage d'eau potable sur la commune de Péri.

Le site Info Terre du BRGM recense cinq points d'eau dans le socle granitique du nord-ouest de la Corse, situés à une distance inférieure à 1.5km de l'aire d'étude rapprochée.

BSD002NDMV/ 11177X0195/SODINI, eau domestique, profondeur niveau d'eau : 50m. Distance 500m.

BSS002NDKK (11177X0137/POZZU ; eau individuelle. Distance : 680m

BSS002NDKL (11177X0138/POZZU ; eau individuelle. Distance : 620m

BSS002NDLE (11177X0156/CANALE ; eau collective. Distance : 950m

BSS002NDKM (11177X0139/FICA ; eau individuelle. Distance : 1300m



Figure 9: Points d'eau de la base BSS, Source : Infoterre.

L'aire d'étude éloignée rencontre également la masse d'eau **FR-EG402 « Alluvions des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse** (Ostriconi, Régino, Algajola, Fiume Secco et Figarella, Fango, Girolata, Tuara, Bussaglia, Chiuni, Sagone, Liamone, Liscia, Gravone et Prunelli) ».

L'état des masses d'eau est bon, et l'objectif est le maintien de ce bon état.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique	
					Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance avec ubiquiste
Masses d'eau souterraine								
FREG402	Alluvions des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse	Affleurante	Bon	Bon	BE	2015	BE	2015
FREG619	Socle granitique du nord-ouest de la Corse	Affleurante et profonde	Bon	Bon	BE	2015	BE	2015

Source : « SAGE des bassins versants de la Gravona, du Prunelli et des Golfes d'Ajaccio et de Lava, 16 déc. 2020 », projet de SDAGE 2022-2027

La qualité chimique de la masse est définie à partir d'un point de mesure localisé environ 6km en aval sur la Gravona. L'état chimique de la masse d'eau était qualifié de bon jusqu'en 2015, puis un facteur dégradant est apparu liée à la présence de sulfates.



...quer sur MAUV ou MED ou MOY.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
MAUV	MED	MED	MED	MED	MED	BE	BE	BE
MED	BE							
MOY	BE							
MOY	BE							
MOY	MED	MED	MED	MED	MED	BE	BE	BE

LÉGENDES

ETAT CHIMIQUE

- Absence ou insuffisance de données
 - Bon état
 - Etat médiocre
 - Information insuffisante pour attribuer un état
- Etat indéterminé : données insuffisantes pour déterminer un état chimique

Un point d'eau (BSS002NDLQ) est identifié sur l'aire d'étude au lieu-dit Piatanicce. Aucune donnée n'est précisée concernant l'usage et la profondeur de la masse d'eau des fleuves côtiers du nord-ouest de la Corse.

Ainsi, les eaux souterraines en présence sont relativement vulnérables aux pollutions éventuelles. Cependant sur l'aire d'étude rapprochée la présence d'alluvions et de limons rendent la pression anthropique plus faible.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

1.3.2 Eaux superficielles

Le site d'étude s'inscrit dans le bassin-versant hydrographique de la rivière Gravona, affluent du fleuve Prunelli. Elle se jette dans le fleuve Prunelli à moins d'un kilomètre de l'embouchure de ce dernier, au niveau du golfe d'Ajaccio. La rivière, d'une longueur de 46,5 km, draine un bassin-versant de 318 km² et possède une pente moyenne de 5,11 %. Sa pente est plus faible sur Cuttoli-Corticchiato : 1,2 % en moyenne entre le plan d'eau de l'ancienne sablière et le pont de Péri. La rivière constitue une frontière naturelle de la commune dans sa partie ouest avec les communes de Péri et Sarrola-Carcopino.

La Gravona (code de masse d'eau FRER 38) est une rivière pérenne alimentée par les fortes pluies d'intersaison, les pluies fines d'hiver et la fonte des neiges des massifs du Renoso et de l'Oro. La Gravona présente un régime de type méditerranéen : s'écoulant sur des espaces ouverts au niveau de la plaine, un PPRI a été défini pour préserver les biens et les personnes (cf. § risques naturels). En période d'étiage, les débits sont très faibles.

Deux ruisseaux permanents sont répertoriés dans la base de données Cartage : les ruisseaux de Cicciara confluent à l'amont de la zone d'étude, et le ruisseau de Mezzaiolu à l'aval.

Deux cours d'eau naturels à écoulement permanent encadrent la zone d'étude :

- au nord-est, le ru du Canale est distant de 220m, id 624001942
- au sud-ouest le ru de Scamata, distant de 680m, id 624001931

Ce sont de petites ravines pérennes dont le niveau d'étiage est quasi nul en période estivale. Les bassins versants sont très réduits et se limitent à quelques kilomètres carrés, voir quelques hectares. Cependant, leur profil en long est pentu, accentuant l'effet de torrencialité.

L'aire d'étude rapprochée se situe topographiquement en amont de la Gravona, distante de 130m. La plaine les sépare avec une topographie de très faible pente sur 95 % de la distance, et une brusque pente vers la Gravona qui est fortement encaissée sur cette zone.

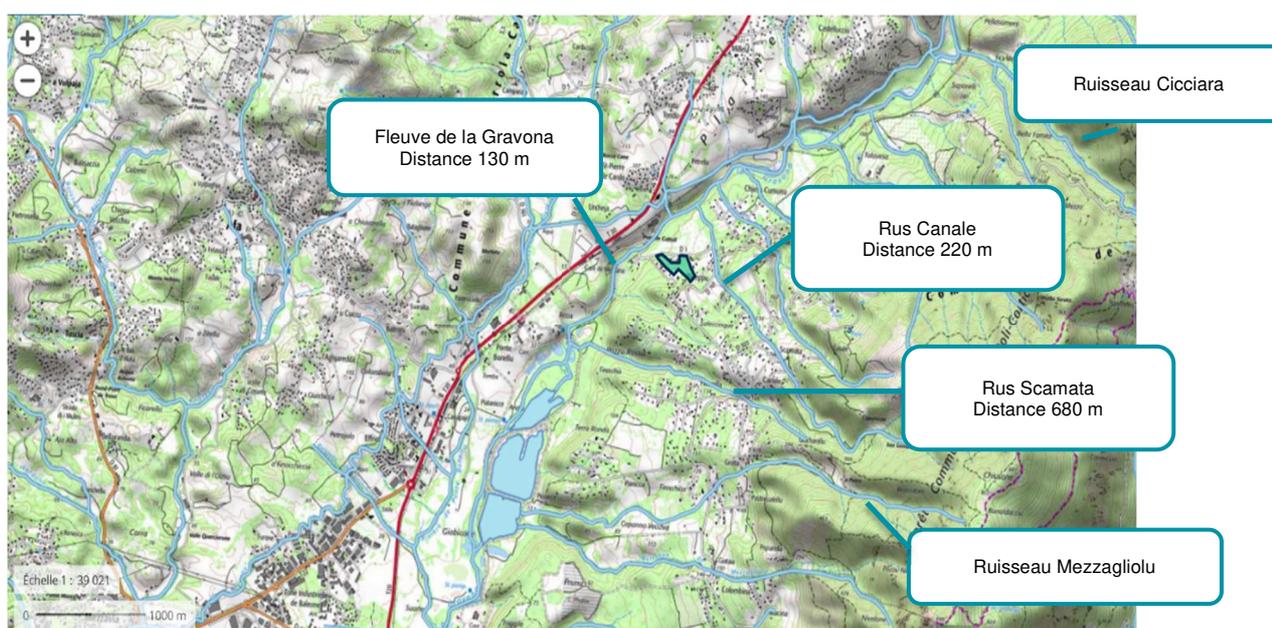


Figure 10 : Réseau hydrographiques au droit du projet (source : Géoportail).

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

La Gravona se situe à 130 m de l'aire d'étude rapprochée. La masse d'eau associée de la Gravona sur ce secteur est FRER38. Son état rapporté au SDAGE 2022-2027 est :

- moyen pour l'état écologique : deux obstacles sont identifiés (ROE76296 et ROE76347) en aval de l'aire d'étude rapprochée
- bon pour l'état chimique.

L'objectif pour 2027 est un bon état chimique et écologique.

Trois mesures sont ciblées :

MIA0202 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et écologique du secteur des gravières de Baléone en intégrant la prévention des inondations

MIA0401 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et écologique du secteur des gravières de Baléone en intégrant la prévention des inondations

MIA0602 : Restaurer les zones humides identifiées au PGSZH

Plusieurs zones de baignade sont répertoriées sur la Gravona dans l'aire d'étude éloignées, certaines ne sont distantes que de 200m.



Figure 11: zones de baignade, source AE, EDL du bassin de Corse

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

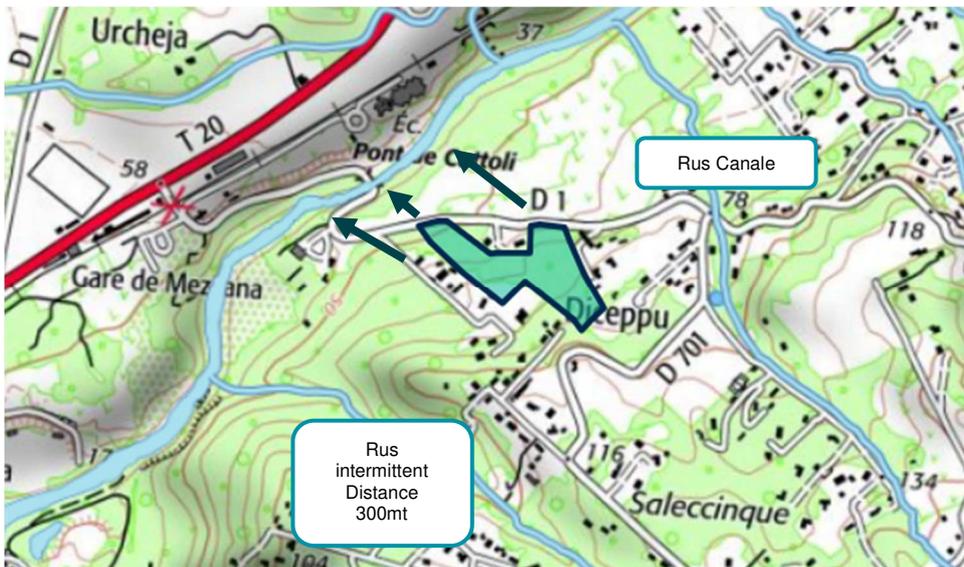


Figure 12: Zoom sur les écoulements à partir de la carte topographique de l'IGN. Source: Géoportail

Compte tenu de la topographie du terrain et des aménagements existants, le ruissellement des eaux pluviales sur le site se dirigent vers la Gravona.

Aucun cours d'eau n'interfère l'aire d'étude rapprochée. La rivière Gravona et deux rus se situent à moins de 500m, la topographie dirige les eaux préférentiellement vers la Gravona qui est une rivière en bon état chimique et dont l'état écologique est moyen.

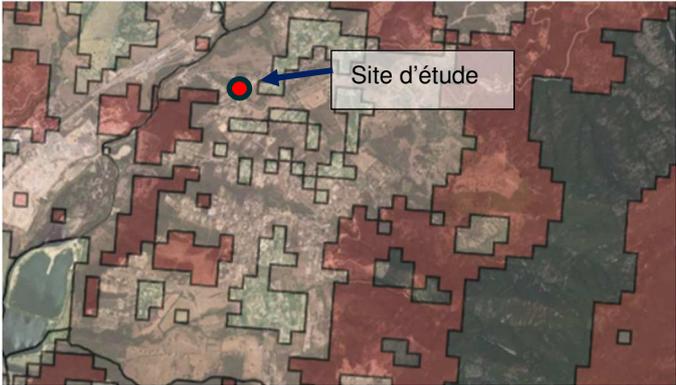
3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

2 Risques majeurs

Sources : <http://www.corse-du-sud.gouv.fr> ; <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/> ; Géorisques ; <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr> ; Stratégie locale de gestion du risque inondation du territoire à risque important d'inondation d'Ajaccio,; BD Installations classées ; <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr>

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs ou DDRM de la Corse du Sud est le document de porter à connaissance du public des risques majeurs naturels et technologiques. Le tableau suivant synthétise les risques majeurs recensés par ce DDRM sur la commune d'Ajaccio complété des informations disponibles :

Tableau 1: Référencement des risques majeurs sur la commune d'Ajaccio (sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Corse du Sud et Géorisques). TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation, version 2 (millésime 2020).

Risques recensés sur la commune	Détails
Feu de forêt	<p><i>Un feu de forêt est un feu qui concerne un massif d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant où une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un feu de forêt prend différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et des conditions climatiques (vent, humidité, etc.). Sur le territoire corse, les feux de forêts affectent essentiellement la garrigue, le maquis et les landes.</i></p> <p>Les 124 communes de la Corse du Sud sont concernées par le risque feu de forêt. Toutefois, une analyse des niveaux de risque a été réalisée par la DDTM.</p> <p>Un Plan de Prévention des Risques naturels relatif aux feux de forêt pour le Grand Ajaccio a été prescrit le 11/01/2007.</p> <p>La commune Cuttoli-Corticchiato s'inscrit dans le PLPI Grand Ajaccio dont les études sont en cours. Elle n'est pas concernée par un PPRN prescrit ou approuvé.</p> <p>Le site d'étude s'inscrit dans une zone d'aléa moyen faible, nécessitant la mise en œuvre de parades renforcées au niveau individuel.</p>  <p>Source : DDTM carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Site d'étude concerné par le risque de feu de forêt : OUI, Moyen faible</p>
Inondation	<p>La Gravona a fait l'objet d'un PPRI de la Gravone prescrit le 09/04/1996 et approuvé le 24/08/1999 révisé le 06/09/2002, en cours de révision en 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site est localisé à plus d'un Km de zone inondable hors PPRI (Atlas des zones inondables de Corse), les parcelles visées ne sont pas en zones inondables ; La zone n'est pas concernée par un zonage de PPRI, bien que le PPRI de la Gravona se situe à 130m de l'aire d'étude rapprochée.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Risques recensés sur la commune	Détails
	<div data-bbox="467 501 890 1048"> <p>Arbre des couches simplifié</p> <ul style="list-style-type: none"> 👁️ PÉRIMÈTRES PPRi 👁️ Aléa des PPRi en vigueur et en révision 👁️ PPRi <ul style="list-style-type: none"> 🟡 Prescriptions hors zone d'aléa 🟢 Prescriptions 🔴 Interdiction 🔴 Interdiction stricte 👁️ Aléa inondation hors PPRN 👁️ Atlas des zones inondables <ul style="list-style-type: none"> 🟠 Lit mineur 🟡 Lit moyen 🟢 Lit majeur 🟢 Cône de déjection inactif 🟢 Cône de déjection actif 🟢 Zone temporairement marécageuse 🟢 Plan d'eau naturel 🟢 Plan d'eau artificiel ☑️ Zone enclavée </div> <div data-bbox="898 488 1493 1057"> </div> <p>Source DDT2A : cartographie des risques naturels en Corse du Sud. https://carto2.geo-id.din.developpement-durable.gouv.fr</p> <p>La carte nationale des zones sensibles au remontées de nappes indique que le projet est situé dans une zone sans débordement de nappe ni inondation de cave, fiabilité faible.</p> <p>🔗 Site d'étude concerné par le risque d'inondation (débordement cours d'eau) : NON</p> <p>🔗 Site d'étude concerné par le risque d'inondation (remontée de nappe) : NON</p>
<p>Mouvements de terrain</p>	<p>Concernant l'aléa retrait et gonflement des argiles, celui-ci présente un risque faible sur l'aire d'étude immédiate.</p> <div data-bbox="467 1375 1294 1908"> </div> <p>Source : Géorisques https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/</p> <p>🔗 Aire d'étude concernée par le risque mouvement de terrain : NON</p>

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Risques recensés sur la commune	Détails
	<p>🔗 Aire d'étude concernée par l'aléa retrait et gonflement des argiles : faible</p>
Séisme	Zone sismique 1 – Risque négligeable mais non nul. Absence de contraintes constructives
Transport de Matières Dangereuses par route	<p>L'axe concerné est la route territoriale RT20. La Gravona la sépare de l'aire d'étude, aucune incidence n'atteint l'aire d'étude.</p> <p>🔗 Aire d'étude concernée par le risque de TMD route : NON</p>
Transport de Matières Dangereuses par canalisation	<p>Ajaccio est traversée par trois canalisations de transport de matières dangereuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La canalisation GDF reliant l'apponement Saint-Joseph au site de stockage de Loretto. Cette dernière traverse le centre-ville à proximité d'habitation (quartier HLM dit « Les Salines ») et de plusieurs établissements recevant du public (ERP) ainsi que la voie de chemin de fer ; - Les deux canalisations reliant l'apponement Saint-Joseph et les sites de la centrale thermique EDF du Vazzio d'une part et le dépôt d'hydrocarbure (DPLC) d'autre part. <p>Aucune n'intéresse l'aire d'étude.</p> <p>🔗 Aire d'étude concernée par le risque de TMD canalisation : NON</p>
Risque industriel	 <p>Plusieurs sites industriels sont présents dans l'aire d'étude éloignées. Ils se situent tous sur la rive opposée de la Gravona. Le plus proche se situe environ à 500m à vol d'oiseau, il s'agit de la gare de Mezzana</p> <p>Aucun site SEVESO n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.</p> <p>🔗 Aire d'étude concernée par le risque industriel : NON</p>
Risque de rupture de barrage	<p>La Gravona n'est pas aménagée par un grand barrage. La commune de Cuttoli-Corticchiato n'est pas concernée par le risque de rupture de barrage.</p> <p>Concernant le risque de rupture de digues, peu de données existent et donc ce risque est mal connu à ce jour.</p> <p>🔗 Aire d'étude concernée par le risque de rupture de barrage : NON</p>

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

3 Milieu naturel

Sources : DREAL Corse ; PADDUC ; PNA Tortue d'Hermann ; SDAGE Corse ; Atlas des zones humides ; OEC

3.1 Espaces naturels d'intérêt

3.1.1 Espaces naturels réglementés

Aucun zonage réglementaire ne se situent dans l'aire d'étude éloignée, aucun n'est en contact avec l'aire d'étude immédiate.

Le Parc Naturel régional de Corse se trouve juste en périphérie de l'aire d'étude éloignée, au nord-est.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et végétales, et de leurs habitats. **L'aire d'étude éloignée n'intercepte aucun site Natura 2000.** Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à 8 km au sud-ouest, il s'agit de la ZPS Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio et de la ZSC Golfe d'Ajaccio.

Les arrêtés de protection de biotope sont pris par un préfet de département et ont pour but de protéger des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. **Aucun APB n'est situé dans le périmètre de l'aire d'étude élargie.** Le plus proche est à 8km au sud-ouest et concerne la Lande à Genet de Salzman sur le site de Campo dell Oro.

3.1.2 Espaces sous maîtrise foncière

Le conservatoire du littoral est un établissement public qui a pour mission l'acquisition de terrain sur le littoral afin de les protéger de l'artificialisation. Les terrains acquis sont, par la suite, confiés aux collectivités territoriales pour leur gestion.

Aucun espace sous maîtrise foncière ne se situe dans l'aire d'étude éloignée. Le plus proche se situe à 8 km, il a été acquis par le Conservatoire du littoral : le Ricantu Cappitulu.

Du fait de l'artificialisation entre le site d'étude et ces parcelles, il n'existe pas de lien fonctionnel entre les milieux en présence.

 *L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles ainsi que le passage d'un expert faune et un expert flore in situ respectivement les 19/09/2022 et 26/09/2022*

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

3.1.3 Espaces naturels d'inventaire

La cartographie et le tableau ci-dessous localisent et présentent les espaces naturels inventoriés présents dans l'aire d'étude éloignée :

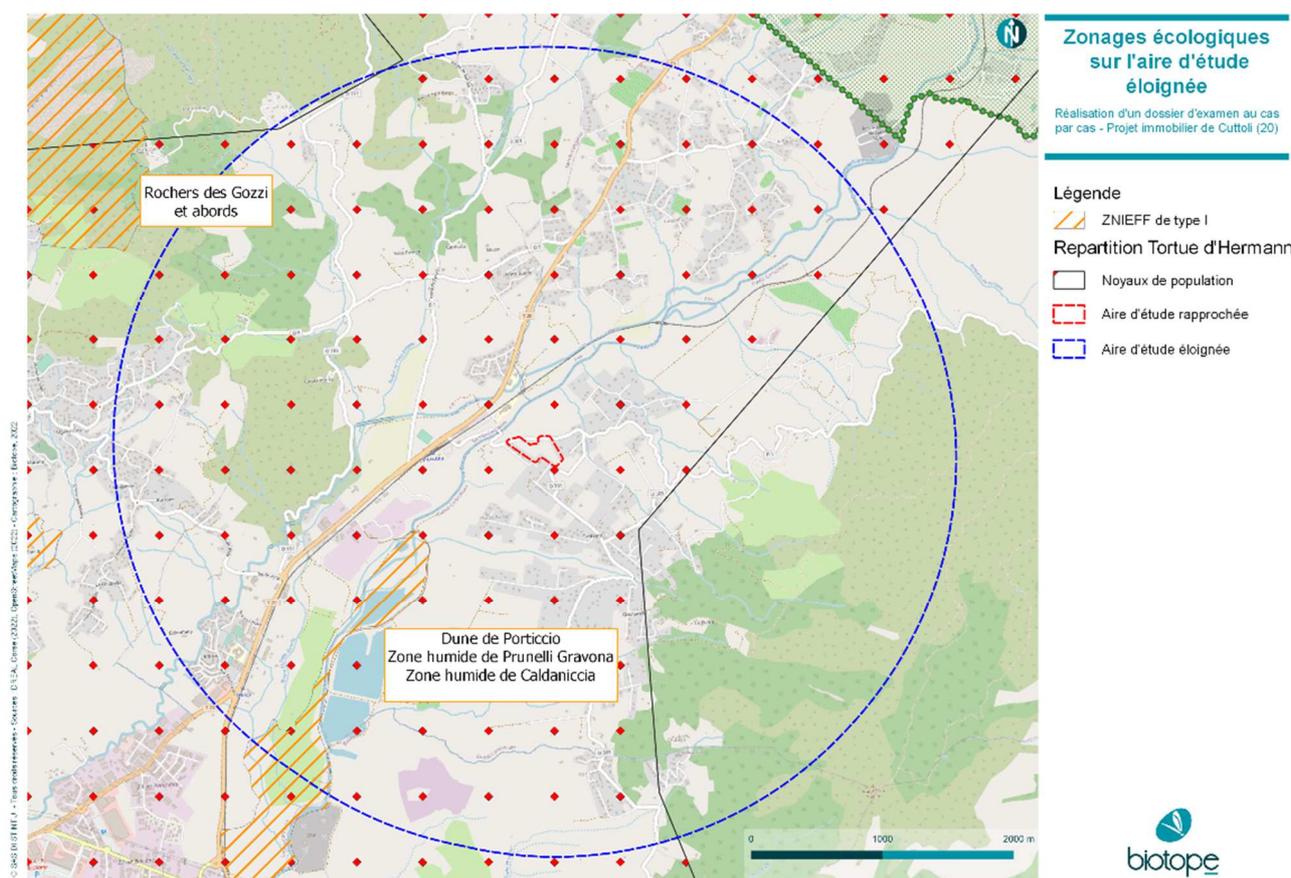


Figure 13: Zonage d'inventaire - BIOTOPE 2022

Tableau 2 : Espaces inventoriés concernant le patrimoine naturel à proximité du projet

Patrimoine naturel : Synthèse des espaces inventoriés					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude immédiate	Description
ZNIEFF Type 1	940004130	Dune de Porticcio, Zone humide de Prunelli Gravona, Zone humide de Caldannicia	432 ha	1 km (au Sud Est)	Le site est localisé au Sud-Est de l'Agglomération d'Ajaccio au niveau de la plaine de la Gravona et de son embouchure. On recense sur toute la longueur du secteur un réseau de zones humides entretenant des relations écologiques étroites entre elles. La plus importante d'entre elles est localisée au niveau de l'embouchure de la Gravona et du Prunelli. L'état de conservation du milieu est assez bon, bien que la

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

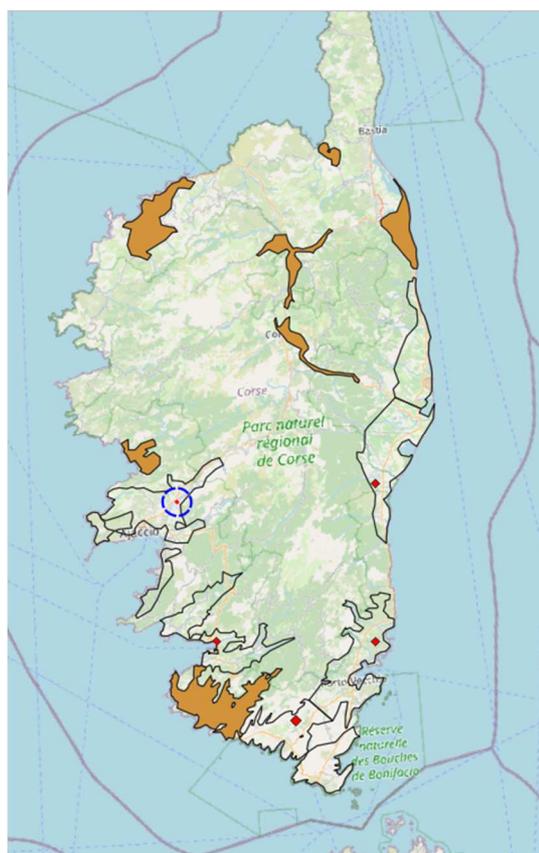
Patrimoine naturel : Synthèse des espaces inventoriés					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude immédiate	Description
					<p>qualité des eaux de la Gravona à ce niveau du bassin versant soit plutôt médiocre.</p> <p>Le site constitue une importante étape migratoire pour l'avifaune en Corse occidentale sur le plan qualitatif. Il a une fonction d'aire de repos et de nourrissage lors des différentes migrations. Ces zones humides possèdent un rôle épuratoire important sur les cours d'eau et permettent de limiter la pollution rejetée au niveau de leur embouchure.</p> <p>On peut rencontrer une très grande variété d'espèces animales et végétales, dont beaucoup sont caractéristiques des zones humides et notamment des oiseaux limicoles, comme par exemple <i>Egretta garzetta</i>, <i>Tachybaptus totanus</i> ou <i>Philomachus pugnax</i>.</p> <p>Plusieurs espèces sont également nicheuses sur le site tels que le Guêpier d'Europe ou le Pipit rousseline. La Cistude d'Europe est recensée sur le site mais présente de faibles effectifs. Concernant la plage et l'arrière-plage, la présence du rarissime <i>Helix ceratina</i> (seule localité mondiale) et de <i>Linaria flava</i> sont des enjeux majeurs de ce site.</p> <p>On note aussi la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaires dont des landes à genets de salzmann en position abyssale, uniques en Corse (et au monde) par leur couverture au sol.</p> <p>Ce site a néanmoins fait l'objet de divers aménagements depuis un siècle.</p>
ZNIEFF de type 1	940031084	Rochers des Gozzi et abords	447 ha	3400 m	<p>Le rocher des Gozzi est le premier mont granitique rencontré à partir d'Ajaccio vers l'intérieur des terres. Un cirque à l'ouest et une falaise convexe vers le sud forment le Rocher des Gozzi. Plus de 400m de dénivelé séparent le plateau sommital du maquis. Du cirque part un talweg avec le ruisseau de Calancone et une formation végétale plus haute qu'à la base des falaises. Une grande faille sépare la face sud, protégée par un piton rocheux. L'érosion granitique a permis la formation de nombreuses failles et tafoni.</p> <p>Le Rocher des Gozzi offre de multiples possibilités de nidification aux oiseaux. La face sud paraît au premier abord la plus attractive pour les oiseaux. En effet, malgré les différents équipements pour l'escalade, plusieurs espèces nichent au milieu des voies (Faucon crécerelle, Pigeon biset, Martinet à ventre blanc, Hirondelle de rochers et grand Corbeau). Ces voies d'escalade sont néanmoins les plus difficiles et sans doute les moins fréquentées. Le Faucon pèlerin, espèce la plus sensible au dérangement, semble être cantonné sur la Punta Pastinaca.</p> <p>Les abords du Rocher des Gozzi sont composés de maquis plus ou moins dense avec une bonne densité de Fauvettes pitchou et sarde, la Tortue d'Hermann</p>

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Patrimoine naturel : Synthèse des espaces inventoriés

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude immédiate	Description
					Testudo hermanni est aussi présente. L'Alouette lulu Lullula arborea semble être bien présente au sommet et sur le plateau. Dans les parties avec une végétation plus haute et en mosaïque avec des ronciers, la Pie-grièche écorcheur Lanius collurio trouve un territoire favorable pour sa reproduction.

Les inventaires ZNIEFF ont pour but d'identifier et de décrire des zones naturelles d'intérêt écologique, participant au maintien des écosystèmes. Dans le périmètre d'étude éloignée du projet, **2 sites sont identifiés mais aucun n'intéresse l'aire d'étude immédiate**. L'ensemble des sites appartiennent au ZNIEFF Type 1.



A noter que l'aire d'étude immédiate est située dans l'aire de répartition de la Tortue d'Hermann au sein d'un noyau de population.

Figure 14: Aire de répartition de la Tortue d'Hermann, Dreal 2022.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

3.1.4 Zones humides

Les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (CE. Art. L211-1).

Le site d'étude n'est pas concerné par les zones humides référencées à ce jour par le SDAGE de Corse ou l'atlas des zones humides de Corse réalisé par l'OEC. De plus, aucune zone humide n'a été observée sur le site lors du repérage de terrain.

Bien qu'une analyse pédologique n'ait pas été réalisée, aucun habitat naturel n'est considéré comme humide au regard des inventaires de terrain réalisés en septembre. De plus la flore hygrophile est absente. Aucun des habitats humides ou pro parte listés dans l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, n'est présent sur site.

Tous les habitats naturels mis en évidence sur site sont classés non caractéristiques.

Le site d'étude est localisé dans une zone en cours d'urbanisation et s'inscrit dans un secteur présentant plusieurs espaces identifiés et classés pour leur intérêt en matière de biodiversité.

3.2 Continuités écologiques

Le PADDUC vaut en Corse SRCE. Il comprend d'ailleurs une Trame Verte et Bleue.

L'aire d'étude éloignée se situe dans la basse vallée de la Gravona, à l'interface entre des zones naturelles de forte naturalité et des zones fortement urbanisées (grande agglomération d'Ajaccio). Ainsi, on retrouve notamment un réservoir biologique de basse altitude de grande importance : la vallée de la Gravona. Celle-ci constitue un bassin de vie fonctionnel pour de nombreuses espèces de basse altitude, tant au niveau des espèces aquatiques (poissons, amphibiens, reptiles, insectes, flore) que terrestres (avifaune, reptiles, chiroptères, mammifères flore...). Ce réservoir important de grande superficie s'étend notamment sur les milieux adjacents, constitués d'une mosaïque de milieux boisés mais surtout ouverts et agricoles, comme en témoigne la prédominance d'Espaces Stratégiques Agricoles au sein de cette vallée. Ce réservoir est connecté à d'autres réservoirs ainsi que des réservoirs biologiques du piémont (piémont des Gozzi et de Punta Finosa, piémont d'Aragnascu). De nombreuses espèces de faune et de flore se trouvent au niveau de ces différents réservoirs, dans lesquels ils trouvent les conditions pour réaliser tout ou partie de leur cycle biologique. Ces réservoirs sont toutefois altérés par la présence de zones fortement anthropisées (Canteggi, Giacharello, Pozzo Rosso, les carrières de Baléone, Effrico...).

La Gravona joue également le rôle de corridor écologique. En effet, ce cours d'eau est utilisé par de nombreuses espèces pour leurs déplacements, qu'ils soient quotidiens (poissons, chiroptères) ou qu'ils servent à la dispersion d'individus entre plusieurs populations, assurant ainsi un brassage génétique. Des obstacles à cette libre circulation existent cependant sur l'aire d'étude éloignée, notamment au niveau des zones anthropisées mais également via la présence d'une voie de chemin de fer ainsi que d'une route fortement fréquentée, la RT20.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, les milieux forestiers sont prédominants et sont connectés aux autres boisements de la rive gauche de la Gravona. Toutefois, l'urbanisation grandissante des environs empêche petit à petit la pleine expression des fonctionnalités

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

écologiques des milieux naturels sur le secteur, notamment en termes de continuités écologiques (déplacements des espèces).

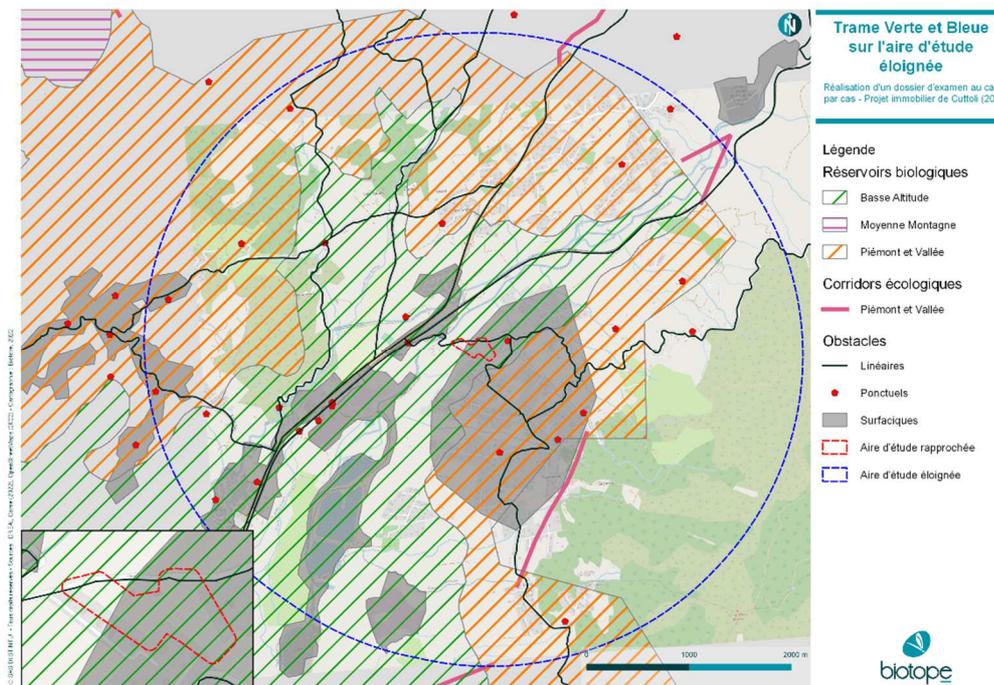


Figure 15: Continuité écologique - BIOTOPE 2022

Le site d'étude est une enclave qui dispose cependant de connexion avec les espaces naturels du secteur.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

3.3 Pré-diagnostic écologique

Cette pré-évaluation des enjeux écologiques permet un premier avis d'expert quant à la faisabilité du projet et la prise en compte des éléments floristiques et faunistiques assez importants.

Tableau 3 : Bilan des données disponibles, Biotope 2022

Bilan des données disponibles	
Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude	
Base de données OpenObs	<p>La base de données OpenObs indique la présence de nombreuses stations d'espèces animales et végétales à proximité.</p> <p>Liste des espèces connues dans un rayon de 3 km autour du projet :</p> <p>Amphibiens <i>Bufotes viridis</i> <i>Discoglossus sardus</i> <i>Hyla sarda</i> <i>Pelophylax bergeri</i> <i>Euproctus montanus</i></p> <p>Reptiles <i>Hierophis viridiflavus</i> <i>Podarcis siculus</i> <i>Tarentola mauritanica</i> <i>Testudo hermanni</i></p> <p>Flore <i>Cystopteris diaphana</i> (obs en 2010) <i>Gagea bohemica</i> (obs en 2006) <i>Gagea granatelli</i> (obs en 2006) <i>Paeonia corsica</i> (obs en 2015) <i>Serapias neglecta</i> (obs en 2013) <i>Spiranthes aestivalis</i> (obs en 2014)</p> <p>Odonates <i>Aeshna isoceles</i> <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> <i>Coenagrion scitulum</i> <i>Lestes virens</i> <i>Chalcolestes parvidens</i> <i>Chalcolestes viridis</i> <i>Orthetrum brunneum</i> <i>Orthetrum coerulescens</i></p> <p>Orthoptères <i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)</p> <p>Oiseaux <i>Burhinus oedicephalus</i> <i>Caprimulgus europaeus</i> <i>Carduelis carduelis</i> <i>Carduelis corsicana</i> <i>Cettia cetti</i> <i>Charadrius dubius</i> <i>Chloris chloris</i> <i>Cinclus cinclus</i> <i>Falco peregrinus</i> <i>Falco subbuteo</i> <i>Jynx torquilla</i> <i>Lanius collurio</i> <i>Lanius senator</i> <i>Merops apiaster</i> <i>Milvus milvus</i> <i>Motacilla alba</i> <i>Otus scops</i> <i>Serinus serinus</i> <i>Streptopelia turtur</i> <i>Sylvia melanocephala</i> <i>Sylvia sarda</i> <i>Tyto alba</i></p>
État des connaissances	

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Bilan des données disponibles		
Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Contexte écologique et principaux habitats présents

Contexte écologique

La zone d'étude s'inscrit dans un quartier résidentiel sur la commune de Cuttoli-Corticchiato au nord d'Ajaccio. Elle est principalement concernée par un boisement de chêne liège relictuel qui alterne avec quelques petites clarières résultant de coupe (OLD) ou d'éclaircies du sous-bois.

Principaux habitats naturels et semi-naturels présents

- La végétation sur site est à dominante boisée. Si le chêne liège est l'essence forestière dominante et structurante des milieux boisés du site, les boisements se présentent sous diverses physionomies :
 - Un faciès plus fermé et plus évolué souligné par des sujets de chêne liège plus âgés, au cœur de la zone d'étude.
 - Un faciès très ouvert marqué par des chênes liège épars qui ponctuent une végétation de cistaie. Ces secteurs ont fait l'objet d'un débroussaillage (partie sud de la zone d'étude).
 - Un faciès dense, moins évolué, prenant l'aspect d'un matorral matérialisé par une couverture arbustive dense et haute où le chêne liège est accompagné par l'arbousier, la bruyère arborescente et l'olivier et le myrte commun qui témoignent un caractère thermophile.

L'habitat boisement de chêne liège est considéré Vulnérable sur la liste rouge des forêts méditerranéennes de France métropolitaine (IUCN, 2018). La suberaie est également un habitat d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.

Sur site, le boisement représente un fragment d'une entité boisée originelle bien plus vaste mais qui a été fragmentée par l'urbanisation.



Boisement de chêne liège : faciès fermé (photo de gauche) et faciès ouvert (photo de droite)

Dans une moindre mesure, des coupes et des débroussaillages (OLD) ont favorisé le développement d'habitats ouverts :

- Une végétation de maquis à cistes, habitat pionnier associé à une strate herbacée pouvant se rattacher aux pelouses siliceuses sèches
- Les ronciers, autre habitat pionnier, qui colonisent les terrains souvent remaniés sur sol plus profond. Ces fourrés se retrouvent au sein des secteurs débroussaillés.
- Les zones anthropiques qui incluent les habitations et jardins et les routes. Ces zones sont concernées par une flore anthropophile classique des terrains vagues et bord de route qui compte des espèces communes principalement rudérales.

Faible

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

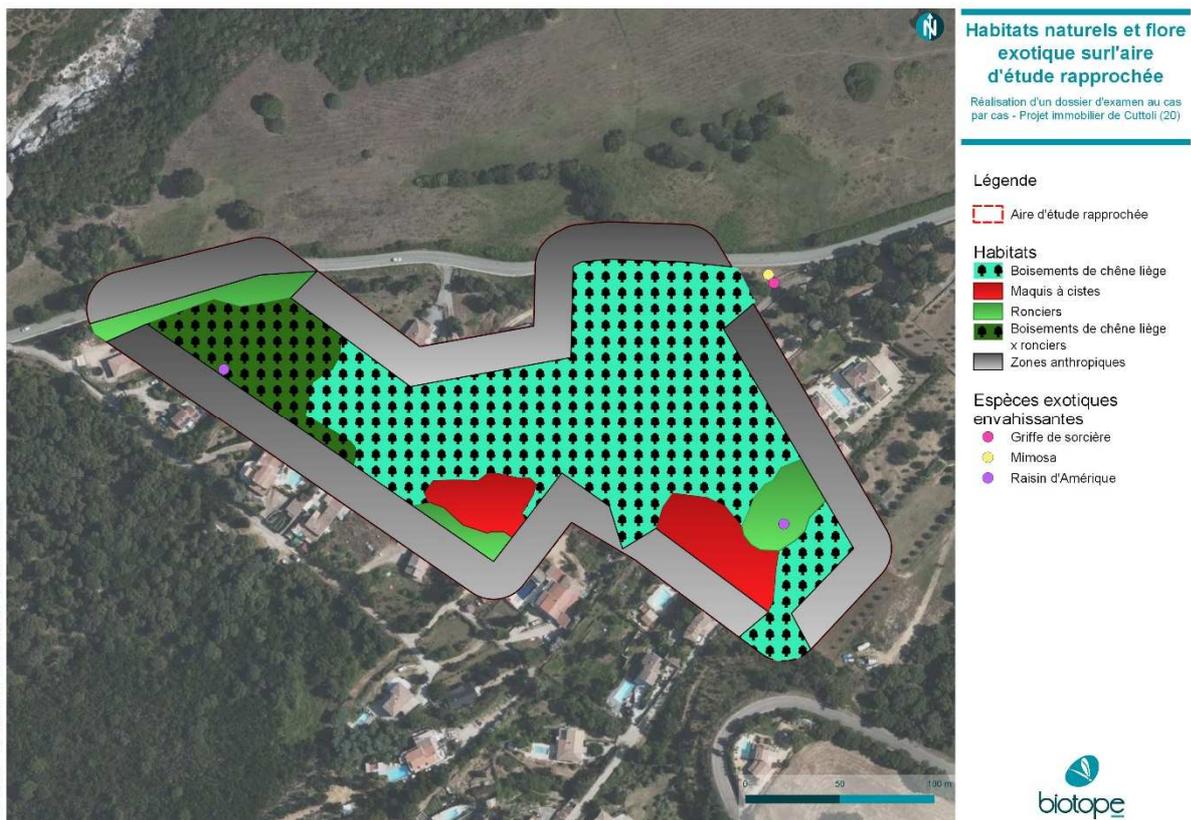


Figure 16 : Carte des habitats, Biotope 2022

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames

Milieux boisés	Moyenne : le projet s'inscrit dans un boisement à dominante de chênes liège de densité variable, avec des sujets plus âgés au centre et un boisement moins évolué, plus ouvert au sud. Le milieu présente une bonne fonctionnalité écologique pour certaines espèces qui y réalisent leur cycle biologique. La mosaïque de milieux n'est toutefois pas très développée. De plus l'urbanisation grandissante en périphérie freine les connectivités en impactant les corridors des milieux boisés.
Milieux ouverts et semi-ouverts	Moyenne : Le projet présente au sud des milieux ouverts (maquis à ciste et ronciers) sur des surfaces assez faibles ce qui limite leur fonctionnalité écologique.

Éléments remarquables

La zone d'étude s'inscrit dans l'aire de présence à enjeux forts à très forts de la Tortue d'Hermann (CENC, 2011).

Le site d'étude présente une mosaïque de milieux peu développée, enclavée dans une urbanisation de son environnement immédiat qui empêche petit à petit la pleine expression des fonctionnalités écologiques des milieux naturels du site. Peu de corridors de déplacements existent encore pour la petite faune non volante.

Usages

Usages connus

La partie nord de l'aire d'étude est probablement fréquentée par les habitants des parcelles mitoyennes de l'aire d'étude qui y ont un accès direct. Des dépôts divers sont présents au nord et à l'ouest de l'aire d'étude.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Dépôts divers en bordure ouest du site.



Echelle contre un chêne dans le coin nord-ouest. Secteur fréquenté probablement par les habitants des maisons situées dans les parcelles mitoyennes au nord de l'aire d'étude.



Dépôts divers dans le coin nord-est sur la parcelle non concernée par le projet immobilier mais située dans l'aire d'étude immédiate.

Flore

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité

Faible/Moyenne/Forte

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Habitats d'espèces	Principales espèces à retenir	
Maquis à cistes	<p>Sérapias négligé (<i>Serapias neglecta</i>) – PN, Peu fréquent en Corse</p> <p>Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>) - PN, Peu fréquent en Corse</p> <p>Linaire commune (<i>Kickxia commutata</i>) PN, Commune en Corse</p>	Espèces potentielles
Légende des abréviations : PN : protection nationale		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
<p>Aucune espèce protégée n'a été repérée sur site. Nous retiendrons seulement des potentialités de présence d'espèces protégées au regard des habitats recensés et des données bibliographiques. Les espèces recensées sont toutes communes et répandues à cet étage de végétation. Seule une station d'une plante considérée peu fréquente en Corse (Flora Corsica, 2007), non protégée, non menacée, a été observée au nord-ouest de la zone d'étude sous couvert de suberaie. Il s'agit de l'Odontites tardif (<i>odontites vernus</i>) lié aux forêts mésophiles claires et aux lisières.</p> <p>Quelques foyers ou stations d'espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur et à proximité de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>) sous forme d'individus isolés - La Griffes de sorcière (<i>Carbobrotus</i> sp.) sous forme de patches peu étendus - Le Mimosa (<i>Acacia dealbata</i>) sous forme d'individus isolés <p>Ces espèces exotiques envahissantes constituent une menace pour la biodiversité puisqu'elles tendent à banaliser le milieu au détriment de la flore locale. Elles affectent par conséquent les espèces indigènes et le fonctionnement des écosystèmes.</p> <p>Leur présence témoigne généralement des milieux perturbés et des écosystèmes fragilisés</p>		
<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>		
Individu de Raisin d'Amérique (photo de gauche) et patches de Griffes de sorcière (photo de droite)		
Enjeu de conservation	Faible	

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Invertébrés terrestres (insectes)

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des boisements et lisières sèches, et des friches.		Espèces communes de lépidoptères et d'orthoptères.	Espèces fortement potentielles
<p>Pas de plante hôte observée (ni potentielle) pour les lépidoptères à forte patrimonialité et /ou protégés présents en Corse : Pas de <i>Ferula communis</i> ni de <i>Pastinaca kochii</i> sur site (et autres plantes hôtes du Porte-queue de Corse non potentielle) ; Habitat non potentiel pour <i>Origanum vulgare</i> (plante-hôte de l'Azuré du Serpolet).</p> <p>Pas d'habitat favorables aux odonates.</p>			
Enjeu de conservation	Faible		

Poissons et faune aquatique

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Eléments remarquables / obstacles à l'écoulement / points de vigilance / commentaires

Pas de milieu propice à ce groupe sur l'aire d'étude immédiate.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Amphibiens

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux

Amphibiens en transit ou en période d'hivernage

Crapaud vert des Baléares (*Bufo viridis balearicus*) – PN – DH 4 : donnée biblio présente à 1 km du site d'étude (OGREVA, 1998)

Potentialité Modérée à Faible

Rainette sarde (*Hyla sarda*) – PN – DH 4

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 4 : Annexe 4 de la Directive Habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos

Plusieurs suintements en bordure de l'aire d'étude rapprochée sur lesquels se développent une végétation hygrophile, favorable à la présence de la Rainette sarde. Le Crapaud vert des Baléares est également potentiel en phase terrestre. Les autres espèces d'amphibiens ne sont pas considérés comme présents en l'absence de zone de reproduction favorable et d'une topographie défavorable.



Hélophytes en bordure de l'aire d'étude rapprochée

Enjeu de conservation ?

Faible à Moyen

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Reptiles

Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.

Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces et	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des espèces communes de milieux semi-ouverts et ouverts		Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>) : PN, DH 4,	
		Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) : PN, DH 4	Potentialité forte
		Lézard de Sicile (<i>Podarcis siculus campestris</i>).	
Mosaïque de milieux		Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>) : PN	Présence avérée
		Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) : PN, DH 2 & 4, PNA ; vulnérable en Corse	Présence avérée

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/photos

Les mosaïques de milieux ouverts, semi-ouverts, de ronciers, de maquis et de suberaie sont favorables à la Tortue d'Hermann. Ainsi, un individu a été contacté et un cadavre a été observé lors des prospections de terrain. Cette espèce constitue un enjeu fort à très fort.



Cadavre de Tortue d'Hermann observé sur site



Mosaïque de milieux favorable à la Tortue d'Hermann

Enjeu de conservation ?

Fort à Très fort

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Oiseaux		
Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil		
Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Cortèges d'espèces et habitats	Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Cortège des pelouses, friches et mosaïque	<p>Fauvette mélanocéphale (<i>Curruca melanocephala</i>) : PN, quasi-menacé en France</p> <p>Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) : PN, An I de la Directive Oiseaux.</p> <p>Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) – Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) – Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) : PN, vulnérable en France</p>	<p>Présence avérée</p> <p>Potentialité modérée</p>
Cortège des milieux fermés	<p>Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) : PN, An I de la Directive « Oiseaux », vulnérable en France</p> <p>Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>) : PN</p> <p>Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) : vulnérable en France</p>	<p>Potentialité modérée de reproduction : les grands arbres matures du site (chênes) sont favorables pour nicher et les zones ouvertes propices à l'alimentation.</p>
Légende des abréviations : PN : protection nationale		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
<p>La mosaïque d'habitat est favorable à plusieurs espèces, comme le Milan royal, l'Engoulevent d'Europe et la Tourterelle des bois, qui sont des nicheurs possibles sur l'aire d'étude rapprochée. Des passereaux patrimoniaux comme le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe ou le Serin cini peuvent nicher et se nourrir en périphérie ou sur le site. L'urbanisation en périphérie de cette aire d'étude rapprochée limite d'une certaine manière la diversité avifaunistique.</p>		
		
<p>Arbres et boisement favorables aux oiseaux des milieux forestiers</p>		
Enjeu conservation ?	de Modéré à Fort	

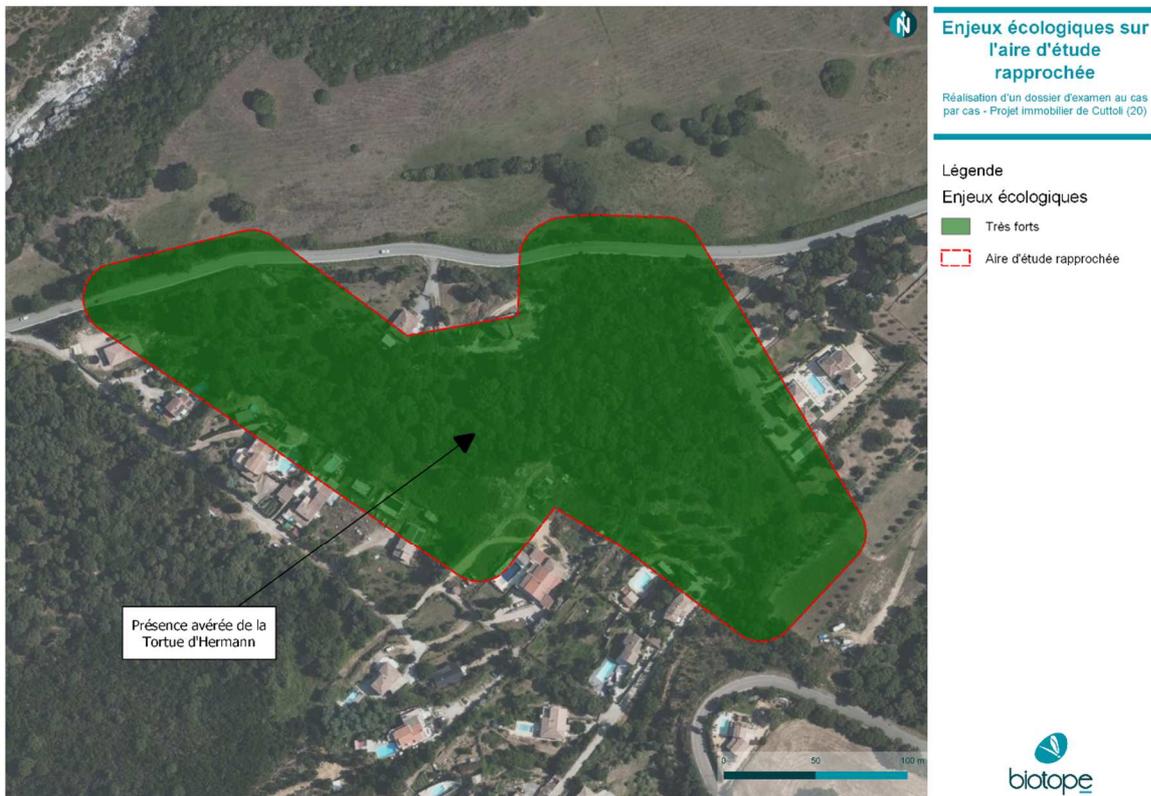
3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Mammifères terrestres			
<i>Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.</i>			
Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Milieux semi-ouverts		Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) : PN	Potentialité forte
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale</i>			
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires/ photos			
Pas de potentialité d'accueil pour des mammifères à forte patrimonialité (Chat forestier de Corse, Mouflon de Corse, Cerf sarde). Toutefois, le milieu se prête bien à la présence d'une espèce protégée : le Hérisson d'Europe.			
Enjeu de conservation ?		Faible	

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Chauves-souris			
Les éléments qui suivent expriment des potentialités d'accueil.			
Diversité			Faible/Moyenne/Forte
Cortèges habitats	d'espèces	et Principales espèces à retenir	Utilisation des milieux
Zone anthropisée		Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i>) : PN, DH 4 Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) : PN, DH 4	Potentialité modérée à forte
Cortège arboricole		Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) : PN, DH 4 Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) : PN, DH 2 & 4	Potentialité faible à modérée en chasse
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; DH 4 : Annexe 4 de la Directive Habitats			
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos			
L'aire d'étude présente des milieux favorables aux chiroptères (alternances de grands arbres et de zones ouvertes pour la chasse) ; les habitations en périphérie de l'aire d'étude rapprochée sont favorables à la présence d'espèces anthropophiles en gîte (Pipistrelles...).			
Enjeu de conservation ?		Modéré à Fort	

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Ainsi, l'aire d'étude s'inscrit dans une mosaïque de milieux alternant zones ouvertes, boisements, secteurs semi-ouverts de maquis et fruticées plus ou moins dense, et présente des enjeux forts à très forts en raison de la présence d'une espèce en particulier, à savoir la Tortue d'Hermann. Des amphibiens peuvent être présents en périphérie, et les milieux sont favorables pour les chiroptères, notamment pour le transit et la chasse. Concernant l'avifaune, plusieurs espèces à enjeu moyen à fort peuvent être présentes, comme le Milan royal, l'Engoulevent d'Europe ou la Tourterelle des bois. L'enclavement du site dans une urbanisation de son environnement immédiat réduit petit à petit les fonctionnalités écologiques du site.



Faune remarquable surl'aire d'étude rapprochée

Réalisation d'un dossier d'examen au cas
par cas - Projet immobilier de Cutoffi (20)

Légende

-  Fauvette mélanocéphale
-  Tarente de Maurétanie
-  Tortue d'Hermann
-  Aire d'étude rapprochée



4 Milieu humain

Sources : RGP 2021 ; Données INSEE ; Corin Land Cover 2018 ; PLU de Cuttoli-Corticchiato 2006 ; Géoportail ; Classement sonore des infrastructures routières de Corse du Sud ; Contexte socio-économique

L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisée sur la base des données bibliographiques disponibles.

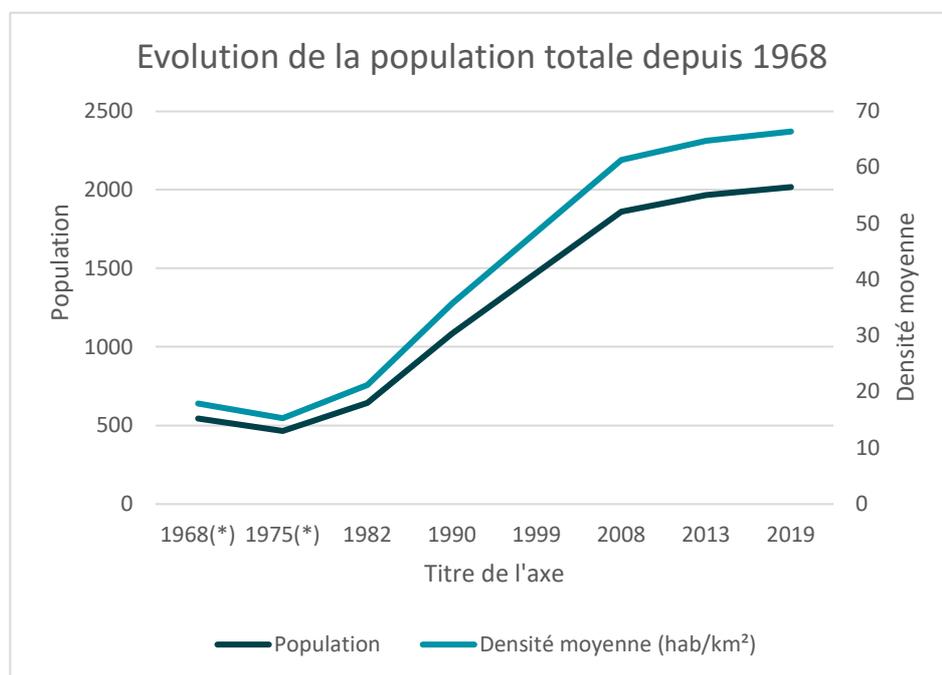
4.1.1 Population et habitats

La commune de Cuttoli-Corticchiato connaît depuis 1968 une croissance très importante (multipliée par 4 en 50 ans), régulière entre 1975 et 2008. Depuis la croissance ralentie.

Tableau 4: évolution de la population depuis 1968 (source INSEE)

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	544	465	643	1 085	1 473	1 861	1 966	2 017
Densité moyenne (hab/km ²)	17,9	15,3	21,2	35,7	48,5	61,3	64,7	66,4



3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Tableau 5: Evolution de la population et de sa densité sur la commune de Cuttoli-Corticchiato comparée à la communauté d'agglomération du pays ajaccien

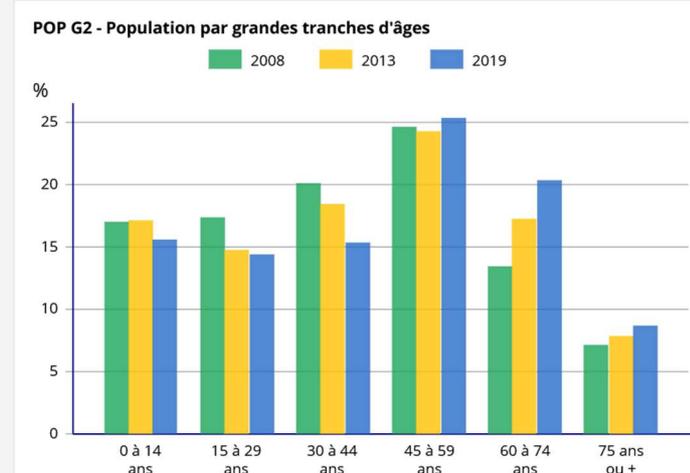
Population depuis 1968				
Période	Population		Densité de population (hab/km ²)	
	Cuttoli-Corticchiato	CA du Pays Ajaccien	Cuttoli-Corticchiato	CA du Pays Ajaccien
1968	544	46 471	17,9	172,9
1975	465	52 263	15,3	194,5
1982	643	59 496	21,2	221,4
1990	1 085	67 686	35,7	251,9
1999	1 473	63 707	48,5	237,0
2008	1 861	78 533	61,3	292,2
2013	1 966	82 326	64,7	306,3
2019	2 017	88 483	66,4	329,2

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales

La population de la commune de Cuttoli-Corticchiato ne représentait que 1% de la population de Corse du Sud en 1968, elle atteint aujourd'hui 2%, avec une augmentation de la densité 1.5 fois supérieure à celle de la CAPA.

L'accroissement de la population de la commune est essentiellement associé à un solde migratoire. Le solde migratoire a été maximal (6,6 %) entre les années 1982-1990, puis a décliné jusqu'à atteindre 0.52% entre les années 2013-2019. Le solde naturel a toujours été légèrement positif (proche de 0.20% depuis 1982) sauf sur la dernière période 2013-2019(-0.1%).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Figure 17: Population par grandes tranches d'âges (Source Insee 2022)

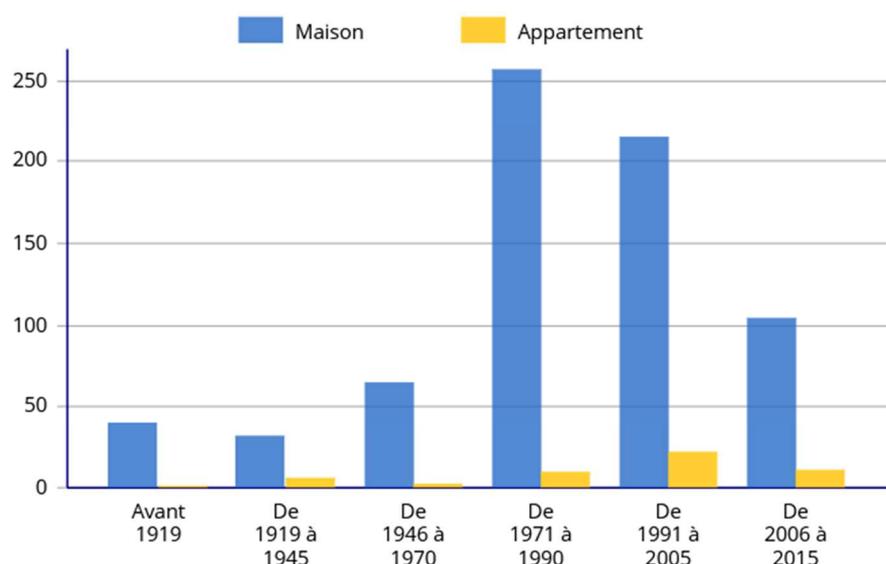
3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

La tranche de population la plus représentées est celle de 45 à 59 ans, elle est stable depuis 2008. L'âge moyen a tendance à augmenter depuis 2008, les tranches de population inférieure à 45 ans baissent au profit surtout de la tranche d'âge 60-74 ans.

Le territoire de la commune compte 1063 logements en 2019 dont 76 % sont des résidences principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2016.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Figure 18: Evolution du type de résidence principale depuis 1919 . Source Insee 2022.

La grande majorité des nouveaux logements sont depuis toujours des maisons individuelles. Entre 2006 et 2015, seuls 10,4% des nouvelles résidences principales sont des appartements. La majorité des constructions ont eu lieu entre 1990 et 2008 avec 348 logements puis durant la période 2013-2019 avec 138 logements.

4.1.2 Economie et emplois

La population active est stable depuis 2008, et compte environ 1270 personnes. Cela représente 74% de la population en 2019, en augmentation faible mais régulière depuis 2008 (68 % d'actifs en 2008). La part des actifs ayant un emploi suit le même rythme de croissance : ils étaient 62% en 2008, puis 65% en 2013 et enfin 67% en 2019)

La majorité de la population active ayant un emploi fait partie des employés (30.7% en légère baisse depuis 2008) et des professions intermédiaires (26.7% en légère hausse depuis 2008),

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

suivis des ouvriers (18% en baisse depuis 2008), et des cadres supérieurs (en hausse depuis 2008, ils passent de 8.4% à 12.9%). Viennent ensuite les artisans (part d'environ 10-11% stable depuis 2008), et les agriculteurs dont la proportion augmente légèrement (1.1% à 1.8%).

La commune de Cuttoli-Corticchiato, c'est également 169 emplois recensés en 2019 en baisse par rapport aux années précédentes (193 emplois en 2008, et 217 en 2013) avec comme plus gros pourvoyeurs d'emploi l'administration (36%), le commerce, transport et services divers (30%), et la construction (19%). L'agriculture 9%, et l'industrie 6% représentent une faible part de l'emploi sur la commune.

La concentration d'emploi sur la commune de Cuttoli-Corticchiato est de 19%, en baisse par rapport aux années précédentes (environ 24%). Le village revêt à la fois un caractère rural et résidentiel, sous influence de la ville d'Ajaccio, qui est avec Bastia, le centre économique, commercial et administratif de la Corse. L'activité d'Ajaccio est avant tout orientée vers le tertiaire et les services, mais également un centre administratif, regroupant les services communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux et préfectoraux.

L'activité touristique est soutenue sur la commune de Cuttoli-Corticchiato par un hôtel de 20 chambres et une résidence de tourisme ayant une capacité de 68 lits.

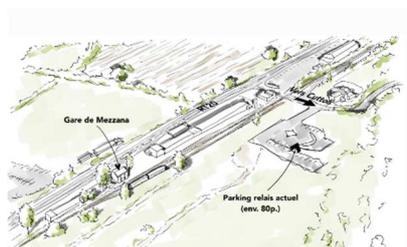
4.1.3 Projet de zone d'activité de Mezzana

Depuis 2015, la CAPA est engagée dans une démarche de création d'une zone d'activité économique au droit de la gare de Mezzana, sur un terrain de 12.35 ha, situé à 500m de la zone d'étude immédiate.

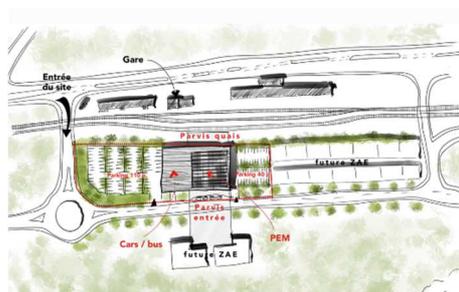
L'aménagement intègre la réalisation d'un parc d'activité, d'un secteur dédié aux loisirs, ainsi qu'un pôle d'échange multimodal (PEM).

Pour soutenir la production agricole sur le territoire, le SADE préconise d'accompagner le développement de « circuits courts ». Mezzana accueillera donc une Halle des producteurs et des artisans. Lieu de jonction entre les productions et le bassin de consommation, l'agropole de Mezzana pourra ainsi valoriser les métiers et les savoir-faire locaux et créer un lieu de rencontre entre les consommateurs, les producteurs et les artisans de la microrégion.

Un permis de construire du pôle d'échange multimodal a été délivré le 18 octobre 2021.



Gare de Mezzana avant projet,



Projet de Zone d'activité économique et pôle multimodal

Figure 19: Projet Zone d'activité économique et pôle d'échange multimodal de Mezzana, source site internet Versini architectes associés, 2022

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Le village de Cuttoli-Corticchiato en croissance faible régulière, possède une activité économique locale mais est principalement sous influence de la ville d'Ajaccio, pôle majeur de la Corse du Sud d'un point de vue économique. Le projet d'aménagement de la zone d'activité de Mezzana est de nature à induire une croissance plus rapide du village de Cuttoli-Corticchiato.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

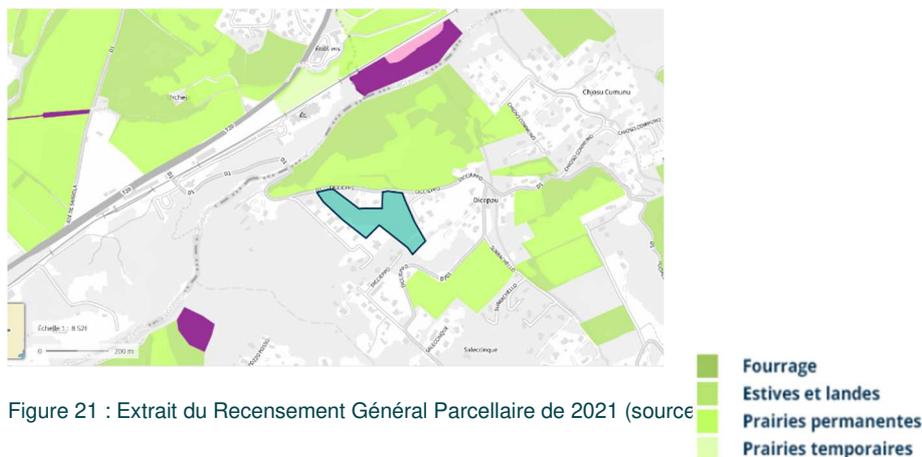


Figure 21 : Extrait du Recensement Général Parcelaire de 2021 (source

Le PADDUC définit la destination des sols en Corse. Le site du projet est composé de trois espaces dont les vocations sont du nord au sud : un espace stratégique agricole, une zone naturelle, un espace ressource pour le pastoralisme.

En dehors de la limite nord, les espaces qui encadrent l'aire d'étude, à vocation stratégique agricole, sont tous aujourd'hui urbanisés.

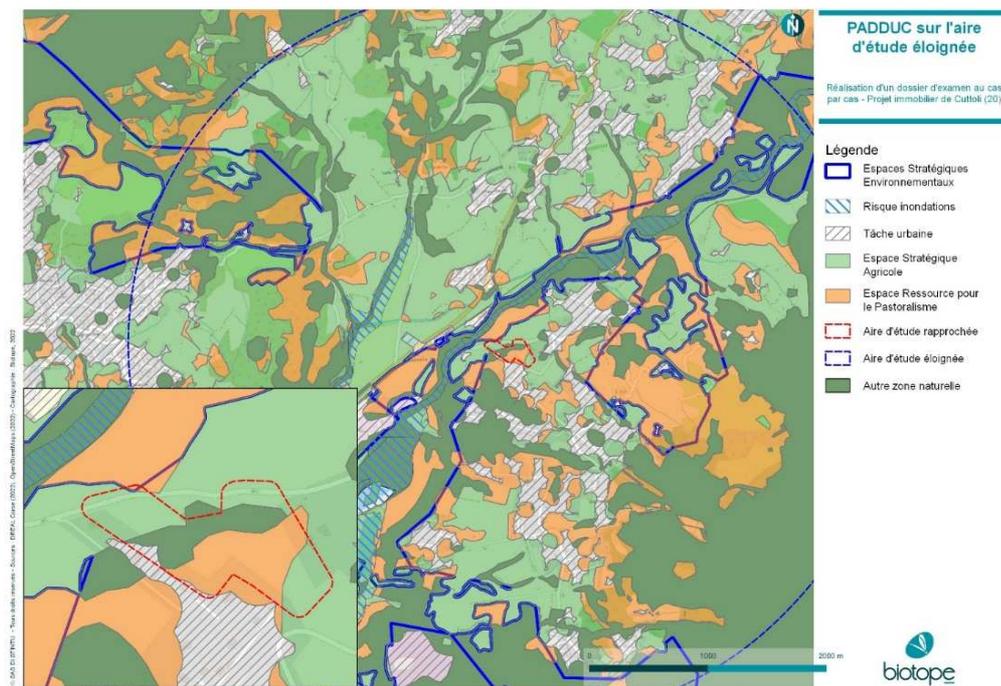


Figure 22: Padduc sur l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude n'est actuellement occupée par aucune activité ou usage particulier.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

4.3 Réseaux et équipements

4.3.1 Réseau viaire

La commune de Cuttoli-Corticchiato est accessible par la route départementale RD1 qui rejoint un axe routier d'importance régionale, la RT20 qui relie Ajaccio à Corte et Bastia. Cette dernière se situe à 500m de l'aire d'étude. La RD1 longe l'aire d'étude immédiate au nord.

La RT20 est l'axe principal pour rejoindre la ville d'Ajaccio et la zone d'activité de Baléone et Mezzavia, principal bassin d'emploi de la CAPA.

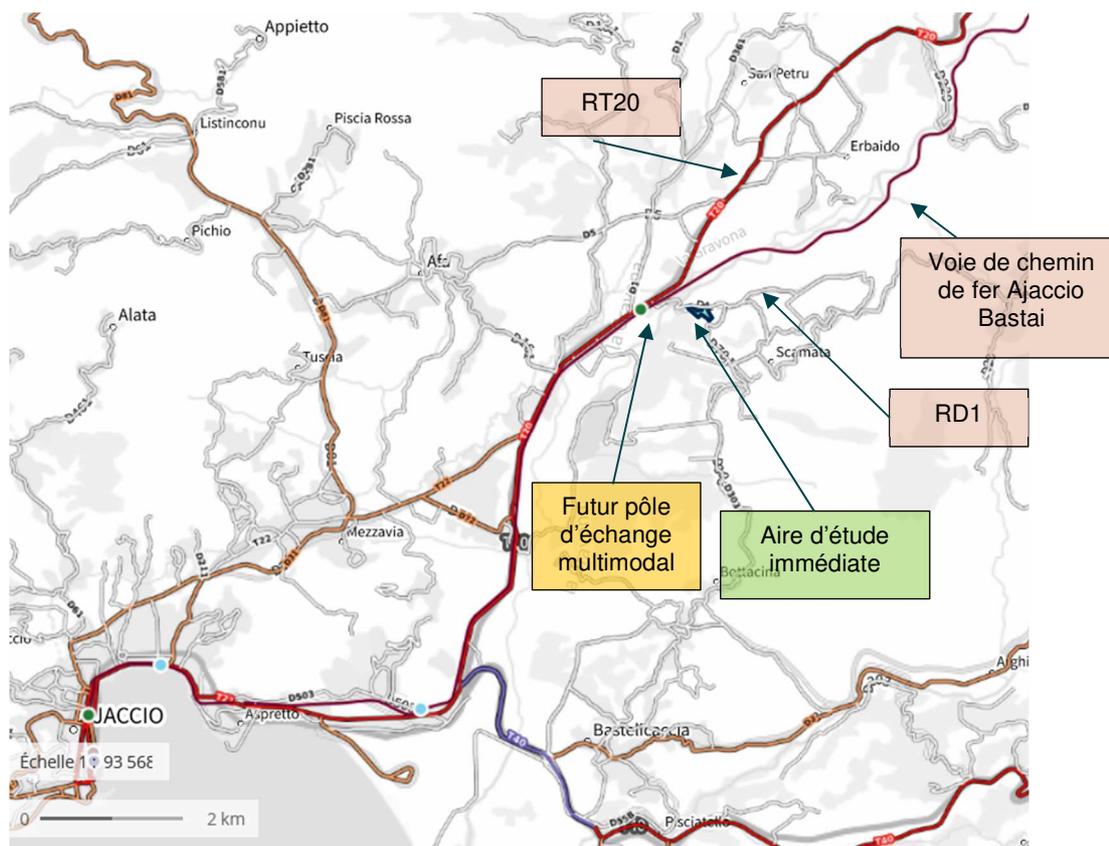


Figure 23: Réseau viaire de la zone d'étude

La zone d'étude immédiate n'est pas impactée par le bruit induit par la circulation sur la RT20.

Un pôle d'échange multi modal est en projet à Mezzana, à 500m de l'aire d'étude. Il vise à proposer une alternative à la voiture avec un espace facilitant le changement de modes de transport et promouvant les modes de transports alternatifs, propres, économiques et confortables (source, site internet de la CAPA). Ce pôle va se concrétiser par une structure bâtie et une organisation autour de la gare ferroviaire existante et d'un futur parc de stationnement avec notamment :

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

- augmentation des dessertes et des capacités de transport des navettes ferroviaires
- articulation repensée avec les bus urbains pour une meilleure desserte des territoires ruraux et péri-urbains de la CAPA
- augmentation des possibilités de stationnement et sécurisation de celles-ci – amélioration des liaisons piétonnes.



Figure 24: Gare de Mezzana et emplacement du futur pôle multimodal, biotope 2022

Un chemin d'accès aux parcelles mitoyennes au nord de l'aire d'étude se situe à quelques mètres de l'aire d'étude immédiate. Le découpage parcellaire atteint l'aire d'étude immédiate.



Figure 25: chemin d'accès aux parcelles mitoyenne nord du projet

Une rue se situe à quelques mètres du projet dans la parcelle mitoyenne à l'est.

Les rues situées à l'ouest n'atteignent pas l'aire d'étude immédiate.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

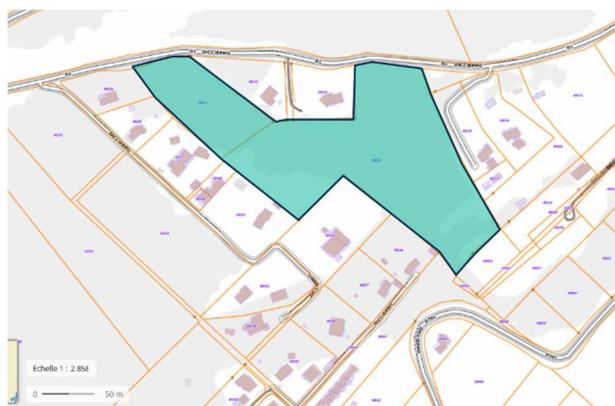


Figure 26: parcelles cadastrales, source Geoportail

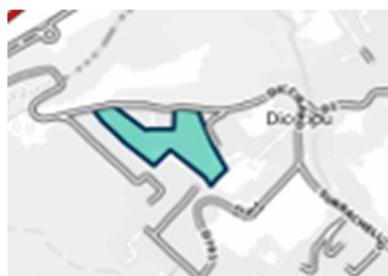


Figure 27: routes à proximité de l'aire d'étude immédiate, source Geoportail

4.3.2 Réseau ferroviaire

L'aire d'étude se situe à 500m de la gare de Mezzana de la voie ferroviaire qui dessert Ajaccio-Bastia via Ponte Leccia (158 km). La voie ferrée se situe à 250m à vol d'oiseau.



Figure 28: Gare de Mezzana à 500m de l'aire d'étude.

4.3.3 Réseau aérien

L'aire d'étude immédiate se situe à vol d'oiseau à 6 km au nord-ouest de l'aire d'étude l'aéroport international d' Ajaccio : l'aéroport de Campo dell Oro ou aéroport Napoléon Bonaparte. Il dessert principalement la France métropolitaine, l'Italie et quelques destinations en Europe (Belgique, Suisse, etc.).

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

L'aire d'étude rapprochée se situe en dehors de la zone de bruit induite par l'aéroport, mais dans la zone de servitude de dégagement.

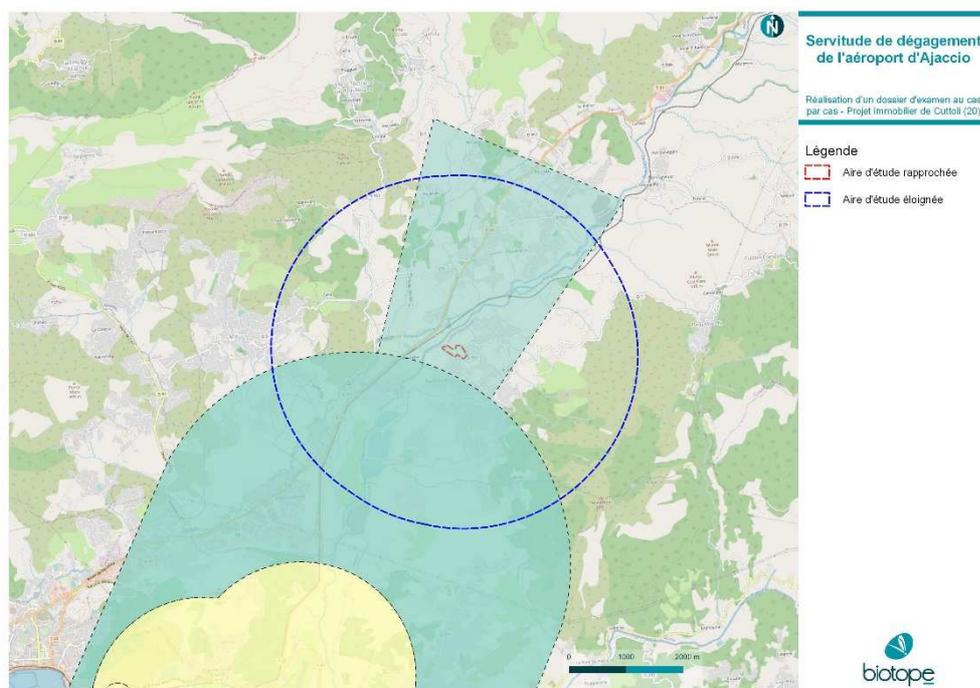


Figure 29: servitude de dégagement de l'aéroport d'Ajaccio, source Dreal 2022.

4.3.4 Réseaux EDCH et assainissement

Un réseau d'eau et un réseau d'assainissement gérés par Veolia sont identifiés à proximité de la zone d'étude immédiate sur le site de l'Ineris (novembre 2022).

Réseau d'eau destinée à la consommation humaine

L'annexe des servitudes du PLU de 2006 disponible en ligne (source Géoportail de l'urbanisme) indique que le schéma directeur d'eau potable était (en 2006) en cours d'élaboration.

La ressource AEP de la plaine est alimenté par des stations de pompage sur la Gravona dont Yolanda, la gendarmerie et Piatanicce..

Les zones ouvertes à l'urbanisation qui n'étaient à l'époque pas couvertes par le réseau d'eau potable ont été classées en AU dans l'attente de son extension par la collectivité compétente. Une partie de la zone d'étude immédiate se trouvait dans cette situation.

Aujourd'hui le réseau d'eau potable passe sur le RD1 en limite de l'aire d'étude. Le porteur de projet indique que le raccordement à l'eau potable est aujourd'hui possible. Le réseau d'eau potable est identifié sur le site de l'Ineris (novembre 2022) Ces éléments seront traités dans l'étude loi sur l'eau.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Assainissement

L'aptitude des sols à l'assainissement est à l'origine de la définition **pour des constructions individuelles, de parcelles minimums** de 3000 m² sur l'aire d'étude immédiate, et de 4000m² au sud du projet. Ce zonage est lié à la géologie et la perméabilité des sols.

Ces surfaces minimales ne s'appliquent pas pour les projets d'ensemble pour lesquels un dispositif pour l'ensemble du lotissement devra être prévu. Ces dispositions seront reprises dans le dossier loi sur l'eau du projet.

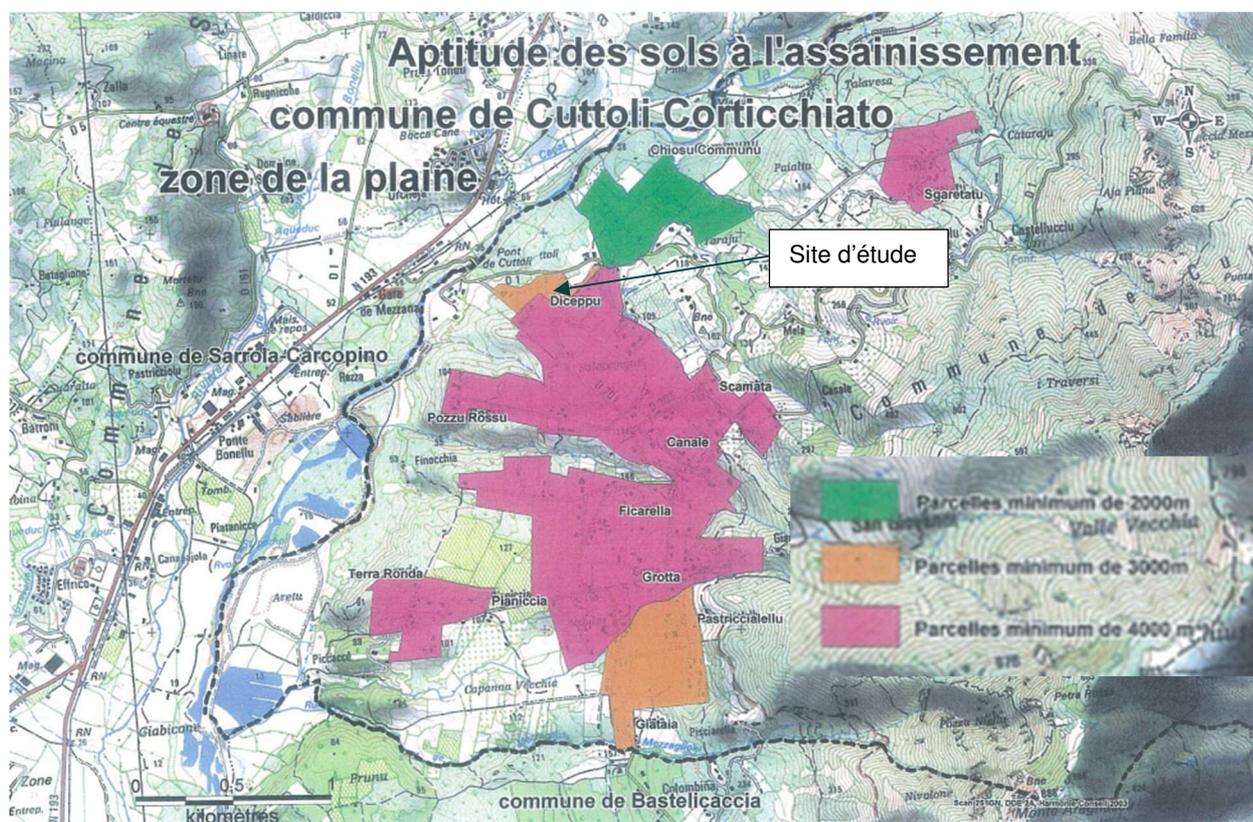


Figure 30: carte d'aptitude des sols à l'assainissement, source annexes R123-13, R123-14 et servitudes du PLU

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a étendu son réseau d'assainissement en 2020 pour raccorder les eaux usées des communes de Sarroia Carcopino, Cuttoli-Corticchiato et Péri à la station d'épuration de Campo Dell'oro. Le nouveau réseau a pour but de raccorder progressivement la population de ces communes au réseau d'assainissement collectif (source <https://www.ca-ajaccien.corsica/creation-dun-nouveau-reseau-dassainissement-de-7-km-sur-la-route-de-bastia/>).

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

4.3.5 Réseaux électriques

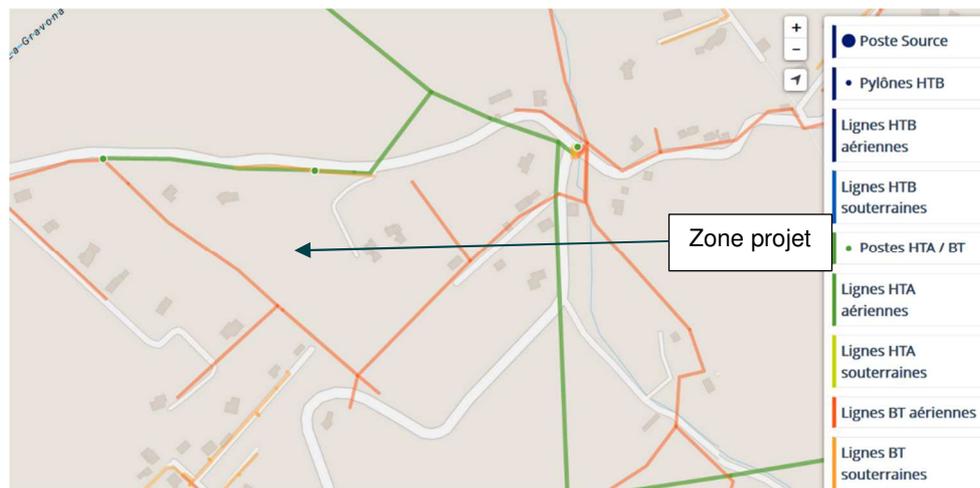


Figure 31: réseau électrique dans la zone d'étude immédiate, source opendata-corse, EDF

Une ligne électrique aériennes survole l'aire d'étude sur sa limite ouest.

Deux postes électriques HTA/BT sont présents en bordure nord du site, en bord de route départementale (poste de distribution publique Dicieppo à l'ouest, et le Pont à l'est).

4.3.6 Équipements

Plusieurs types d'équipements sont localisés aux abords du site d'étude.



Figure 32: Équipements en place autour de l'aire d'étude (source : Géoportail de l'IGN)

Le site d'étude est bordé par plusieurs réseaux et comprend différents équipements.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

4.4 Urbanisme

4.4.1 Schéma de Cohérence Territorial

La commune de Cuttoli-Corticchiato s'inscrit dans la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Un SCoT a été initié en 2010 mais est actuellement différé.

4.4.2 Document d'urbanisme communal

La commune de Cuttoli-Corticchiato est couverte par un plan local d'urbanisme dont la dernière procédure a été approuvée le 11/07/2006. Il comprend un diagnostic territorial, et une justification des choix avec analyse des incidences des orientations du PLU sur l'environnement. La valorisation du milieu naturel passe notamment par la délimitation de 774 ha d'espace boisés classés, le maintien et la préservation des ripisylves, la protection de la richesse de la faune et la flore par la diversité des habitats assurée par le zonage du PLU.

Un plan d'aménagement et de développement durable a été approuvé en 2006.

Parmi les objectifs fixés par le PADD, on notera pour le secteur de la Plaine dont fait partie l'aire d'étude immédiate :

- Fixer les limites spatiales de l'aire résidentielle en renforçant progressivement des densités suivant plusieurs mécanismes, et en favorisant les projets d'ensemble comportant une diversité de type de logements et ayant un aménagement global qui met en avant urbanité et lien social.

La loi montagne est reprise dans le PLU, en prévoyant notamment une urbanisation réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Le projet répond à cet obligation en étant situé à l'intérieur d'un espace déjà urbanisé.

. Zonage et règlement

La zone à aménager concerne la plaine de Cuttoli.

Les parcelles du projet d'aménagement immobilier (l'aire d'étude immédiate du projet intègre une zone supplémentaire au nord-ouest) se situent en zone AUC2 à l'exception d'un secteur UC2 au nord-est.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

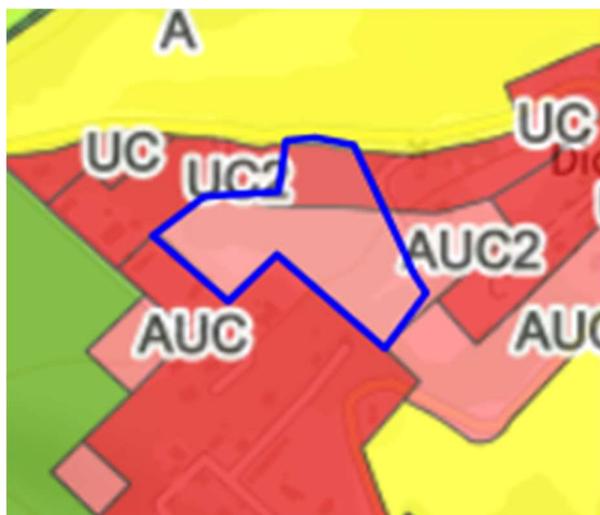


Figure 33: Extrait du zonage du PLU de Cuttoli au droit du projet d'aménagement, source Geoportail de l'urbanisme

Les zones AUC et UC couvrent des espaces d'une urbanisation à caractère résidentielle faiblement structurée. Elle se caractérise par des constructions individuelles généralement sur des parcelles de grandes tailles, dont la moyenne atteint les 3000 m² pour la zone UC. Sur la zone AUC les parcelles sont de grande taille (2000, 3000 ou 4000m²). Situé essentiellement à la plaine, ces espaces se caractérisent par une géologie contraignante pour les filières d'assainissement individuel. Cette zone est destinée à l'urbanisation résidentielle sans effet de densification, ni d'extension majeure afin de mieux axer les actions de la commune en matière d'aménagement et de préserver l'identité agricole de la plaine.

La zone AU correspond à une zone naturelle destinée à être urbanisée dont les équipements sont d'une capacité insuffisante ou inexistant pour permettre une urbanisation dans l'immédiat. Elles subordonnent la mise en place de ceux-ci et /ou à un projet global d'aménagement.

La zone AUC une est zone légèrement excentrée par rapport au réseau de distribution d'eau potable (source PLU 2006). L'ouverture se fera au fur et à mesure de la mise en place du réseau d'eau pas la collectivité compétente.

Quelques articles en lien avec le projet immobilier sont repris ci-dessous :

UC-1 et AUC-1

Pour ces deux zones (UC2 et AUC2), il est précisé en article premier que sont interdits :

- les constructions sur les terrains de pente supérieure ou égale à 15%
- l'ouverture de carrières, les affouillements et exhaussements du sol, les coupes et les abattages d'arbres.

UC2 et AUC2

Les défrichements sont soumis à l'autorisation obligatoire prévue par l'alinéa R341-3 du code forestier.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

L'installation et la construction de clôtures sont soumises à déclaration prévue aux articles L441-1 et suivant du code de l'urbanisme.

Les voies et chemins communaux doivent être maintenus et respectés.

Une fois les équipements manquants opérationnels (cf. eau potable pour AUC) sont admis les constructions d'habitat individuel isolées (UC et AUC) les constructions d'habitat groupées, jumelées (AUC), les annexes non habitables, les piscines, les équipements publics et parapublics, les lotissements résidentiels. Les annexes non habitables ne devront pas dépasser une surface hors œuvre brute de 50m² (UC) et 25m² (AUC).

Le raccordement à l'eau potable aujourd'hui rendu possible sera traité dans le dossier loi sur l'eau. Les constructions envisagées sont portées dans le cadre d'un projet de lotissement qui sera raccordé à l'eau potable.

Les constructions envisagées se situent à une distance de plus de 15 m d'un ru (cf. §1.3.2, le ruisseau le plus proche -ruisseau Canale- est situé à 220m). De même l'assainissement se situera à plus de 35m d'un ru.

UC3 et AUC3

Le projet devra être désenclavé par un seul et unique accès à la RD. Il est interdit la création de voirie en lacets successifs. En cas de fortes pentes ou de linéaire important de voirie, l'accès véhicule sera limité en partie basse du terrain ou de la maison et se poursuivra par un chemin piéton ou escalier. Les voies nouvelles doivent tenir compte des voies existantes afin de poursuivre le maillage du secteur d'implantation. Ainsi la voie de desserte se situe dans le prolongement d'une voie desservant deux parcelles attenantes au projet.

Il est interdit la création de voirie en lacets successifs. En cas de fortes pentes ou de linéaire important de voirie, l'accès véhicule devra être limité en partie basse du terrain ou de la maison et se poursuivra par un chemin piéton ou escalier.

UC4 et AUC4

Toutes les constructions doivent être directement alimentées par un réseau public d'eau potable.

Les constructions doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement autonome. Les projets d'ensemble, lotissements, doivent prévoir un dispositif couvrant l'ensemble du projet sous forme d'assainissement groupé. Les eaux usées d'assainissement individuel et les eaux pluviales doivent être prétraitées et traitées sur la parcelle. Aucun rejet direct dans le milieu naturel n'est autorisé.

Les aménagements doivent garantir le bon écoulement des eaux pluviales par les voies naturelles du site ou par des dispositifs publics existants réalisés à cet effet.

UC5 et AUC5

L'article UC-5 précise que les constructions sur les pentes supérieures à 15% sont interdites. Cela semble être le cas pour le secteur UC2 du projet, dans le coin nord-est de l'aire d'étude, et pour quelques zones du secteur AUC2 identifiées dans la zone de réflexion d'implantation du projet.

Les éléments d'intérêt devront être préservés (bosquets ou arbres isolés) et faire partie de la composition d'ensemble.

UC6-AUC6

Les constructions devront se situées à plus de 8m de la RD1.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

UC8-AUC8

Un seul volume habitable par parcelle ou par lot.

UC10 et AUC10

L'adaptation du bâtiment due à la pente ne pourra pas excéder côté aval une hauteur de 1.5m par rapport au terrain naturel avant travaux.

La hauteur des constructions ne peut excéder deux niveaux (R+1) et 9m.

Le projet respecte le terrain naturel : les soubassements sont encastrés dans la pente. Les terrassements en plateforme sont réduits dans la stricte emprise du bâti. Les constructions peuvent s'adapter au profil du terrain par paliers successifs pour éviter les terrassements et mieux intégrer le projet au site d'ensemble.

Si des talus doivent être réalisés et maintenus à la fin des travaux, leur pente sera inférieure à 12% et fera l'objet d'aménagement paysager.

Sont interdits les appareillages cyclopéens (blocs décamétriques) ainsi que les constructions sur pilotis ou autres piliers de soutènement.

Les clôtures seront de composition simple et agrémentées d'une haie vive.

UC13 et AUC13

La végétation arborescente du terrain devra obligatoirement être maintenue autours des constructions. Dans le cas d'abattage d'arbres de haute tige, il doit être procédé au remplacement par un arbre à haute tige d'une essence locale d'une hauteur minimale de 2m.

Les aires de stationnements doivent être plantées : 1 arbre à haute tige pour 4 emplacements et des haies vives basses pour séparer ces aires des espaces bâtis lorsqu'elle dépasse 10 emplacements.

Les projets d'ensemble devront rendre compte de la bonne intégration des accès et des abords de la construction par des plantations.

La marge disponible entre l'emprise de la voie et la clôture sera plantée.

Pour des lotissements de 6 à 10 lots, ou pour un projet < 15000m², 10 % de la surface totale doit être en espaces verts, situés de manière centrale et sur des terrains de pentes <10%.

Pour des lotissements de plus de 10 lots, ou d'une surface supérieure à 15000 m², 15% de la surface totales sera en espaces verts dont 1/3 en espaces de jeux pour enfants et jardins aménagés. Les sites retenus seront de pentes <10% et ne seront pas excentrés du maillage des constructions.

Emplacements réservés

Aucun emplacement réservé n'intéresse directement l'aire d'étude immédiate.

Espaces boisés classés

Un Espace Boisé Classé est présent au sud-ouest mais aucun ne concerne la zone d'implantation du projet.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Figure 34: servitude aérienne liée à l'aéroport d'Ajaccio, et servitude liée au plan de prévention des risques inondation, source Géoportail de l'urbanisme.

Le projet d'un programme immobilier est compatible avec le PLU en vigueur en novembre 2022 (version approuvée en 2006) dans la mesure où le projet répond aux obligations en matière de réseaux, de disposition d'implantation et de respect des caractéristiques des terrains, dans un souci d'intégration dans le site support. Le PLU a fait l'objet d'une évaluation des incidences des choix du PLU sur l'environnement. Il tient compte de la responsabilité collective dans la préservation des paysages d'intérêt que constitue ceux de la vallée de la Gravona et du Golfe d'Ajaccio.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

4.5 Santé – Cadre de vie

4.5.1 Qualité de l'air

Le site d'étude se trouvant en retrait du littoral, des zones urbanisées et des axes routiers majeurs, ne semble pas être soumis aux sources de pollution courantes dans le département. En effet, la concentration en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines (PM₁₀), les deux polluants règlementés, se situe le long des axes routiers fréquentés. Néanmoins, l'aire d'étude est touchée comme l'ensemble du département par une pollution estivale à l'ozone, pouvant dépasser la valeur cible définie par convention européenne. Cette pollution dépendant directement de la météorologie estivale, aucune tendance ne peut être établie.

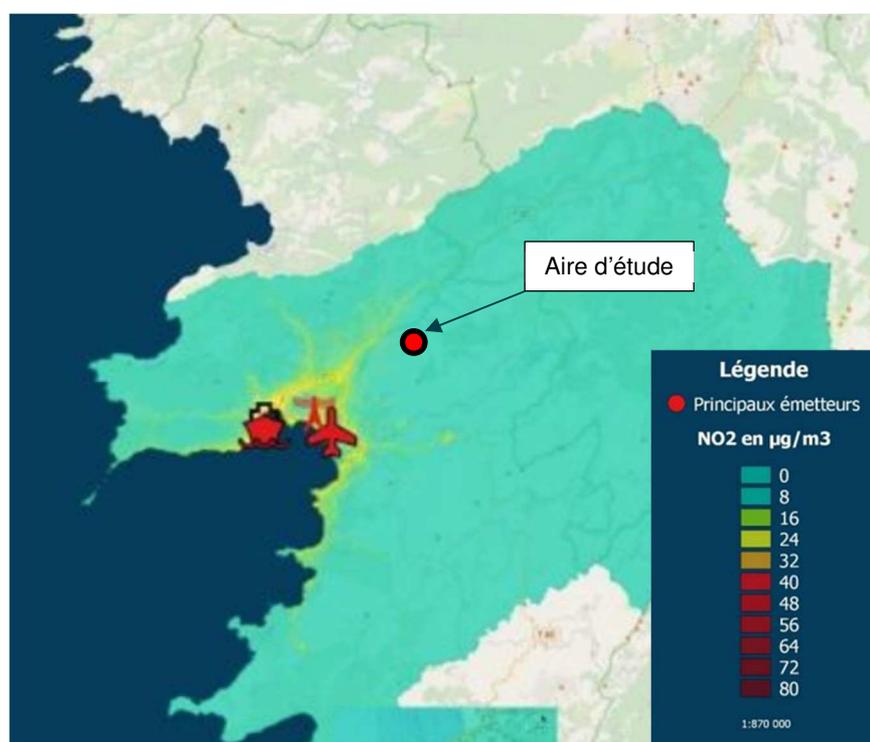


Figure 35: pollution de l'air par le dioxyde d'azote sur le territoire d'Ajaccio, source qualitatif Corse

4.5.2 Ambiance sonore

L'aire d'étude rapprochée est peu marquée par le bruit engendré par la présence de la route territoriale RT20 et de l'aéroport d'Ajaccio.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

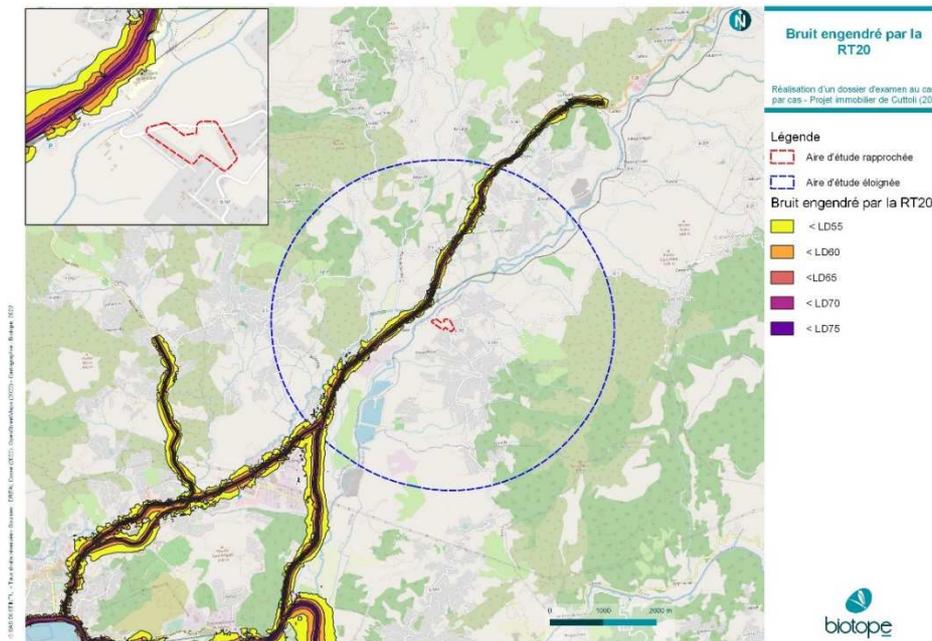


Figure 36: bruit induit par la RT20, source Dreal 2022

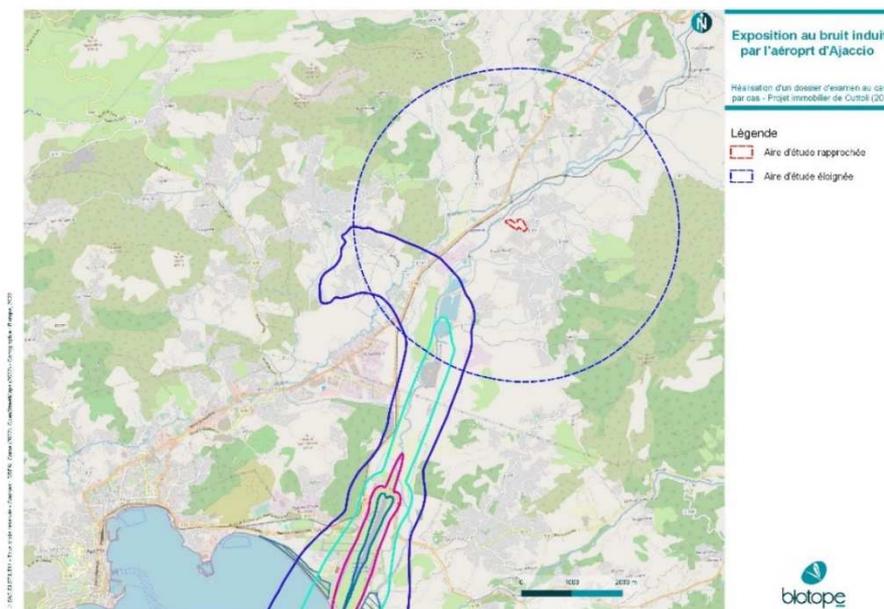


Figure 37: bruit induit par l'aéroport d'Ajaccio, source Dreal 2022.

L'aire d'étude immédiate se situe dans un cadre de vie favorable pour la santé tout en étant proche d'importants axes de transport.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

5 Patrimoine et paysage

Sources : Atlas du Patrimoine – données Corse du Sud ; Atlas paysager de la Corse.

L'analyse de ce compartiment de l'environnement a été réalisé sur la base des données bibliographiques disponibles.

5.1.1 Vestiges archéologiques

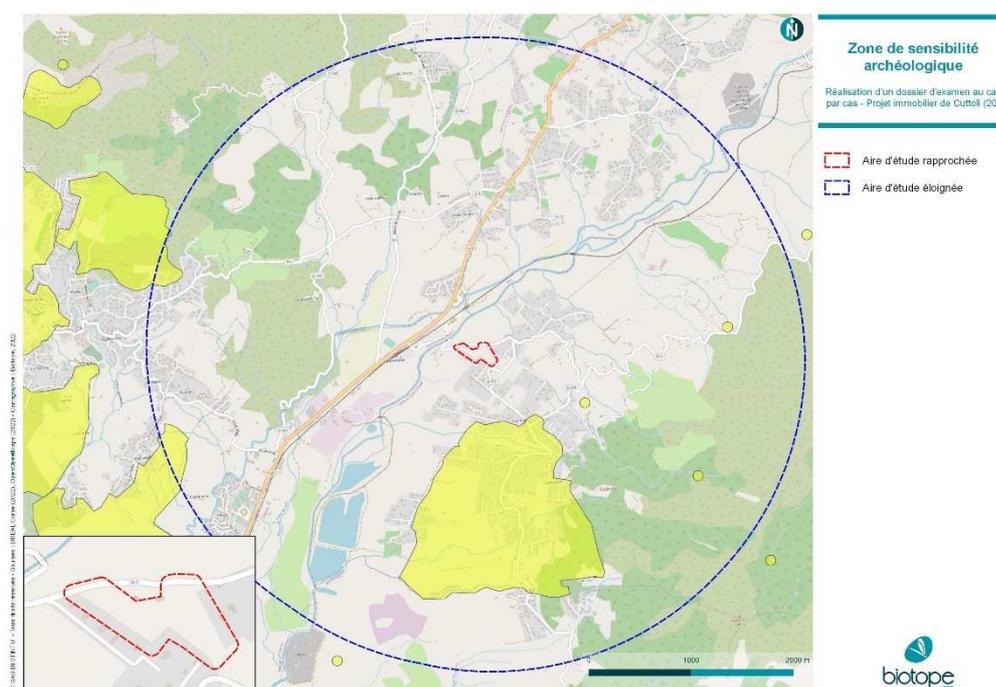


Figure 38: Zone de sensibilité archéologique au sein de l'aire d'étude

Une zone de sensibilité archéologique est connue au niveau de l'aire d'étude éloignée. En revanche l'aire d'étude immédiate n'intercepte aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques, ni de zones de sensibilités d'un point de vue archéologique.

L'aire d'étude immédiate n'intercepte pas d'enjeu archéologique connu.

5.1.2 Monuments historiques

Aucun monument historique n'est présent sur l'aire d'étude immédiate ou rapprochée. L'aire d'étude immédiate n'est pas concernée par un périmètre de protection au titre des monuments historiques. Le monument historique le plus proche est situé à près de 9 km et correspond à l'immeuble Lazaret d'Aspretto.

Aucun périmètre de protection de monuments historiques n'intéresse l'aire d'étude immédiate.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

5.1.3 Sites classés et inscrits

Aucun site inscrit ou classé n'intéresse l'aire d'étude immédiate ni même l'aire d'étude éloignée.

Aucun site inscrit ou classé n'intéresse l'aire d'étude immédiate.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

5.1.4 Unité paysagère

L'Atlas des paysages de la Corse situe l'aire d'étude immédiate au sein de l'unité paysagère « Plaine et piémonts du Golfe d'Ajaccio », plus précisément au sein de la sous unité « Plaines de Campo dell'Oro ».

Le paysage se caractérise à la fois par l'abondance et la relative modestie des collines, des vallonnements, des moutonnements qui se font très doux dans la plaine littorale, à l'approche des embouchures. Les perceptions paysagères sont presque partout très ouvertes.



Figure 39: Extrait de l'atlas paysager de Corse

Une campagne habitée occupe les pieds de versants. L'agriculture traditionnelle a créé ici un cadre de qualité, où le maillage des prairies de fauche ou de pâture, des vergers, des haies bocagères met en valeur les bosquets de chênes verts et chênes liège. Cette campagne est aujourd'hui en mutation, sous l'effet du développement d'un habitat diffus autour de l'agglomération de Bastelicaccia, et surtout, en périphérie du pôle urbain d'Ajaccio.

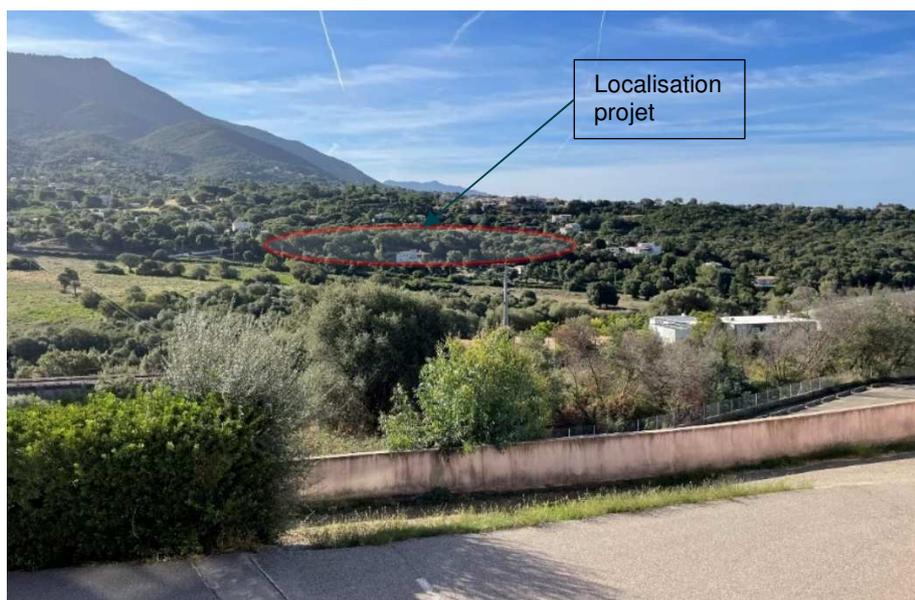


Figure 40: Vue de l'aire d'étude depuis le centre de formation AFPA de Sarrola Carcopino

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Figure 41: Vue de l'aire d'étude depuis Saint Pierre de Cardo



Figure 42: Vue depuis l'aire d'étude (proche RD1) vers la plaine, les zones urbanisées à proximité de la RT20, et les reliefs du mont Gozzi.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Figure 43: Vue des zones urbanisées de Effrico et de Baléone au sud-ouest de la zone d'étude en direction d'Ajaccio.



Figure 44: Sites industriels de Ponte Bellu au sud est de la zone d'étude

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



Figure 45: vue de la gare depuis la D1, emplacement de la futur gare multimodale.

Le paysage du secteur est celui d'une campagne habitée, à proximité immédiate de la zone très urbanisées de la périphérie d'Ajaccio qu'est Baléone. Le projet s'insère dans le pied du versant de l'Aragnascu, à la frontière avec la plaine bocagée, dans un ensemble entouré de maisons d'habitation de faible densité.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

6 Boisements

L'analyse des boisements à porter sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. La superficie à déboiser correspond au projet immobilier c'est-à-dire l'aire d'étude immédiate auquel on a retiré la parcelle AA23.

Tableau 6 : Expertise boisement, Biotope 2019.

Résultats des expertises de terrain	
Méthodologie d'inventaire	
Date de passage sur le terrain	26/09/2022
Critères d'identification de l'état boisé selon le Code forestier	
Principales essences observées	Principales : Chêne liège (<i>Quercus suber</i>) Secondaires : Arbousier (<i>Arbutus unedo</i>), Bruyère arborescente (<i>Erica arborea</i>)
	
Superficie de la formation boisée	2,39 ha (> 5 ares*)
Couvert	80 %
Critères déclenchant l'autorisation ou de l'exemption d'autorisation selon le Code forestier	
Superficie du boisement	2,39 ha (> 0,5 ha**)
Age du boisement	Entre 30 et 60 ans. (> 30 ans***). Il est difficile d'évaluer avec précision l'âge du boisement. L'analyse de photos anciennes rend compte que le boisement était absent dans les années 50-60. D'après photo-interprétation la végétation semblait être un maquis semi-fermé dans la partie est et convertie en prairie dans la partie ouest. Ces éléments sont trop fragmentaires pour statuer l'âge du boisement compris entre 30 ans et 60 ans. Notons l'existence sur site de quelques chênes relativement âgés (photo ci-après).

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement



3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

<p>Définition des surfaces considérés comme « état boisé » (CERFA 51240-08)</p>	<p>Dates de photos aériennes : 2019 (haut à gauche), 2000-2005 (haut à droite), 2000-2005 (bas à gauche) et 1950-1965 (bas à droite) - Source : IGN application « remonter le temps » :</p> <p>« <i>Est un défrichement toute opération volontaire entraînant directement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière</i> ». En raison de la grande diversité locale des formations ligneuses, le code forestier ne définit pas les notions de bois, forêt ou état boisé. La caractérisation de l'état boisé et de la destination forestière d'un terrain résulte d'une constatation et d'une appréciation de fait et non de droit, laissée à l'administration en charge des forêts. L'interprétation de ces notions se fait donc au cas par cas sur la base d'éléments matériels et factuels.</p>
<p>Conclusion sur la nécessité de demande d'autorisation</p>	<p>Le boisement est soumis à demande d'autorisation de défrichement</p>

* Seuils de définition d'un boisement au sens du Code forestier

** Seuil départemental déclenchant la nécessité d'une demande d'autorisation de défrichement

*** Seuil déclenchant la nécessité d'une demande d'autorisation de défrichement

Tableau 7 : Enjeux boisement, Biotope 2019.

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Enjeux identifiés		
Type d'enjeu	Description	Niveau de l'enjeu
Enjeu écologique	 <p>Aperçu d'un sous-bois dense (type matorral)</p> <p>Ce boisement revêt un caractère naturel et sert de support en tant que zone refuge pour la faune locale. La zone d'étude s'inscrit dans l'aire de présence de la Tortue d'Hermann.</p> <p>Le boisement est soumis à l'obligation de débroussaillage sur une large majorité de sa surface du fait de la présence de maisons sur tout son pourtour. Le débroussaillage a très peu été mis en œuvre.</p>	Fort
Enjeu social	<p>L'ensemble des secteur boisés n'a pas vocation à accueillir du public, il n'est pas parcouru par des sentiers de randonnée ce qui rend la fréquentation du site peu probable. La présence de déchets suggère une utilisation ponctuelle possiblement pas les maisons voisines ou les propriétaires actuels.</p> <p>A noter que le boisement concourt à la présence d'un risque feu de forêt sur le site. Il est soumis à l'obligation de débroussaillage sur une large partie de sa surface.</p>	Négligeable
Enjeu paysager	<p>Les parcelles s'inscrivent dans un paysage péri-urbain qui s'est développé aux dépends des prairies et bocages et des massifs forestiers du secteur. Le site constitue une enclave végétale dans un secteur résidentiel.</p>	Faible

3 Analyse de l'état initial du prévisibles site et de son environnement

Enjeux identifiés		
Type d'enjeu	Description	Niveau de l'enjeu
Enjeu économique	Aucune activité sylvicole ni économique n'a été identifiée (absence de traces de « levée de liège »). Le boisement actuel n'a pas de vocation économique.	Négligeable

Compte-tenu des éléments obtenus lors de la visite de site et des édicitions du Code Forestier, l'aire d'étude présente 2.39 ha de surfaces boisées sous emprise projet qui seront défrichées.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet



Effets prévisibles sur
l'environnement de
l'opération et prise en
compte dans le projet

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1 Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'aménagement

La phase travaux traitée ici concerne des travaux de défrichage, de terrassement, de construction de bâtiments, d'aménagement de voirie et de mise en œuvre d'aménagement paysager. Le porteur de projet réalisera le débroussaillage, la piste d'accès aux lots et la viabilisation des terrains. Les constructions seront réalisées par les acheteurs des lots. Les dispositions ci-après seront reprises dans le règlement du lotissement pour mise en œuvre par chaque propriétaire.

1.1 Le milieu physique

La stabilité des sols

Les opérations projetées nécessiteront des opérations de terrassement qui auront pour objectif de créer une voie d'accès et de circulation et des immeubles en R-1. Les terrassements seront importants et amèneront à des modifications de la topographie. Des études des sols sont à prévoir lors de la réflexion du projet afin que les constructions s'adaptent à la topographie du site, conformément aux préconisations du PLU, comme repris sur le schéma explicatif ci-dessous (source PLU).

IMPLANTATION ET ADAPTATION AU SOL DES CONSTRUCTIONS

ETAT INITIAL DE LA PARCELLE



utilisation de la pente pour l'insertion du projet dans le site : réalisation de terrasses successives qui permettent une adaptation de la pente naturelle. Bonne insertion du projet avec le maintien des éléments végétaux intéressants.

A INTERDIRE



Excavation et terrassement ostentatoires
Disparition des éléments d'intérêt de la
couverture végétale initiale

Figure 46 : schéma type d'implantation des aménagements (source : annexe du PLU de 2006).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

L'objectif affiché sera de tendre vers une balance déblais/remblais nulle et de faire en sorte que les bâtiments s'incrémentent au maximum dans la pente. En cas de balance déficitaire, les apports de terre proviendront autant que possible de carrières à proximité. De même, si des déblais devaient être évacués, ils devront l'être dans un centre de traitement adapté à leur état. Un centre de traitement est présent dans l'aire d'étude éloignée. Lors de cette phase, la topographie du site sera modifiée localement.

La qualité des sols et des eaux

La circulation, le stationnement, l'utilisation et l'entretien des engins de chantier, ainsi que le stockage de carburant et autres entraînent des risques de pollution accidentelle des eaux et du sol (ex : déversement accidentel d'huiles ou de carburants). Les entreprises mettront en œuvre des modalités de travaux visant à réduire considérablement ce risque, au travers de la bonne conduite en phase chantier, notamment vis-à-vis de la prévention contre les pollutions avec l'établissement d'un cahier des charges environnementales qui précisera notamment que :

- L'installation de la base de chantier se fera sur un secteur aménagé ou à aménager. Le **stationnement et l'entretien des engins et le stockage de carburant** sera évité sauf s'ils sont installés sur une **zone étanche** et/ou bénéficiant d'un dispositif de traitement adapté avant rejet dans le milieu ;
- La **mise en œuvre des dispositifs spécifiques** pour écarter tout risque de départ de produit, du ciment et de bitume vers le sous-sol (procédures de sécurité) ;
- Les **dispositions** nécessaires seront prises pour **assurer les évacuations des eaux usées vers les ouvrages communaux de traitement des effluents** et pour **limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion** sur le site (talus, merlons, ...). Des zones de stockage transitoires pourront être mises en place pour assurer une première décantation des eaux avant rejet vers le réseau d'assainissement.
- **Aucune aire de lavage des bétons ou d'engins ne sera réalisée en dehors d'une zone étanche aux écoulements ou avec un système de traitement**, il en est de même pour le ravitaillement en carburant.
- Des **aires de stockages imperméables seront prévues pour les déchets** de chantier.
- Des **moyens de surveillance** de tout incident ou accident sera réalisée par l'entreprise réalisant les travaux et par le bureau chargé de la maîtrise d'œuvre et du suivi de chantier
- En cas de fuite accidentelle de produits polluants, les intervenants sur le chantier disposeront de **moyens de faire circonscrire rapidement la pollution** générée par les entreprises de travaux (par épandage de produits absorbants (sable) ; et/ou raclage du sol en surface et transport des sols pollués vers des sites de traitement agréés ; et/ou par utilisation de kits anti-pollution équipant tous les engins ; le transport des produits souillés sera mené conformément aux procédures communiquées par le fournisseur.).

La probabilité de survenue d'une pollution en phase chantier est faible puisqu'elle relève principalement d'un événement accidentel. Les incidences qualitatives sur les eaux souterraines paraissent peu conséquentes car le sol est constitué essentiellement de limons, peu perméables et sur condition du respect stricte des mesures pour éviter des pollutions pendant les travaux.

Incidences quantitatives

Pendant le chantier, la modification de la topographie peut entraîner des modifications d'écoulement. La mise en place d'aménagements temporaires ou définitifs sera peut-être nécessaire. L'impact potentiel sera étudié dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Une fois le chantier finalisé, les conditions d'écoulement locales seront modifiées et prise en charge dans un réseau pluvial.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

L'impact quantitatif ne peut être défini précisément à ce stade du projet. Un dossier de déclaration Loi sur l'eau détaillera l'ensemble des mesures à prendre en compte vis-à-vis des incidences sur les écoulements.

1.2 Les risques majeurs

La phase chantier engendre un risque incendie : les travaux respecteront les dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre le feu. Des mesures destinées à empêcher ou à limiter la propagation d'un incendie pourront être adoptées à la demande du SDIS qui sera informé des présents travaux.

Des prescriptions vis-à-vis ces risques seront ainsi édictés au CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) ou à l'ICP (Inspection commune Préalable équivalent à un plan de prévention) en liaison avec la commune. Les documents communaux associés disponibles (DICRIM, PCS) pourront être fournis aux entreprises.

La probabilité d'un déclenchement d'incendie reste faible et serait le résultat d'une négligence.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1.3 Le milieu naturel

Le projet s'intègre dans un secteur relativement naturel présentant un intérêt pour la biodiversité, notamment pour les reptiles dont la Tortue d'Hermann (espèce protégée), les oiseaux avec des espèces présentes ou potentielles protégées nationalement (Milan royal, Engoulevent d'Europe..), et les chiroptères avec des milieux favorables à des espèces protégées, les insectes (potentialité Grand Capricorne).

Ainsi, SAS Di Stintu s'engage à s'assurer d'un chantier et d'un projet respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions soit intégrées dans la conception du projet, soit à mettre en œuvre avant et pendant la phase chantier mais également durant la phase d'utilisation. Elles seront intégrées dans le règlement du lotissement. Elles sont présentées en suivant.

1.3.1 Mise en place d'une trame végétalisée pour la faune locale

Afin de permettre la circulation, le maintien et l'installation d'espèces au sein de la zone, plusieurs mesures doivent être prises en phase de conception du projet :

- 1) Maintien, renforcement ou mise en place d'une trame végétalisée au sein de la zone composée d'espèces végétales locales et adaptées (espèces autochtones) entre les zones aménagées, le long des voiries... afin de permettre le déplacement, voire le maintien de la faune locale. Une partie des espaces végétalisés de la zone du projet devront être ainsi conservée le plus naturel possible, sans travaux ni interventions. Ils seront protégés dans le cadre du cahier des charges des travaux et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères annexé.
- 2) Afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques, le choix de la palette végétale utilisée pour la création d'espaces verts est essentiel. Celle-ci devra être composée d'espèces végétales naturellement présentes localement (espèces autochtones). Ceci aura aussi comme avantages de garantir une bonne reprise des végétaux (espèces adaptées) et de limiter la consommation en eau (espèces rustiques). Il est donc préconisé de réaliser des bandes enherbées (pelouse de type méditerranéen à brachypode rameux) dans les espaces verts qui seront ponctués de quelques arbustes de type maquis (ex. pistachier, Ciste de Crète, Ciste de Montpellier, Ciste à feuilles de sauge, arbousier commun, Myrte commun, Prunelier, Aubépine etc.). Les alignements d'arbres, seront constitués de chênes verts, chênes lièges, chênes pubescents, oliviers et ou amandiers (liste non exhaustive). NB : les variétés horticoles d'espèces autochtones sont aussi à éviter.
- 3) Planter des haies le long des voies de circulation et des espaces naturels à conserver afin de préserver de la perturbation en provenance de la zone construite. Ceci a pour intérêt de créer des structures « guides » pour la faune (chauves-souris notamment) et, la nuit, de limiter la nuisance lumineuse en provenance des bâtiments (effet masquant).

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

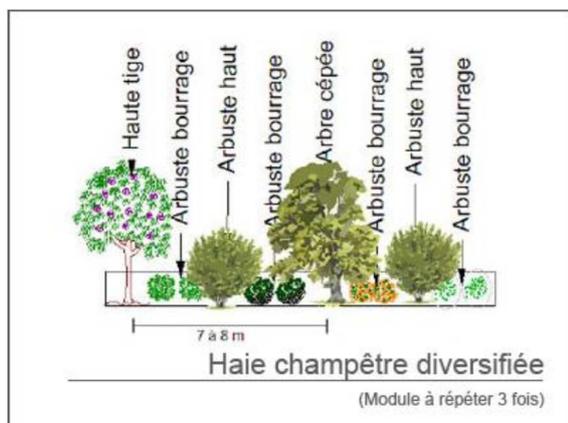


Figure 47 : Caractéristique d'une haie champêtre.

- 4) Ne pas installer d'éclairage le long des espaces conservés naturels ni autour du périmètre du projet pour permettre à ces espaces de jouer pleinement le rôle de corridor écologique en particulier pour les chiroptères au niveau des zones conservées boisées.
- 5) Les zones construites seront séparées :
 - soit par des haies végétales reprenant les principes énoncés auparavant ;
 - Soit par des murs ou grillages. Ceux-ci, afin de permettre la circulation de la petite faune, devront alors présenter des trous réguliers en leur sein au niveau du sol, de l'ordre de 30 à 40cm de large et 20 à 30cm de haut, et ce, tous les 5m au moins.
- 6) La faisabilité de mesures d'accompagnement sera évaluée au sein de celles-ci pour favoriser le maintien/ la recolonisation des espèces locales au sein de l'aménagement et sur ses proximités, telles que :
 - Tas de pierres pour les reptiles dans des endroits bien choisis cohérents avec la trame végétalisée,
 - Création d'îlot de vieillissement dans les zones boisées conservées naturelles,
 - Pose de nichoirs pour les oiseaux et les chiroptères (en attendant que les arbres vieillissent).

Cette mesure d'accompagnement vise ainsi le maintien d'une partie de la faune locale au sein de l'aménagement.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

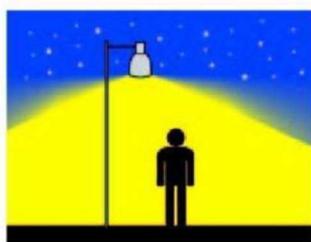
1.3.2 Choix d'un type éclairage minimisant l'impact et extinction des lumières non nécessaires aux activités la nuit

L'éclairage public nocturne présente des impacts sur différents groupes, en perturbant la « trame noire », et notamment les chiroptères, qui peuvent être gênés par cette lumière, ou au contraire être attirés dans ces secteurs, souvent plus accidentogène (circulation par exemple), du fait de la présence d'insectes eux-mêmes attirés par la lumière. Afin de réduire l'impact lumineux, les lampadaires utilisés renverront à 100% la lumière vers le sol (cf. schéma ci-dessous). Les ampoules au sodium seront privilégiées (ils attirent moins les insectes que l'éclairage classique à vapeur de mercure (production d'UV). Seront utilisées des projecteurs avec ampoules parfaitement protégées (pas de halo). Les lumières seront éteintes la nuit sur l'ensemble de la zone, hors secteurs et horaires durant lesquelles il pourrait y avoir des nécessités liées à la sécurité ou la réglementation. En cas de besoin, l'éclairage pourra également être activé par détecteurs de mouvements.

Trois grandes catégories d'éclairage

© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



- éclairage le plus efficace
- dirige la lumière là où c'est nécessaire
- l'ampoule est masquée
- réduit l'éblouissement
- limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- aide à préserver le ciel nocturne

Mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- l'ampoule est visible
- gêne le voisinage

Très mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- gêne le voisinage et en plus...
- mauvaise efficacité de l'éclairage
- gaspillage très important

Figure 48 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.

Le dérangement des chiroptères est principalement lié au dérangement lumineux présenté pendant la phase de fonctionnement de la zone de logements durant la nuit. La bibliographie concernant ce sujet reste rare mais il semble :

- que certaines espèces communes s'accommodent bien de cet effet (chasse autour des sources lumineuses pour certaines espèces communes telles que les pipistrelles, noctules...),

- alors que d'autres espèces sont sensibles aux perturbations lumineuses.

Afin de réduire cet impact, la conception du projet prévoit l'optimisation de l'éclairage permettant de minimiser les nuisances lumineuses. Cette incidence est ainsi largement réduite pour les chauves-souris.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

1.3.3 Prise en compte de la présence de la Tortue d'Hermann

Maitrise de l'emprise des travaux

Cette mesure vise à exclure de la zone de travaux toute zone non nécessaire aux travaux, et les travaux eux-mêmes prendront place à l'intérieur de la zone d'étude, sans en sortir, et si possible, en minimisant au maximum leur emprise au sol.

Autant que possible, la zone de chantier sera réduite au minimum nécessaire. Pour cela, un balisage strict par la mise en place d'une clôture autour de la zone de chantier, des zones de vie et des aires de retournement d'engins est nécessaire.

Plan de sauvetage de la Tortue d'Hermann

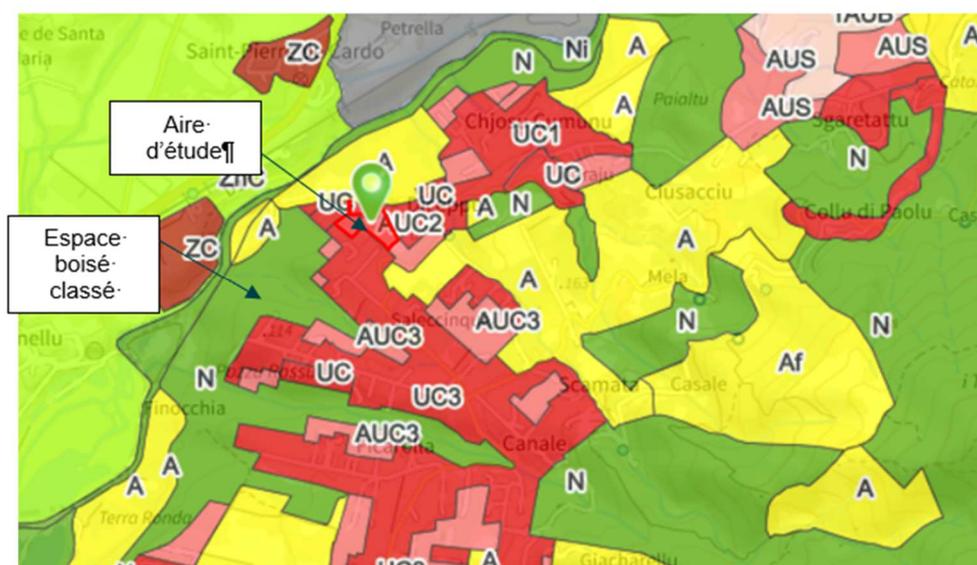
Des individus de Tortues d'Hermann pouvant se trouver sur le site, la mise en œuvre d'une prospection ciblée est prévue. Le cas échéant sera défini un plan d'évitement et de sauvetage des tortues présentant sur la zone des travaux ainsi que le suivi d'un calendrier adapté pour la réalisation des travaux.

Débroussaillage adapté

Un débroussaillage précautionneux sera réalisé sur la future emprise des travaux avec une pelle de 2.5t avec accompagnement visuel par une personne située devant le godet de la pelle. Il sera être réalisé entre décembre et fin février, période où l'espèce ralentit son rythme.

Ces travaux seront réalisés au démarrage en présence d'un écologue qui sensibilisera les opérateurs à la fragilité de l'espèce, expliquera les modalités d'intervention et les réflexes à adopter en cas de repérage de tortue : celle-ci ne sera pas déplacée et le débroussaillage interrompu autours du point de rencontre.

Le printemps suivant, aucun terrassement ne sera réalisé. Le défrichage aura rendu le milieu défavorable, ce qui réduira l'attractivité du site pour l'espèce qui se déplacera vers des milieux plus favorables, potentiellement l'espace boisé classé situé après la première rangée de maison bordant le site à l'ouest.



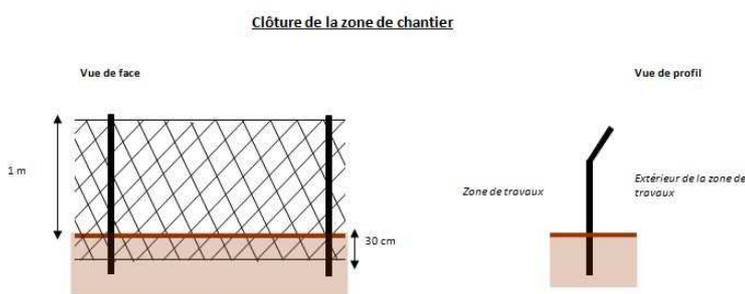
4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Pose de clôtures « anti-tortues »

Il est préconisé de prévoir une clôture, d'une hauteur d'environ 1m, à mailles fines sur les parties basses et accrochées au sol de façon aussi imperméable que possible (si possible enterré d'une vingtaine de cm), pour la délimitation de l'emprise des travaux. Il faudra s'assurer que la clôture reste hermétique jusqu'à la fin des travaux. Elle sera retirée au terme des travaux.

Lors de la pose des clôtures, un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant le passage des engins.

Figure 49 : Schéma d'une clôture « anti-tortue »



Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann

Exemple de clôture ©Biotope

Les prospections auront lieu durant les mois d'avril à juin, le printemps étant la période la plus propice où l'animal est le plus actif. Le site sera parcouru durant 3h, entre 9h et 13h (à condition d'avoir des températures ne sortant pas des extrêmes de 20° et 30°, et d'avoir un temps ensoleillé avec un vent plutôt faible). Les personnes responsables de l'évacuation des tortues devront posséder une autorisation de capture d'espèces protégées.

Pour chaque individu capturé, les informations suivantes seront notées : la taille, le genre, l'âge approximatif, d'éventuels signes distinctifs et la position GPS. Les individus capturés seront ensuite relâchés de l'autre côté de la clôture, en milieu naturel à proximité.

L'application stricte de cette mesure sera une garantie pour limiter les atteintes aux individus de cette espèce d'intérêt marqué.

1.3.4 Gestion Flore envahissante

La visite de site a permis de constater plusieurs foyers d'espèces envahissantes. Pendant la phase chantier afin de limiter la propagation de ces espèces et d'en introduire d'autres, les mesures suivantes sont préconisées :

- Limiter les risques d'introduction

Afin de supprimer le risque de propagation d'espèces invasives ou envahissantes, les espèces végétales utilisées pour les aménagements paysagers doivent être des espèces locales. La liste

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

des espèces végétales proposées pour les aménagements paysagers devra être validée par une instance compétente (CBNC, DREAL,...).

En outre, la re végétalisation des talus devra éviter au maximum les espèces ornementales et favoriser les espèces autochtones de Corse afin de recréer un milieu naturel fonctionnel pour la faune.

- Limiter les risques d'extension d'espèces envahissantes déjà présentes sur le site

Le site d'étude présente quelques foyers de 3 espèces envahissantes différentes (Raisin d'Amérique, Griffes de sorcière et Mimosa). Ces derniers vont être détruits par les travaux prévus. Toutefois, il est important de prêter attention lors de l'arrachage de ces plantes afin de limiter la propagation de ces espèces :

Exemple : Figuier de Barbarie : reproduction végétative (chaque fragment de racine pouvant donner un nouvel individu).

Ainsi, on veillera :

- ✓ A décaisser les terres afin d'évacuer un maximum de racines ;
- ✓ à stocker ces parties dans un lieu où leur destruction totale ne permettra pas l'apparition de nouveaux foyers de colonisation de la plante (décharge spécialisée ou pieds arrachés et leurs racines évacués vers un incinérateur...). Dans la mesure du possible, il serait pertinent de ne pas réutiliser la terre des zones à espèces envahissantes ou a minima de ne pas disperser cette terre afin d'éviter l'extension de l'espèce. Ainsi les autres précautions à prendre sont les suivantes :
- ✓ Nettoyer le matériel entrant en contact avec ces espèces envahissantes (godets et griffes de pelleteuses, pneus et chenilles des véhicules, outils manuels et bottes ou chaussures du personnel, etc.), au sein même du site de chantier, entre les zones traitées afin d'éviter de multiplier les problématiques d'invasives et avant leur sortie du site pour une autre zone d'intervention, d'entreposage et de stockage ;
- ✓ Interdire toute utilisation des terres initialement infestées en dehors des limites du chantier. Les terres remaniées seront utilisées sur site uniquement et cantonnées aux zones du site où les espèces envahissantes sont déjà présentes.

Ces mesures permettront d'éviter la propagation d'espèces invasives

1.3.5 Vérification des arbres gîtes potentiels et abattage doux

Il s'agit des précautions à prendre pour l'abattage d'arbres afin d'éviter la destruction d'individu de Chiroptères., cette mesure s'applique potentiellement aux sujets âgés présents sur le site.

Si de nombreuses espèces utilisent ces gîtes arboricoles essentiellement au printemps ou en été, certaines, comme certaines espèces de chauve-souris, peuvent également s'y trouver en hiver. Or à cette période les individus sont en hibernation. Leur capacité de fuite est donc réduite et l'impact du dérangement important. Il est donc préférable de prévoir une intervention sur ces arbres en octobre, période à laquelle les individus potentiellement présents sont mobiles mais ont achevé leur reproduction.

Des précautions avant et au moment de l'abattage des arbres doivent donc être prises pour éviter le dérangement, voire la mortalité, des chauves-souris susceptibles de les utiliser.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Aucun arbre à potentialité de gîte n'a été rencontré lors des visites de septembre 2022. Un repérage complémentaire exhaustif des sujets âgés sera mené afin de déterminer si des gîtes potentiels sont présents sur site.

Les arbres gîtes potentiels identifiés dans l'emprise seront minutieusement inspectés par un expert chiroptérologue assuré par un cordiste professionnel. Les écorces décollées ou cavités non utilisées mais susceptibles de l'être seront immédiatement colmatées.

- Si des cavités utilisées sont décelées, le chiroptérologue attendra l'envol des individus en début nuit afin de les colmater.
- Une fois ces précautions prises, les arbres pourront être débités par tronçons puis exportés.

Les travaux ne pourront être lancés qu'une fois cette étape achevée.

Cette mesure permettra d'éviter tout risque de destruction ou dérangement d'individus de chauves-souris pouvant exploiter potentiellement ces gîtes arboricoles.

1.3.6 Modalités d'intervention concernant la présence potentielle d'oiseaux nicheurs

Avant le démarrage de chantier, l'écologue devra identifier si les oiseaux potentiels identifiés dans le cadre du pré-diagnostic utilisent la zone comme zone de reproduction ou comme zone d'alimentation. Dans les deux cas, une adaptation du calendrier de travaux sera nécessaire pour éviter les échecs de reproduction (éviter les travaux lourds entre mars et juillet). Dans le cas où ces oiseaux nicheraient sur le site, des mesures devront être établies pour compenser leur perte d'habitat de reproduction (une demande de dérogation au titre des espèces protégées pourra être sollicitée).

Cette mesure permettra d'éviter tout risque de destruction ou dérangement d'individus d'oiseaux nicheurs pouvant exploiter potentiellement le site.

1.3.7 Adaptation du calendrier d'intervention aux enjeux écologiques

La Tortue d'Hermann constitue une contrainte particulière vis-à-vis de la période de travaux et de la technique employée afin d'éviter la destruction d'individus. Les travaux de défrichement permettront de repérer plus facilement les individus pendant la phase de capture des individus pour leur évacuation. Le défrichement interviendra en amont de la phase de prospections des individus. Le calendrier proposé dans la mesure pour la Tortue d'Hermann est le plus efficace, mais un calendrier décalé peut également être adapté à la situation. Il est présenté ci-après.

- Défrichement précautionneux : en décembre, janvier et février ;
- Capture des individus : Les prospections auront lieu entre avril et juin, pendant la phase d'activité de l'espèce afin de pouvoir la repérer et l'évacuer du site de travaux.

Terrassement, aménagement, construction : Le terrassement, l'aménagement et la construction auront lieu après l'évacuation de l'ensemble des individus de Tortue d'Hermann. Aucune intervention d'engin lourd ne doit avoir lieu sur la zone, à quelque période que ce soit, avant l'évacuation des tortues du site. L'enlèvement des produits du défrichement et d'abattage encombrant ou lourds sera donc réalisé au moyen d'engins légers.

Des travaux menés entre octobre et février permettront d'éviter la période de nidification des oiseaux (espèces protégées), la période de végétation des plantes (période de production des

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

graines) et la période d'activité des insectes, des reptiles et des amphibiens ainsi que la période de reproduction, de mise bas et d'élevage des jeunes de certaines espèces de chiroptères qui peuvent gîter potentiellement dans des vieux sujets de chêne pubescents (pipistrelles). Cette période permet également de se situer en dehors du pic de reproduction de petits mammifères (Hérisson d'Europe) Les périodes les plus sensibles s'étendent de mars à août, de plus, les reptiles ont une reprise d'activité de septembre à octobre.

Une fois le sol rendu défavorable, les travaux de constructions pourront se dérouler sur une période plus longue.

Le tableau suivant indique les périodes de travaux préconisées :

Calendrier des travaux												
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Débroussaillage précautionneux pour repérage des individus de Tortue Hermann												
Mise en place d'une clôture autour de la zone de travaux pour la Tortue d'Hermann												
Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann de la zone de travaux												
Travaux de défrichage puis de terrassement												
Construction												

Cette mesure est à imposer à la maîtrise d'œuvre au moment où le porteur du projet le sélectionnera. Il reviendra ensuite au maître d'œuvre d'intégrer cette contrainte dans la planification du chantier.

La mise en place d'un calendrier en fonction des enjeux écologiques avérés et potentielles permet de limiter le risque de destruction d'individus d'espèces protégée et/ou patrimoniales.

1.3.8 Limitation des créations d'ornières sur la zone de chantier

Lors de la réalisation des chantiers de ce type, les ornières créées par les engins constituent des milieux propices à la reproduction de certains batraciens pouvant potentiellement coloniser la zone. Lors de la réalisation des travaux, toutes les ornières ou stagnations d'eau seront systématiquement comblées afin d'éviter la création de milieux propices aux amphibiens.

Cette mesure permettra d'éviter l'installation d'amphibiens sur le chantier.

1.3.9 Suivi du chantier par un écologue

Ce suivi permettra de s'assurer du respect des recommandations en matière d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité locale. Les mesures concernées par le suivi de l'écologue pourront être les suivantes :

- Accompagnement de l'ensemble du processus d'évacuation de la Tortue d'Hermann,
- Vérification des arbres gîtes potentiels de l'emprise défrichée et abattage doux,
- Respect du calendrier des travaux et des mesures de prévention contre la pollution,
- Vérification de la limitation des emprises en phase chantier et balisage des zones d'intérêt.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Cette mesure d'accompagnement garantit une prise en compte des enjeux écologiques et d'une intégration des mesures proposées afin de limiter les atteintes à la biodiversité.

Les prospections pour la Tortues d'Hermann au printemps permettront de mieux appréhender l'impact sur l'habitat et l'espèce. Au regard des éléments rencontrés, un dossier d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées sera susceptible d'être demandé par les services de l'Etat.

1.4 Incidences sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches du projet se trouvent à une distance de 8 km (ZSC FR9402017 « Golfe d'Ajaccio », et ZPS FR9410096 « Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio »). Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et espèces ayant justifié leur désignation.

La ZPS et la ZSC sont des sites concernant des habitats et des espèces en lien avec le milieu marin. Seules deux fauvelles mentionnées au FSD de la ZPS "Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio" peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude. Compte tenu de l'éloignement et de l'urbanisation qui séparent le projet de la ZPS, les populations ne sont certainement pas les mêmes. Avec la prise en compte d'un calendrier de travaux adapté, les incidences sont considérées comme non significatives.

Les incidences du projet sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches (8km) sont non significatives que ce soit pour la destruction d'espèces, la dégradation ou la destruction d'habitats d'espèces ou le dérangement.

1.5 Le patrimoine et le paysage

Pour rappel, le site n'est pas concerné par un enjeu patrimonial ou archéologique.

La durée du chantier et le nombre d'engins et d'ouvriers (en dizaine) seront relativement limités pour la réalisation de ces travaux. L'incidence sur le paysage sera, de fait, limitée en phase chantier. **Le porteur de projet s'attachera à garantir la propreté de sa zone de travaux, ainsi que de la bonne remise en état des secteurs remaniés.**

Au même titre que pour tout autre chantier, le paysage local sera modifié temporairement par la présence des engins de chantier et des ouvriers, stockages temporaires de matériel et/ou matériaux qui pourraient être nécessaires.

 **Conformément à la réglementation concernant le patrimoine, toute découverte, en cours de chantier, de vestiges pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, sera immédiatement signalé (art. L531.14 du code du Patrimoine).**

1.6 Le milieu humain

Les usages locaux et la commodité du voisinage

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions :

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

- **Déclaration d'intention de commencement de travaux** : qui permettra de s'assurer qu'aucune canalisation en place ne sera perturbée en phase de terrassement.
- **Sécurisation du chantier vis-à-vis des usagers et locaux** : Une signalétique informant des travaux en cours sera installée à l'entrée du site en bordure de la RT22 ;
- **Gestion des aires de chantier** : Une obligation de tendre vers un chantier propre, respectueux de l'environnement sera clairement édictée dans les futurs cahiers des charges qui permettront de sélectionner les entreprises de travaux. La gestion des déchets ainsi que l'entretien des zones de chantier y seront particulièrement abordées. Toutes les mesures destinées à limiter la poussière et la détérioration des abords du chantier seront prises par les entreprises dans le respect de l'environnement des secteurs traversés. Le chantier sera maintenu propre.
- **Minimisation des nuisances sonores** : La législation en vigueur relative à la limitation des niveaux sonores des moteurs des engins de chantier sera respectée. De plus, les travaux s'effectueront de jour, aux heures légales de travail.

La phase de travaux avec les terrassements peut être source de vibrations.

Sans pouvoir se soustraire de toute gêne sur les usagers et le voisinage, les engagements pris par le porteur de projet tendent à encadrer au maximum son intervention pour en limiter l'impact sur ces derniers.

Les infrastructures et les réseaux

Conformément au décret n°91-1147 du 14 Octobre 1991, **les demandes de renseignements (DR)** et aux **Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT)**, préalable à la phase travaux à proximité de certains ouvrages seront mises en œuvre. Ainsi, les gestionnaires des domaines publics sur le territoire concernés par le projet seront prévenus des travaux à venir et intégrés à la démarche.

Le chantier relatif au projet pourra impacter très temporairement les conditions de circulation, aucune coupure du trafic ne sera toutefois nécessaire pour la présente opération.

1.7 Les boisements

Outre les mesures en matière de biodiversité, dans le cadre de l'autorisation de défrichement de bois et forêts est subordonnée à l'exécution de certaines conditions dont celles de travaux de boisement ou reboisement ou d'autres travaux sylvicoles d'un montant équivalent. Il est également possible d'acquitter ces obligations en versant une indemnité au Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB). En effet, cette indemnité, qui a un caractère libérateur pour permettre le défrichement de parcelles en bois et forêts, résulte du choix du demandeur de s'acquitter de la compensation de défrichement par un versement à ce fonds plutôt que par une compensation en nature en boisant ou reboisant une surface correspondant à la surface défrichée.

L'évaluation de la compensation repose sur les différents intérêts présentés par le boisement. Le ratio de compensation sera à définir en concertation avec les services de l'Etat en tenant compte que le boisement concerné n'a pas de vocation sylvicole, présente un caractère spontané et inexploité ainsi qu'un intérêt fort des milieux d'un point de vue écologique.

Le porteur de projet devra engager la réalisation du dossier de défrichement. Il se rapprochera des services de l'Etat afin de définir la compensation adéquate.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2 Prise en compte des effets sur l'environnement en phase d'utilisation

En conditions normales d'utilisation de l'ensemble résidentiel, des interventions d'entretien des parties communes (voiries, réseaux, espaces verts) pourront être nécessaires. Un règlement d'entretien de la zone sera édicté et les futurs propriétaires/locataires devront le respecter.

2.1 Le milieu physique

Après les travaux de construction, l'utilisation du lieu n'impliquera pas d'opérations ou d'activités induisant une modification de la topographie. Actuellement, l'eau de pluie ruisselle sur les parcelles concernées par le projet avant de rejoindre les parcelles en aval ou la route RD1.

Le projet prévoit de collecter, stocker puis vidanger ces eaux par débit de fuite régulé. La gestion pluviale des eaux de voirie est **envisagée** au niveau de la réserve foncière de 2750 m² non aménagée sous forme d'une zone de rétention à ciel ouvert. Le projet s'oriente vers une gestion pluviale à la parcelle (puits d'infiltration ou autre technique) y compris de la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins.

Cela aura pour effet de réduire significativement le débit de pointe transitant actuellement vers la RD1 et les parcelles aval et par conséquent de réduire l'érosion, l'inondabilité de l'aval et le ruissellement induit par les pluies par rapport à la situation actuelle.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront faiblement polluées. Elles transiteront directement vers les ouvrages de gestion (bassin enterré) qui permettront un premier traitement. Ainsi, ces aménagements permettront l'abattement d'une éventuelle pollution.

Le dimensionnement correspondra aux prescriptions édictées par les services de l'Etat.

Il n'est pas prévu de rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles, ainsi, le projet ne causera donc aucune dégradation qualitative significative des eaux naturelles superficielles par rapport à son état actuel.

Des moyens de surveillance et d'entretien du système de gestion des eaux pluviales ainsi que des moyens d'intervention en cas de d'événements particuliers seront mis en place.

Pendant la phase d'utilisation des aménagements, aucun prélèvement ou rejet d'eaux souterraine et superficielle n'est envisagé. Les produits phytosanitaires seront interdits sur le projet, cette mesure sera intégrée au règlement du lotissement.

Toutes les constructions seront directement alimentées par un réseau public d'eau potable.

Le projet s'oriente vers un assainissement non collectif pour chaque lot individuel si le sol est suffisamment perméable (fosse toute eaux ou filière agréée avec infiltration dans le sol via un épandage).

Pour les lots collectifs une réflexion sera menée pour utiliser une partie de la réserve foncière pour mettre en place de l'épandage par un dispositif couvrant l'ensemble du projet sous forme d'assainissement groupé.

Les eaux d'assainissement individuel et les eaux pluviales seront prétraitées et traitées sur la parcelle. Aucun rejet direct dans le milieu naturel n'est envisagé.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Le dossier de déclaration Loi sur l'eau détaillera l'ensemble de ces mesures.

L'impact sur l'érosion des sols et l'incidence qualitative et quantitative sur la ressource en eau sera étudié précisément dans le dossier loi sur l'eau.

2.2 Les risques

Concernant le risque feu de forêt, il ne sera pas absent sur les zones naturelles alentours, sachant que les départs de feux accidentels émergent souvent dans les lisières urbaines.

Le projet est soumis à l'obligation de débroussailler sur une distance de 50m autour des habitations, fixée par le code forestier (art L.131-10) et par l'arrêté préfectoral n° 2012-338-4 du 3 déc. 2012. Ces obligations seront intégrées aux mesures d'entretien du projet. Ainsi concernant le risque incendie, le projet améliore la situation en réduisant et en maîtrisant la biomasse du site en lisière de ce site. A savoir que les écobuages ne sont pas envisagés pour l'entretien des espaces verts. Au sein des bâtiments, des dispositions constructives seront intégrées au projet et permettront d'éviter la propagation d'un incendie à l'ensemble des installations électriques présentes (respect des normes de constructibilité). Bien que le risque incendie soit pris en compte dans la conception, la maintenance et l'entretien du projet, en phase d'utilisation, les bâtiments et le comportement des usagers du site peuvent être à l'origine d'un incendie.

Chaque voie se termine sur une aire de retournement afin de permettre l'accès et la manœuvre des véhicules de secours incendie.

Concernant le risque TMD route, les accès sont dimensionnés pour faciliter la circulation entre la RT20 et l'ensemble résidentiel.

En fonctionnement normal, avec le respect des mesures réglementaires, l'aggravation des risques reste limitée.

2.3 Le milieu naturel

Il est à noter qu'une fois bâtie, la zone du projet sera soumise à obligation légale de débroussaillage autour des constructions. Sur les zones à débroussailler, cette action sera réalisée impérativement durant une période allant de novembre à mars. Durant cette période, la plupart des espèces faunistiques sont peu sensibles aux travaux : soit elles s'enfouissent (Tortue d'Hermann), soit elles sont absentes (oiseaux nicheurs), soit elles peuvent fuir (amphibiens, reptiles...).

Des recommandations supplémentaires permettront d'éviter et limiter tout impact de ce débroussaillage. Ce débroussaillage sera donc réalisé en période hivernale, à l'aide d'outils manuels (pas d'engins mécaniques), en laissant une hauteur de coupe d'au moins 20 à 30cm, et se fera depuis les zones construites vers l'extérieur, pour favoriser la fuite des espèces vers des zones refuges et non débroussaillées, avec des engins manuels (type débroussailleuse à bras).

Avec l'intégration des mesures édictées préalablement, il n'est pas attendu d'impact supplémentaire particulier sur la flore, les habitats naturels ainsi que sur la faune, au sol comme en altitude, en phase d'utilisation.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

2.4 Le milieu humain

Via cette nouvelle opération immobilière, le potentiel en population au sein de Cuttoli-Corticchiato se verra augmenter : 25 logements sont prévus (environ 8 T3/T4 sur deux lots collectifs, et 9 maisons individuelles). Il s'agit d'habitat à vocation résidentielle et permanente. Le projet se situe à proximité du pôle de vie de Mezzana, des écoles et de la future zone d'activité.

Cela permettra de répondre aux besoins en termes de logement que connaît le pôle régional de la CAPA, avec une facilité d'utilisation des transports alternatifs à la voiture que représente le futur pôle d'échange multimodal situé à 500 m du projet.

Ainsi, tout en constituant une augmentation du nombre de logements sur la commune de Cuttoli Corticchiato, il n'est pas à attendre d'augmentation importante de la sollicitation des ressources (eau potable notamment) comme des équipements en place (voirie, station d'épuration, ...).

Le projet permettra de créer des nouveaux logements à des distances raisonnables des principaux pôles de vie (commerces, écoles, hôpitaux, ...). Il amènera également une augmentation limitée du trafic. Ainsi, les incidences sur le milieu humain seront relativement faibles.

2.5 Le patrimoine et le paysage

Le projet respectera les obligations d'intégration du projet dans le paysage. Les constructions seront sur des terrains de pente inférieure à 15%.

Le projet sera désenclavé par un seul et unique accès à la RD, sans lacets successifs. En cas de fortes pentes ou de linéaire important de voirie, l'accès véhicule sera limité en partie basse du terrain ou de la maison et se poursuivra par un chemin piéton ou escalier. La nouvelle voie tient compte des voies existantes et poursuit le maillage du secteur d'implantation. En effet la voie de desserte se situe dans le prolongement d'une voie desservant deux parcelles attenantes au projet.

Les éléments naturels d'intérêt seront préservés au maximum (bosquets ou arbres isolés) et feront partie de la composition d'ensemble. Dans le cas d'abattage d'arbres de haute tige, sera procédé au remplacement par un arbre à haute tige d'une essence locale d'une hauteur minimale de 2m conformément aux dispositions prévues dans le PLU (cf. partie 3 du présent document, §4.4 urbanisme, AUC13).

L'adaptation du bâtiment due à la pente n'excèdera pas côté aval une hauteur de 1.5m par rapport au terrain naturel avant travaux.

La hauteur des constructions n'excèdera pas deux niveaux (R+1) et 9m.

Le projet respectera le terrain naturel : les soubassements seront encastrés dans la pente. Les terrassements en plateforme seront réduits dans la stricte emprise du bâti. Les constructions s'adapteront au profil du terrain par paliers successifs pour éviter les terrassements et mieux intégrer le projet au site d'ensemble.

Si des talus doivent être réalisés et maintenus à la fin des travaux, leur pente sera inférieure à 12% et fera l'objet d'aménagement paysager.

Il ne sera pas fait usage d'appareillages cyclopéens (blocs décamétriques) ainsi que de constructions sur pilotis ou autres piliers de soutènement.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Les clôtures seront de composition simple et agrémentées d'une haie vive.

La végétation arborescente du terrain sera maintenue autours des constructions. Dans le cas d'abattage d'arbres de haute tige, il sera procédé au remplacement par un arbre à haute tige d'une essence locale d'une hauteur minimale de 2m.

Les aires de stationnements seront plantées : 1 arbre à haute tige pour 4 emplacements et des haies vives basses pour séparer ces aires des espaces bâtis lorsqu'elle dépasse 10 emplacements.

Le projet d'ensemble rendra compte de la bonne intégration des accès et des abords de la construction par des plantations.

La marge disponible entre l'emprise de la voie et la clôture sera plantée.

Pour un lotissement de 6 à 10 lots, ou pour un projet < 15000m², 10 % de la surface totale sera un espace vert, situés de manière centrale et sur des terrains de pentes <10%.

Pour un lotissement de plus de 10 lots, ou d'une surface supérieure à 15000 m², 15% de la surface totale sera en espaces verts dont 1/3 en espaces de jeux pour enfants et jardins aménagés. **Les sites retenus seront de pentes <10% et ne seront pas excentrés du maillage des constructions.**

De même, des recommandations en matière de façade et de modalités de construction seront mises en place pour avoir un projet cohérent d'un point de vue architecturale.

Les terrassements envisagés auront un impact visuel non négligeable, toutefois temporisé par le fait qu'il s'inscrit dans une frange déjà urbanisée. La mise en place d'aménagements végétalisés en bordure et au sein du projet ainsi que l'application des prescriptions architecturales permettront une meilleure insertion du projet dans son environnement.

3 Conclusions

Les principales incidences liées au projet font l'objet d'une réflexion dans le cadre de dossiers adaptés :

- le projet bien qu'ayant un impact fort sur la Tortue d'Hermann en réduisant son habitat, il ne remet probablement pas en cause la survie de l'espèce. L'enclavement dans un secteur urbanisé avec des continuités écologiques peu fonctionnelles ne garantit pas le maintien de l'espèce dans cet habitat.

Si les prospections du printemps infirment la nécessité de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour la Tortue d'Hermann, les mesures d'accompagnement et de report des individus vers un vaste espace boisé classé à proximité réduiront l'impact lié à l'urbanisation déjà effective du secteur.

L'obligation de débroussaillage sur une large surface du projet, liée à la présence de maisons sur le pourtour du projet est d'ores et déjà de nature à réduire le caractère naturel du site et d'habitat fonctionnel pour la Tortue d'Hermann.

4 Effets prévisibles sur l'environnement de l'opération et prise en compte dans le projet

Le porteur de projet s'est engagé à appliquer les mesures proposées afin de rendre les incidences non notables, et en respectant scrupuleusement les mesures d'atténuation présentées.

- Un dossier loi sur l'eau sera déposé afin d'appréhender de manière exhaustive les impacts et mesures sur la ressource en eau.

